



INSTITUT
FRANCIEN
D'INGÉNIERIE
DES SERVICES



Chaire
d'économie
sociale
et
solidaire

DicenIDF

DISPOSITIFS D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION À L'ÈRE NUMÉRIQUE
PARIS ÎLE-DE-FRANCE

Sous la co-tutelle de :
CNAM
UPEM • UNIVERSITÉ PARIS-EST MARNE-LA-VALLÉE
UNIVERSITÉ PARIS OUEST NANTERRE LA DÉFENSE

CAHIER DE RECHERCHE Chaire ESS-UPEM

NUMÉRO SPÉCIAL 2017

Quel modèle social pour le XXI^e siècle ?

*Une question abordée du point de vue de l'économie
sociale*

**Retranscription • Colloque Chercheurs / Acteurs
16 & 17 Juin 2017**

Institut Francilien d'Ingénierie des Services • Université Paris-Est Marne-la-Vallée

N

ous remercions l'ensemble des participants à ce colloque qui ont rendu ces rencontres entre chercheurs et acteurs possibles et permis de riches débats sur l'avenir du modèle social français au XXI^e siècle à travers son lien renouvelé à l'économie sociale.

Les comités local, scientifique et stratégique d'organisation

Comité local d'organisation

Marylène BADOUR, *Institut régional universitaire polytechnique (IRUP)*

Christian BOURRET, *Dicen IdF & Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)*

Melaine CERVERA, *APEX & Université de Lorraine*

Hervé DEFALVARD, *Chaire ESS & Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)*

Ingrid FASSHAUER, *Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)*

Pierre NAVES, *Inspection générale interministérielle du secteur social (IGAS) & Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)*

Lydie PHAM, *Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)*

Chloé TERMINARIAS, *Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)*

Cathy VEIL, *Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)*

Sylvain ZEGHNI, *Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)*

Comité scientifique et stratégique d'organisation

Édith ARCHAMBAUD, *Paris I*

Jean-Claude BARBIER, *CNRS*

Philippe BATIFOULIER, *Université de Paris 13*

Michel BEAUBOIS, *GCSMS de Lorrain*

Ingo BODE, *Université de Kassel (al)*.

Carole CANO, *Wimoov*

Fabienne DEGOULANGE, *RESO77*

Éric FORTI, *CRESS IDF*

Anne FRETTEL, *Université de Lille 1*

Florence JANNY-CATRICE, *Université de Lille 1*

Stéphanie LAGUERODIE, *Université de Paris I*

Yann LASNIER, *Fédération Léo Lagrange*

François LEGENDRE, *Université de Paris-Est Créteil (UPEC)*

Brigitte LESOT, *Chorum Cides*

Henry NOGUES, *Université de Nantes*

Stéphane VEYER, *Coopaname et Bigr*

SOMMAIRE

Allocutions d'ouverture par Gilles ROUSSEL, Emmanuelle PARADIS et Pierre NAVES.....p. 8

TABLE RONDE N° 1 : Économie sociale et État social : quels liens à refaire ?..... p. 11-50

Coordinateur : Henri NOGUÈS, Université de Nantes

Première partie p. 11-29

Une histoire des paradoxes de l'économie sociale dans l'Europe contemporaine p. 13

Ingo BODE, Université de Kassel

Organismes de Sécurité sociale et lien social sur les territoires : le cas des CAF p. 19

Christian BOURRET, Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Discussions p. 24

Deuxième partie..... p. 30-50

L'administration partagée : théories et pratiques p. 30

Daniela CIAFFI, Université de Palerme & Labsus

L'ESS et la refondation du modèle social français : une question posée à partir du socialisme de Jaurès et du solidarisme de Bourgeois p. 33

Anne FRETTEL, Université de Lille 1

Hervé DEFALVARD, Université Paris Est Marne-la-Vallée

Discussions p. 40

TABLE RONDE N° 2 : Perspectives sur de nouveaux droits sociaux..... p. 51-87

Coordinateur : Melaine CERVERA, APEX & Université de Lorraine

Première partie p. 52-71

La place des mutuelles communales dans la protection de la santé en France p. 52

Juliette ALENDA-DEMOUTIEZ, Université d'Amsterdam

Repenser l'ESS à partir de l'histoire de la Sécurité sociale..... p. 58

Nicolas DA SILVA, Université Paris 13

Victor DUCHESNE, Université Paris 13

Discussions p. 64

Deuxième partie..... p. 71-87

Un pré-projet de loi d'expérimentation : nouvelle régulation démocratique des entreprises de territoires..... p. 71

Hervé DEFALVARD, Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Denis DURAND, Economiste et syndicaliste

Sylvie MAYER, Ex-députée européenne PCF

L'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée, une opportunité pour refonder l'État social..... p. 78

Daniel LE GUILLOU, Fonds d'expérimentation contre le chômage de longue durée

Philippe SEMENOWICZ, Université Paris-Est Créteil (UPEC)

Discussions p. 84

TABLE RONDE N° 3 : Santé et territoires : quelle nouvelle donne ?..... p. 88

Coordinateur : Pierre Naves, IGAS et PAST UPEM

Première partie p. 89-111

La Scic, une solution pour les organisations du secteur sanitaire et social ?..... p. 89

Michel ABHERVÉ, Alternatives économiques

Le groupement de coopération social et médico-social de Lorris: un commun territorial de santé. p. 95

Michel BEAUBOIS, Association les Clos du Loiret

Estelle IGLÉSIAS, Association les Clos du Loiret

D'un projet de santé à une dynamique territoriale p. 101

Marie-Hélène CABÉ, Inter-mezzo

Discussions p. 106

Deuxième partie..... p. 111-125

Les EHPA issus de l'ESS et leur contribution à la politique publique..... p. 111

Anne REIMAT, Université de Reims Champagne Ardennes

L'exemple du comité éthique inter-associatif p. 117

Paul LANIER, ancien directeur d'EHPAD

Marlène PIUBELLO, La Roseraie

Discussions p. 122

TABLE RONDE N° 4 : Nouveaux enjeux de l'éducation populaire p. 126

Coordinateur : Éric Forti, CRESS IdF

Première partie p. 127-148

Éduquer à la solidarité à l'école p. 127

Olivier CHAIBI, Université Paris-Est Créteil (UPEC)

Living Lab Brie'nov p. 133

Caroline LEMAIRE

Cathy VEIL

Les crèches entre action publique et économie sociale..... p. 140

Yann LASNIER, Fédération Léo Lagrange

Discussions p. 145

Deuxième partie..... p. 149-165

L'éducation populaire à l'âge numérique..... p. 149

Olivier SIGAUT, Université de Bordeaux Montaigne

Un objet noétique, poétique et didactique : le « Pnouf »..... p. 157

Léon WISZNIA, La collecterie de Montreuil

Discussions p. 163

Allocutions d'ouverture

Gilles ROUSSEL

Président de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Bonjour à toutes et à tous. Chers partenaires, chers étudiants, chers collègues. Je suis heureux d'ouvrir ce colloque sur le modèle social français pour le XXI^e siècle. Je remercie la communauté d'agglomération du Val d'Europe qui nous permet de restituer ici dans cette belle médiathèque ces deux jours de travaux. J'ai eu l'occasion d'animer des colloques et des journées avec des étudiants dans ce lieu.

Le colloque qui va s'ouvrir fait écho à ce qui fait les identités de l'université Paris Marne-la-Vallée. Il est organisé en relation étroite avec les formations santé, protection et économie sociales de l'IFIS (Institut Francilien d'Ingénierie des Services) qui est une composante de l'université. Il y a deux formations en alternance et en formation continue. C'est l'une des caractéristiques de l'université qui est particulièrement développée dans cette composante. Il est aussi organisé par la chaire d'économie sociale et solidaire de l'UPEM avec le soutien du laboratoire d'économie de

l'université l'ÉRUDITE. Manon DOS SANTOS, la directrice de l'Erudite, n'a pas pu être là ce matin pour raisons de santé. Et il y a également le laboratoire DCEN IDF, dont le directeur adjoint est Christian BOURRET.

Depuis sept ans, la chaire d'économie sociale et solidaire existe. Ça a été l'une des premières en France. Maintenant, ce type de chaires se développe un peu partout dans les universités. Nous avons été des précurseurs dans ce domaine. Merci à ceux qui ont permis à cette chaire de vivre toutes ces années.

Enfin, qu'il s'agisse des formations ou de la recherche, tout cela se déploie en lien avec le monde socio-économique. Ce colloque y fait écho puisqu'il réunit des chercheurs et des acteurs professionnels. Ce lien important avec le monde professionnel, c'est la marque de fabrique de notre université qui veille ainsi à remplir toutes ses missions. En particulier, on s'attache à l'insertion professionnelle des étudiants. Il y a des forts taux d'insertion. Il y a des

taux de réussite importants. Contrairement à ce que l'on croit, l'université est aussi un lieu d'insertion. Les taux sont excellents. On croit qu'il y aurait des disciplines maudites, mais à l'Université de Marne-la-Vallée, quelle que soit la filière dans laquelle on se forme, les taux d'insertion sont excellents. Il n'y a pas de fatalité, quelles que soient les compétences que l'on acquiert. On arrive à les mettre en valeur.

Les thèmes abordés par chacune des tables rondes démontrent qu'il s'agit de réinventer un nouvel intérêt général avec la contribution des acteurs privés. Nous observons aussi une ouverture sur l'Europe.

Bonjour. J'interviens au nom de la mutuelle Chorum qui est partenaire de la chaire depuis sa création et assure la présidence de son comité de pilotage. Je voulais dire quelques mots rapides. Nous sommes une mutuelle de prévoyance dédiée à l'économie sociale. Nous sommes engagés sur une série de questions autour de la qualité de l'emploi, de la vie au travail et de la santé au travail. Ces questions sont en lien avec les débats du colloque. Aujourd'hui, l'économie sociale, c'est globalement 2 millions de salariés pour lesquels on a une dégradation

Des intervenants allemands et italiens sont présents. C'est donc aussi en lien avec les territoires. L'Europe n'est pas contradictoire avec la prise en considération des questions territoriales. Les territoires seront mis en valeur.

Enfin, nous lançons de nouvelles perspectives pour le modèle social français. L'enjeu est de l'adapter aux nouveautés de l'époque, sans renier la solidarité. Je nous souhaite des discussions fructueuses, mais également que ce soit le début de travaux riches, de propositions pour notre modèle social. Je passe la parole à Emmanuelle PARADIS.

Emmanuelle PARADIS

Chef de projet, Chorum Cides

massive de la situation de santé, une dégradation massive de tous les indicateurs autour de la satisfaction. On a une situation qui est plus dégradée aujourd'hui que dans le reste du salariat. Les enjeux sont liés aux débats de ce colloque. Nous suivons ce colloque avec un intérêt particulier. Nous sommes très satisfaits de participer au projet de la chaire depuis sa création. Nous sommes satisfaits de participer à une certaine idée de la recherche. Elle vise à dire que l'économie sociale et solidaire est un projet en soi et autour de cela, il faut concilier la recherche

fondamentale, la recherche appliquée et des liens avec les acteurs de terrain. C'est la finalité

Cela me fait plaisir de me retrouver au côté de Gilles ROUSSEL et d'Emmanuelle PARADIS comme, de temps en temps aux réunions du comité d'organisation stratégique de la chaire où nous parlons des projets. Son responsable Hervé DEFALVARD n'est pas à la tribune aujourd'hui. Or, s'il y a une vraie animation avec de vrais projets dont rend compte chaque année le rapport d'activité de la chaire c'est grâce à lui : une cinquantaine de pages, très détaillées, qui montrent bien la diversité des acteurs et des thématiques et aussi des avancées dans le domaine de la recherche. Or, ce n'est pas évident de vivre au milieu de croisements entre formations et recherches, entre chercheurs et professionnels. Il faut arriver à démontrer, à prouver et à mettre en lumière une réalité, qui est de conjuguer l'action dans le social, avec sa portée économique et montrer la pertinence de ce modèle de gestion.

du colloque. Je suis contente d'y participer.

**Pierre NAVES
Igas et Past UPEM**

Après ce coup de projecteur sur la chaire, j'aimerais remettre en perspective le travail de l'université. Cela fait 25 ans qu'a été créé un DESS de gestion des entreprises et d'insertion. C'est assez remarquable dans ce domaine. Avoir autant de constance et de rigueur, là où certains ont des discours passagers, au niveau universitaire, mérite d'être souligné. C'est aussi une filière avec une licence professionnelle qu'a initié Michel ABHERVÉ qui interviendra dans ce colloque. Pour des jeunes avec un besoin de débouchés, ça marche. Il y a ensuite le Master avec une cohérence. Ce ne sont pas des semestres qui sont plaqués ici ou là.

L'enjeu de ce colloque a été signalé depuis le début et on le verra beaucoup mieux demain soir. Il faut se rendre compte de la diversité des avancées pour faire reconnaître et capitaliser. A nous de bien travailler.

VENDREDI 16 JUIN 2017

Colloque chercheurs et acteurs • Quel modèle social pour le XXI^e siècle ?

Table ronde n° 1 • TR1 • Économie sociale et État social : quels liens à refaire ?

Coordinateur • Henri NOGUÈS

PRESENTATION DU COORDINATEUR

Henri NOGUÈS est Professeur émérite de l'Université de Nantes (Laboratoire d'économie et de management Nantes-Atlantique). Il a été président du conseil scientifique du CREDOC, et il est actuellement, président de l'Association pour le Développement des Données sur l'économie sociale (ADDES) et membre du conseil de Recherche et prospective de l'UNIOPSS. Ses recherches ont porté sur l'économie des solidarités, de la protection sociale et du vieillissement, sur l'économie sociale et récemment, sur la santé au travail des aides à domicile. Il a publié récemment :

Noguès H., (2017), « Économie sociale et solidaire et système de protection sociale en France : entre tensions et complémentarités » in Barbier J-C., (dir.), Économie sociale et solidaire et État : A la recherche d'un partenariat pour l'action, coll. Gestion publique, Institut de la Gestion publique et du développement économique, 43-61.

Bonjour. Nous allons donc commencer ces deux journées de réflexion par un questionnement sur les rapports entre l'économie sociale et l'État social. Ce sont des rapports anciens. Ils se sont noués largement au cours du XIX^e siècle. Assez fréquemment, l'économie sociale dans son sens large a pris les devants sur l'État social. Alors même que la loi Le Chapelier avait étatisé la solidarité, les pouvoirs publics sont restés pour l'essentiel passifs. Il a donc bien fallu que les acteurs construisent des réponses aux problèmes qui étaient mal pris en compte. C'est pourquoi, l'économie sociale a souvent précédé l'État social. Le XX^e siècle a été le siècle du développement, de l'épanouissement, certains disent de l'hypertrophie d'un modèle social étatique. On voit bien aujourd'hui qu'il y a des interrogations pour débattre de l'équilibre qui a été construit, au cours de la 2^{ème} moitié du XX^e siècle, dans la plupart des grands pays industrialisés. De nouveaux liens sont sans doute en cours d'élaboration et d'expérimentation. C'est un peu dans cette dynamique, avec un œil orienté vers l'avenir, que l'histoire nous montre qu'elle n'était pas écrite d'avance ni totalement déterminée. Au contraire, elle montre la difficulté qu'il y aurait eu à prévoir un certain nombre d'événements, y compris ceux qui nous concernent maintenant autour de l'État social. Par conséquent, l'histoire révèle l'existence d'un degré de liberté plus grand que celui que l'on pouvait imaginer. Merci à Ingo BODE, que j'ai eu le grand plaisir d'accueillir lorsque j'étais encore en activité à l'université de Nantes. Il travaillait déjà sur des questions tout à fait intéressantes, et notamment sur le phénomène de la marchandisation. 15 ans après, je suis très heureux d'avoir la suite des échanges que j'avais noués avec lui. Nous aurons ensuite une intervention de Christian BOURRET sur la Sécurité sociale. Ingo, tu as 30 minutes maximum. Ensuite, on écoutera dans la foulée l'exposé de Christian BOURRET. Et nous aurons 30 minutes de discussion avant de passer à la 2^{ème} phase de la table ronde.

Une histoire des paradoxes de l'économie sociale dans l'Europe contemporaine

PRESENTATION DE L'ORATEUR

Ingo BODE est Professeur des Universités en Sociologie (Politiques sociales, organisation, société) à l'Institut du travail social et du 'welfare' de l'Université de Kassel en Allemagne. Il est actuellement responsable pour les relations internationales du-dit Institut ainsi que de la Faculté de sciences humaines dont cet Institut fait partie. Entre autres, il enseigne dans le Master Droit social Économie Sociale, établi en partenariat avec l'université des sciences appliquées de Fulda. Ses domaines de travail comprennent la sociologie des organisations en secteur social, sanitaire et associatif et les études sur l'État-providence et son développement, y compris au niveau international. Actuellement, il participe à une recherche comparative sur la mise en réseau de l'action sociale (Allemagne et Norvège).

Ingo BODE

Orateur TR1 • Professeur à l'Université de Kassel

Bonjour. Je vous remercie d'être présents. Je suis honoré d'être là. Mon rôle est de présenter une approche globale des choses. Dans nos sociétés actuelles, des services à la personne relèvent souvent des structures de l'économie sociale. Dans un tel colloque, il était évident que nous devons parler de cette composante de notre État social. Et à la fois composante majeure de l'économie sociale. J'ai prévu quelques diapositives – mais pas trop – je vais parler librement.

On me demandait de dire quelque chose sur le rapport entre l'économie sociale et l'État social au niveau international. Mon propos se situe concrètement dans cette thématique. Je crois que c'est important de voir que ces liens existent depuis longtemps. Henri NOGUÈS a démontré que l'histoire était pleine de dynamique entre l'État social et l'économie sociale. Cela change encore aujourd'hui. C'est l'un des défis du côté de la recherche, d'identifier correctement les challenges concernant cette interface. Je vais dire quelques mots sur l'Allemagne, mais situer mon analyse aussi par rapport à l'Angleterre, pour parler des grandes nations en Europe au niveau de l'État-providence. J'ai eu la chance de mener des projets de recherche en équipe internationale. Les changements qui se produisent depuis 2 ou 3 décennies dans plusieurs pays d'Europe ont eu des répercussions considérables, il convient de les mettre sur la table. Mais il ne faut pas se tromper sur l'objet en question. Surtout, on doit être conscient de ce qu'est actuellement l'économie sociale et solidaire.

La question principale pour aujourd'hui serait : *quel avenir pour l'économie sociale, telle qu'elle existe aujourd'hui et sous sa régulation actuelle ?* J'entends par régulation son encastrement par l'État social. Ce dernier joue un rôle crucial. En France, il y a cette particularité d'avoir un secrétaire d'État dévoué à l'économie sociale. Il fut même candidat à l'élection présidentielle. Ici et ailleurs, l'État social et l'économie sociale, c'est un couple très important. Il y a un changement de relations au sein de ce couple. Il faut voir quels sont les aspects fondamentaux de cette relation et de cette « vie en couple », dans le passé et dans l'avenir. Je ferai donc un tour d'horizon sur l'état des choses concernant ce secteur et son développement, basé sur des recherches menées dans plusieurs pays européens, notamment sur les régulations qui changent dans certains États-providences et dans la vie des organisations à but non lucratif, dont l'économie sociale et solidaire, c'est-à-dire dans des structures qui relèvent de cet hémisphère.

Le secteur des services à la personne est très hétérogène. Dans la salle, il y a des gens qui émanent de milieux complètement différents. Entre eux, c'est parfois difficile de trouver un terrain commun. Ainsi, en France, il semble y avoir des querelles durables entre les différentes composantes du secteur. Il y a eu un peu une guerre entre associations et fédérations. Certains groupes d'employeurs étaient longtemps divisés. Evidemment, il y a une forte différence entre la composante traditionnelle, la prévoyance, la Mutualité et quelque chose qui s'appelle la vie associative. Mais il y a quand même, au sein de cette complexité, des sous-secteurs dominants, au moins si l'on regarde les chiffres. Ce n'est pas vrai uniquement pour la France, mais aussi pour d'autres pays en Europe : les services à la personne sont au cœur de la dynamique de

l'économie sociale et solidaire. Ce qui est important c'est qu'une bonne partie de ses structures sont cofinancées, organisées par l'État social. C'est vrai aussi concernant l'économie sociale traditionnelle, même si les choses sont un peu différentes. Mais la Mutualité s'est aussi développée en couple avec l'État social. Son rôle se définit par rapport au rôle de la Sécu. Même si ce ne sont pas des services à la personne directement, cette composante, elle aussi, se trouve en relation étroite avec l'État-providence, par exemple pour cofinancer l'aide à domicile.

En principe, c'est pareil ailleurs en Europe. Pour comparer les États-providence, on parle de régimes. En France, il y a le nouveau et l'ancien régime. Il y a différents modèles d'État-providence. Par conséquent, le rôle des structures n'est pas forcément le même partout. Dans les pays nordiques, jusqu'à récemment, c'était assez rare que les structures indépendantes de l'État soient prestataires de service. Cela commence à s'installer en Suède, notamment. En Angleterre, il y a une longue tradition du volontariat. Mais depuis les années 80, il y avait un développement formidable d'une branche professionnalisée de services à la personne non-publique. L'Allemagne partage beaucoup de choses avec la France. Nous avons toujours eu de l'économie sociale, avec un partenariat quasi-institutionnalisé entre État social et secteur social. Mais il y a des changements. Je parlerais même d'un bouleversement paradigmatique, surtout quand l'on regarde la régulation institutionnelle du secteur.

Ici comme ailleurs, nous sommes dans une situation paradoxale, et elle semble très accentuée en France. Contrairement à l'Allemagne, il y a en France une poussée très forte du discours, il y a même des chaires, un secrétariat d'État, des lois qui disent que dans l'économie sociale et solidaire, il y a des dispositifs inédits pour la régulation et le financement. On attend du secteur qu'il constitue un monde où l'économie est faite de manière sociale, à côté d'un monde économique où les choses ne sont pas tellement faites de cette manière. Donc, il y a ici un discours assez ambitieux. On pense être en face d'un secteur institutionnalisé où l'économie peut être faite autrement. C'est vrai dans un certain sens, mais il convient d'être prudent avec ce constat.

Tout d'abord, il faut prendre en considération que le système économique dans le monde occidental s'avère de moins en moins social. Beaucoup d'indicateurs démontrent que le niveau du social, dans nos économies capitalistes, s'est dégradé. Ces dernières produisent de plus en plus d'inégalités sociales. Même si cela est moins évident en France qu'en Allemagne, cela reste un phénomène international. Or, pour ce qui est de l'hexagone, j'ai entendu un discours sur la

dégradation des conditions de travail dans l'économie sociale et solidaire ce qui a trait aussi aux libertés des personnes dans ses structures. Des observations pareilles ont été faites pour d'autres pays. Il semble y avoir aussi une économie sociale qui est de moins en moins sociale. C'est un paradoxe. On pense qu'il y a ici un monde particulièrement social, mais on constate que, globalement, toutes composantes de l'économie s'avèrent de moins en moins sociales.

L'économie dite sociale et solidaire était censée être une réponse aux dérives de l'économie capitaliste. Mais est-ce vrai ? Je ne suis pas sûr. Selon mes connaissances des grandes composantes du secteur des services à la personne, j'ai un doute que les phénomènes que l'on observe dans l'économie normale ne se produiraient pas aussi dans l'économie sociale. En Allemagne, la dégradation des conditions d'emploi, par exemple, c'est très fréquent dans ce secteur et pas uniquement dans le monde capitaliste. En France, on parle d'une banalisation de l'économie sociale, au moins pour sa composante traditionnelle comme les mutuelles. D'après mes connaissances, les mutuelles se sont beaucoup rapprochées du secteur des assurances privées par rapport aux pratiques commerciales, aux contrats de santé, etc. Pour beaucoup aujourd'hui, il s'agit de grandes entreprises capitalistes. Le secteur de l'assurance sociale, ainsi que l'assurance automobile, tout cela s'est approché pas mal du capitalisme. Dans la vie associative, le comportement instrumentaliste des bénévoles peut, lui aussi, faire penser à une rationalité plutôt micro-économique que sociale. Ce n'est pas la majorité, mais c'est une tendance.

C'est vrai qu'il y a, dans l'économie sociale et solidaire, des innovations d'un autre genre. Des innovations plus sociales, et qui peuvent faire la différence, surtout au niveau qualitatif. Mais une chose me tient à cœur. Dans le discours des militants de l'économie sociale, à l'international, il y a cette tendance de dire : « Nous, on est plus dans le social si l'on peut agir de manière *autonome*. Il faut nous laisser la liberté de faire. On peut insérer des jeunes dans le monde du travail si l'on dispose des libertés pour le faire, parce que l'on a un esprit solidaire et ça marche. On sera plus social. ». Je crois que c'est presque un leurre. En vérité, les grandes composantes du secteur des services à la personne, au moins en Allemagne, ne se sont jamais développées en autonomie complète par rapport à l'État, mais en étroite partenariat avec l'État. L'État a fait en sorte qu'il y ait une protection institutionnelle du secteur par rapport à d'autres et aux concurrents commerciaux, y compris un financement collectivisé par l'État ou par les fonds quasi-publics. C'était et c'est toujours un facteur important pour le développement des services à la personne. Le lien entre l'État social et l'économie sociale était et sera fondamental pour le

développement du secteur. Ce n'est pas par l'autonomie économique que cela pourra se réaliser. En Europe continentale, on a une longue histoire de collaboration entre les communes, puisque les services sociaux ont été organisés au niveau municipal, voire régional. Il y a une collaboration très étroite entre ces secteurs avec un cadre législatif qui a protégé cette collaboration.

On doit donc parler d'une autonomie *relative* dans ce secteur. Lorsque les conditions du partenariat sont modifiées, et lorsque la protection institutionnelle change son caractère, on risque d'avoir d'autres liens et des fonctions sociales différentes du secteur en question, par rapport au passé. C'est ce que l'on a un peu partout en Europe, suite à ce que l'on appelle les politiques néolibérales. D'ailleurs, ces dernières ont parfois des fortes sympathies avec l'économie sociale. On les trouve aussi auprès des représentants des entreprises privées. Les politiques néolibérales ont prétendu que l'action autonome pour le bien commun, c'était possible à grande échelle, notamment grâce au sponsoring et au bénévolat. On présumait que c'était possible d'avoir une utilité sociale pour les sociétés par des activités économiques marchandes, donc par l'action autonome des structures indépendantes de l'État. On a aussi changé la régulation institutionnelle dans ce sens. D'ailleurs, il s'est établi également un marché de bénévolat, de donation et du sponsoring, ce qui rend les activités des organisations plus labiles.

De la sorte, les conditions économiques du secteur sont devenues plus précaires. Le développement le plus important, c'est l'introduction des marchés publics, où l'on peut appeler à des financements de manière compétitive, avec une programmation des activités très calculée, presque comptable, et avec une évaluation des résultats. C'est la logique qui a été introduite un peu partout, le plus fort en Angleterre. Dans un marché public, le financement public ou parapublic dépend de l'efficacité prouvée. Or, on sait très bien que l'efficacité dans l'économie sociale, voire dans les services à la personne, c'est très difficile à mesurer. Elle se produit sur le long terme, avec des effets macro plutôt que micro. Il y a un gros problème pour mesurer cela.

Prenons le cas de l'Allemagne. Ici, les conditions de travail aujourd'hui dans le secteur social au sens large sont le reflet de cette nouvelle régulation. Il y a des bas salaires, des CDD sans fin, et certains professionnels n'ont pas le temps de faire leur métier. Leurs employeurs doivent se battre pour de nouveaux contrats. Donc, les conditions ne sont plus réunies pour produire du social de manière approfondie. En outre, il y a une concurrence ouverte avec le secteur

privé qui est en essor. L'aide à domicile en Angleterre, par exemple, c'est à 90 % de privé. En Suède et en Allemagne, c'est la moitié. Et j'ai l'impression qu'en France, la tendance est pareille. Emmanuelle Macron, dans son manifeste qui s'appelle « Révolution », fait mention, en page 139 je crois, de l'économie sociale et solidaire en parlant de l'insertion des chômeurs. C'est le rôle qu'il veut accorder au secteur en question. C'est peut-être une bonne nouvelle, mais les conditions, dans lesquelles cela sera effectué, restent incertaines. On verra si les choses se développeront comme en Allemagne avec ce que l'on appelle « l'Ouest sauvage ». En tout cas, l'insertion par l'économie en Allemagne, c'est un secteur en crise. Beaucoup de réfugiés arrivent en Allemagne et l'on a besoin de ce secteur, mais il n'y a pas assez de personnel et pas assez de dispositifs pour faire cela de manière pérenne, et avec un niveau de qualité adéquat.

Or, une composante majeure de l'économie sociale et solidaire en France, en Allemagne et dans d'autres pays, c'est bien l'insertion par l'économie, et aujourd'hui, au moins en Allemagne, elle a le vent en poupe, avec l'arrivée des réfugiés. Récemment, cette branche du secteur social s'est bien développée, mais sa réalité reste précaire. Soit pour les conditions de travail, soit pour son utilité sociale. Même si le gouvernement a récemment mis des financements dans cette branche. Ainsi, l'État n'était pas aussi néolibéral qu'il voulait l'être.

Un dernier point. En France, on parle aussi de l'essor de l'économie associative. Mais là aussi, il convient de voir du côté des effets sociaux qu'a un tel essor. Par exemple, pas mal de crèches associatives ont été fondées depuis un certain temps. Mais l'économie associative, c'est pour la classe moyenne aisée notamment. Ses activités s'avèrent plus démocratiques que dans d'autres structures de la société, et oui, l'aspect démocratique peut être important dans l'économie solidaire. Mais si on organise les services à la personne de cette manière, on exclut plus de la moitié de la population.

En guise de conclusion, je dirais qu'il faudrait repenser le modèle social français, voire européen. Mais il faut aussi repenser nos imaginaires. Pourquoi l'économie sociale a-t-elle été capable de se développer dans le passé ? Et pourquoi est-ce plus compliqué aujourd'hui ? Chez nous, et certainement aussi en Angleterre, il y a une forte tradition en économie sociale, solidaire, ou associative. Mais aujourd'hui, je ne crois pas que les conditions pour développer ce secteur, avec sa mission d'utilité sociale, soient réunies. La protection institutionnelle s'est beaucoup affaiblie, et les forces politiques au pouvoir continuent à les affaiblir. Là, je suis un peu pessimiste. Si les choses restent comme elles sont au niveau institutionnel – en Allemagne, en

Angleterre, et probablement aussi en France – je ne vois pas comment l'économie sociale pourrait s'épanouir comme beaucoup l'espèrent.

A présent, l'utilité sociale du secteur est en péril. Peut-être pas le secteur *en lui-même*. Il peut continuer à se développer et à faire plus de 2 millions d'employés. Mais il faut voir du côté de l'utilité sociale. Peut-elle être plus accentuée dans l'avenir ? Je ne suis pas sûr, si les dispositifs institutionnels ne changent pas. Un message très simple pour finir : il n'y aura jamais une économie vraiment sociale sans État social fort. C'est un couple qu'il faut caresser. Et ne faut pas espérer qu'une autonomie économique du secteur soit le remède aux problèmes actuels. Merci.

Henri NOGUÈS

Coordinateur TR1 • Enseignant-chercheur en économie

Merci beaucoup. Vous gardez vos questions en tête. Je vais demander à Christian BOURRET de me rejoindre. Dans la construction de l'État social, les organismes de Sécurité sociale ont joué un rôle important, notamment pour les allocations familiales. Elles ont pris leur origine dans des initiatives patronales, pour l'essentiel. Le développement de l'État social a élargi le champ d'application. La Sécurité sociale est un élément important. Je me suis rendu en Martinique. Le président de la Caisse d'allocations familiales était présent dans un colloque pour évoquer la manière dont il espérait enrichir les liens et les rapports avec ses usagers, pour mieux servir la population des allocataires martiniquais. La CAF est fortement sollicitée. Les organismes de Sécurité sociale et les liens sociaux sur le territoire, tel est donc le thème de cette présentation.

Organismes de Sécurité sociale et lien social sur les territoires : le cas des CAF

PRESENTATION DE L'ORATEUR

Christian BOURRET est Professeur des Universités en Sciences de l'Information et de la Communication. Directeur de l'IFIS (2006-2016), il en est actuellement le Directeur adjoint. Il est également Directeur adjoint de l'équipe de recherche Dicen-IdF. Il est

responsable de la mention de Master Intelligence Économique et du parcours Ingénierie de la Protection sociale.

Christian BOURRET

Orateur TR1 • Professeur à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Merci beaucoup. Je pensais être anecdotique par rapport au positionnement des économistes du congrès, mais j'ai vu qu'il y avait aussi un collègue d'un grand laboratoire de Bordeaux en information et communication, le MICA. La personne de la CAF avec qui j'aurais voulu présenter cet exposé n'a pas pu venir. Je vais positionner la thématique par rapport à l'IFIS (Institut Francilien d'Ingénierie des Services). Il y a 5 Masters, dont un Master sur l'économie sociale et solidaire avec 3 parcours. Un parcours de réinsertion, qui a commencé il y a une vingtaine d'années. Un parcours ingénierie de la protection sociale, dont je suis responsable, qui a commencé il y a 13 ou 14 ans. Et il y a aussi le parcours santé. Je vais faire le lien avec une autre dimension de la protection sociale, avec un aspect qui est à l'origine de notre institut. C'est la dimension intelligence économique dans un aspect territorial. Notre laboratoire Dicen Île-de-France fait référence à la notion de dispositif sur laquelle je vais insister, dans une problématique globale des sciences de l'information et de la communication. On est sur un positionnement d'articulations au niveau des secteurs de services et des partenariats. La logique des nouveaux métiers, je la ferai apparaître avec les caisses de protection sociale. On est à la fois sur l'information et la communication. L'une des spécificités du Dicen-IdF, c'est l'ingénierie critique, avec un positionnement pluridisciplinaire. L'intelligence économique est considérée comme l'ensemble des actions coordonnées de recherche, d'informations utiles, de leur distribution en vue de leur exploitation par les acteurs économiques. Il y a une réduction de la part d'incertitude dans la prise de toute décision stratégique. Et cela rejoint l'aspect économie sociale et solidaire, notamment avec le rapport Carayon. En 2003, il parlait de compétitivité des entreprises. Mais aussi de favoriser la cohésion sociale sur les territoires. Un positionnement fort à Marne-la-Vallée. On insiste beaucoup sur la dimension de l'information, de la compétence et de leur développement. Il y a cette notion de responsabilité sociale des universités. Je passe vite sur la notion d'interaction pourtant essentielle. Avec toute l'importance du contexte, de la médiation et la prise en compte des représentations, des émotions et des sentiments des différents acteurs. Il y a une importance des partenariats. Ces partenariats sont au cœur de la création de la mention ESS, puis du parcours ingénierie de la protection

sociale, qui relève de la mention économie sociale et solidaire avec la coopération avec l'École nationale supérieure de la Sécurité sociale (EN3S). Dans la perspective de l'importance pour les universités de colloques associant chercheurs et professionnels, pour la coconstruction des connaissances, nous étions la semaine dernière à Rennes 2 pour un colloque organisé sur les organisations et les nouveaux territoires d'action dans le secteur de la santé. Il y avait aussi des binômes de présentation entre les chercheurs et les acteurs. Cela fait une passerelle entre les deux thématiques. Cela a été souligné par notre collègue. Il y a la question importante des inégalités sociales et territoriales en santé.

La Sécurité sociale a été fondée en 1945. Il y a eu la question des déficits, par la suite. Les 70 ans de la Sécurité sociale ont fait ressortir beaucoup d'incertitudes sur l'avenir et notamment sur la question des territoires. Jusqu'où les jeunes générations vont accepter une solidarité intergénérationnelle ? Il y a donc un débat de positionnement entre la protection sociale et la Sécurité sociale et de l'EN3S comme grande école de l'ensemble de la protection sociale et non plus seulement de la Sécurité sociale. Il y a eu un numéro spécial de la revue « Regards » de l'EN3S sur la dimension territoriale de la Sécurité sociale. Je me suis pas mal appuyé sur lui. Il date de 2012. Les plates-formes d'intermédiation ont pris de plus en plus d'importance.

Les territoires de la protection sociale sont en pleine évolution. Le territoire physique, géographique et économique, bien sûr. Cet aspect du territoire comme zone d'influence remonte aux cités grecques ou romaines. On a une nouvelle dimension, qui est la dimension numérique. Certains font une différence entre l'aspect numérique, qui serait un territoire créé par des outils, avec l'aspect digital, qui serait plutôt la dimension d'usage. Il y a donc peut-être une différence entre le numérique et le digital. A voir... Et aussi différentes circonscriptions administratives, des questions de représentations, de mémoire, de mentalités, d'identité et de patrimoine. On en arrive aux territoires de la Sécurité sociale. Ils sont assez disparates. Pour les deux exemples que j'ai pris dans les CAF, il y a une gestion départementale. Mais pour la Mutualité sociale agricole, par exemple, il y a une fusion entre caisses départementales, qui est plus avancée, avec des politiques de mutualisation et de fusion. Et tout cela reste en pleine évolution, tout comme pour les ARS.

En faisant référence à Robert LAFORE, dans cette revue « Regards » déjà citée, il y a une notion de territoire, qui est devenue centrale pour l'ensemble des politiques publiques. Vous connaissez bien sûr cet aspect, notamment avec la loi HPST de 2009 hôpital, patient, santé et territoire. Des vieux territoires de la

France rurale furent remplacés par différentes circonscriptions administratives, auxquelles se substitue maintenant la notion de territoire. Les collectivités locales sont devenues des collectivités territoriales.

Il y a une différence entre les besoins et les aspirations des usagers et la rencontre ou non des nouvelles politiques publiques et le questionnement des tensions et interactions entre ces deux logiques. L'idée de construction de territoire par les projets est importante. Il y a des interactions entre tous les acteurs. Cela a été un peu pointé tout à l'heure. Il existe une innovation sociale sur les territoires. 80 % des innovations ne sont pas techniques, comme le souligne le rapport Godet-Durance-Mousli de 2010. Il y a une innovation au quotidien (Alter) et une modernisation par l'utilisateur évoquée dès 1994 (Strobel). Les organismes de Sécurité sociale ont une forte capacité d'innovation (Laville), mais assez méconnue, et pas tellement valorisée par les travaux universitaires.

Il y a donc une évolution des caisses de Sécurité sociale. Toutes les caisses se présentent comme des réseaux s'appuyant sur des plates-formes. Il y a un rôle central des contrats d'objectif et de gestion (COG). Ce sont en fait des contrats de performance entre l'État et les différentes caisses nationales. Il y a une évolution des terminologies qui provoquent des débats, entre usagers, bénéficiaires, allocataires. Il y a aussi la mode du « client ». On a parlé de la « fatigue d'être client » (G. Jeannot). Les activités de la CNAF concernent 40 % de la population française. Les caisses locales ont une certaine autonomie.

Nous avons travaillé en particulier avec la Caisse d'allocations familiales des Yvelines. Il y a une extrême diversité des publics, comme par exemple entre Versailles et Trappes. Il y a aussi des rapports différents de la population avec les technologies. Ils ont fait le choix de maintenir une approche multicanaux. Il y a un accueil physique, avec des bureaux, mais aussi un accueil téléphonique et le site Internet. Ils ont misé sur des coopérations avec des organismes, comme des missions locales pour les jeunes et avec les associations de proximité. Ils insistent sur la dimension de la formation de la responsabilisation des publics. Il y a une apparition de nouveaux métiers d'intermédiation, de médiateur numérique.

En Seine-et-Marne, c'est un partenariat qui débute. Ce département, c'est la moitié de la superficie de toute l'Île-de-France. Ils ont eu l'idée d'un partenariat numérique, au niveau de tous les usagers. Ils ont une thématique de l'insertion par le numérique. Ils essaient de voir comment le numérique peut servir à mieux intégrer socialement différentes populations. Ils ont 80 partenaires numériques sur toute la Seine-et-Marne. Ils ont aussi mis en place un espace numérique accompagné. Un espace en libre accès, mais où les usagers peuvent

être aidés pour bien comprendre leurs droits. Il y a aussi la question de l'autonomie numérique des différents publics, qui correspond à leur projet d'entreprise. C'est un aspect très intéressant. Un autre sujet est celui du management de l'innovation organisationnelle autour de l'utilisateur. Tout se fait en théorie autour de l'utilisateur, qu'il soit élève, patient... Mais dans la réalité, ce n'est pas toujours comme ça...

Je passe ensuite à la Mutualité sociale agricole. C'est un secteur qui se pose beaucoup de questions, avec toutes les évolutions en cours, notamment avec la question du RSI. Avec une identité qui s'est largement construite sur les territoires avec la force de l'ancrage local. Il y a des actifs non-salariés et des actifs salariés. Ce ne sont pas des actifs en nombres colossaux. Elle se présente comme le seul régime général pour ce secteur, avec l'aspect maladie, la retraite, etc. Un guichet unique. En 1950, le monde agricole avait sa propre protection sociale (MSA), sa banque (Crédit Agricole) et sa compagnie d'assurances (Groupama). Il y a une certaine nostalgie qui reste très forte. Le rôle des différentes caisses locales est important avec la question de la ruralité. Au niveau des réalisations, ils ont fait pas mal d'actions sur la santé et la sécurité au travail, des micro-crèches en milieu rural, l'accompagnement des crises agricoles et une approche plus globale. Le monde agricole est concerné par un taux important de suicides. Et il y a aussi la question des personnes âgées maintenues à domicile, si possible dans leur cadre de vie. Ce sont ainsi développées des petites structures d'accueil avec des logements intermédiaires entre le domicile et l'hospitalisation. Il y a aussi des réseaux gérontologiques avec Groupama. En février 2017, un guide en ligne a été constitué pour accompagner les agriculteurs en difficulté.

En conclusion, par rapport à l'avenir, il y a de grandes interrogations. Comment seront fêtés les 80 ans de la Sécurité sociale (2025) avec sa remise en cause par les évolutions sociologiques et par le néolibéralisme lié à la mondialisation ? On parle de France périphérique (Guilluy) avec la crise des petites villes et la ruralité. La mondialisation impose cette thématique dans tous les débats électoraux. Il y a aussi la question de la société de défiance (Algan-Cahuc), y compris par rapport au modèle social français. En 1998, P. Rosanvallon avait parlé de repenser l'État-providence. Il faudrait plutôt le refonder maintenant. Il y a l'idée d'un lien social, d'une recherche d'interaction et d'une résilience à la fois individuelle et collective par rapport à l'intelligence économique territoriale et au développement durable des territoires. Je préfère la notion « d'utilisateur citoyen » par rapport à la « solidarité de proximité » à celle de « client ». Et il y a la responsabilité sociale des universités (RSU). On peut aussi

parler d'une responsabilité sociale des enseignants chercheurs universitaires.
Merci beaucoup.

Henri NOGUÈS

Coordinateur TR1 • Enseignant-chercheur en économie

Grâce à votre respect du temps, nous avons un peu plus de 25 minutes pour échanger. Je vous laisse la parole. Présentez-vous d'abord, faites court.

TEMPS DES QUESTIONS

Intervenant 1

Merci beaucoup pour ces exposés. On constate que beaucoup de militants en France sont souvent des gens qui sont souvent assez fédéralistes d'un point de vue politique. Vous avez fait des comparaisons entre la France et l'Allemagne. Dans des pays fédéraux comme l'Allemagne, quelles peuvent être les différences ?

Intervenant 2

Ce matin, au Journal officiel, il y avait la fusion de la CAF du Pays basque et de la CAF du Béarn. Le mouvement des CAF a fini de faire son total ajustement à la carte départementale. Le fait d'avoir choisi de s'organiser uniquement à l'échelle départementale, c'est-à-dire se calquer sur la carte de France du début du XIX^e siècle, est-ce que cela veut dire que l'on a pris en compte l'utilisateur dans cette organisation des territoires ?

Intervenant 3

Une question pour Ingo BODE et une pour Christian BOURRET. Ingo tu as souligné la connivence entre l'économie libérale et l'économie sociale. C'est important de souligner cette complicité. Je reviens à ta page 139 ! Toutefois, convient-il de parler de paradoxes stupéfiants entre d'un côté une réanimation de l'économie sociale, une revitalisation, et d'un autre côté, un néolibéralisme

avancé avec des signes et des inégalités fortes ? Avec un regard historique, on peut voir une première mondialisation à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, qui accroît les inégalités. Et, en même temps, on constate un essor de l'économie sociale. Il y a d'un côté une forte mondialisation avec des inégalités, et en réaction, une reconnaissance et une légitimation de l'économie sociale.

Par rapport aux plates-formes sur les territoires, quelles sont les conditions pour que soit produite une solidarité de proximité avec les citoyens autour d'un intérêt commun sur le territoire, et non pas la dispersion des intérêts privés qui se trouvent coagulés sur ces plates-formes ?

OUVERTURE DES DISCUSSIONS

Henri NOGUÈS

Coordinateur TR1 • Enseignant-chercheur en économie

On va donc répondre à l'ensemble de ces questions.

Ingo BODE

Orateur TR1 • Professeur à l'Université de Kassel

Sur la structuration du secteur, c'est compliqué de faire court. On n'a pas la même typologie en Allemagne. Le secteur qui est très fort en Allemagne, il accentue le côté économique. On ne parle pas de l'élément social, mais de l'élément économique. Le monde associatif est à la fois fédéré au niveau suprême et au niveau local. Il y a plutôt une fragmentation de ce secteur. Il y a peut-être davantage de cohésion qu'en France. Ce qui unifie ce secteur, ce serait en français le concept de la production du bien-être. Tout le monde se fédère, et de manière de moins en moins substantielle. Il y a de plus en plus de compétition entre les microstructures du secteur. On est plus dans la cohésion que la France par tradition, mais aussi beaucoup plus éclatés. À la pause, nous pourrions en reparler.

Il y a un paradoxe entre les discours sur l'économie sociale, y compris dans les milieux néolibéraux. Il faut faire en sorte qu'une partie de la société soit plus caritative, et de l'autre côté, il y a le communisme farouche. Le paradoxe réside dans le fait que l'on peut penser que certaines initiatives sont faites en réaction à la mondialisation. Ce qui se passe aujourd'hui dans les composantes majeures

du secteur, cela fait partie de ce mouvement de marchandisation, de l'individualisation sociale, du fait que les structures du secteur associatif contribuent fortement aux inégalités de salaires. Les bas salaires en Allemagne se produisent en partie dans le secteur social. Mais ce n'est pas la faute du secteur social. La régularisation institutionnelle a forcé ce secteur tombé dans le capitalisme. C'est donc tout le paradoxe.

Christian BOURRET

Orateur TR1 • Professeur à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Merci pour votre question. C'est l'avantage des universitaires : on peut dire ce que l'on pense. Pour moi c'est probablement une erreur politique. En 1790, on a créé artificiellement un département qui s'appelait les Basses-Pyrénées et maintenant les Pyrénées-Atlantiques. Il y a eu il y a quelques années dans les rues de Bayonne jusqu'à 30 000 personnes qui demandaient la création d'un département basque. En 1999, il y a eu la création du « pays » Pays basque. Pour moi la proximité avec les usagers, cela est important. J'ai donc l'impression d'une décision un peu à contre-courant des besoins de gestion de proximité mais qui va bien dans le sens des mutualisations demandées par l'État dans les COG ... Mais alors il faudrait aller jusqu'au niveau régional ou semi-régional. Il y a le modèle de la Mutualité sociale agricole, avec 35 nouvelles caisses. La CNAF mise sur le niveau départemental et la proximité. C'est tout aussi légitime. Un gros effort que font les CAF, c'est un effort de formation avec l'insertion par le numérique. Il y a un métier d'intermédiation avec des agents qui sont formés pour recevoir les gens, les rendre autonomes sur les postes de travail. Je suis sensible au fait que dans l'autonomie qui est laissée aux CAF, comme celle des Yvelines, d'avoir fait le choix du multicanal. À Saint-Quentin, dans les Yvelines, certaines personnes ne savent pas parler français et elles sont aidées dans les CAF. Et il n'y a pas des queues de 20 mètres. Celle de Seine-et-Marne mise beaucoup sur l'intermédiation numérique. C'est aussi très intéressant.

Intervenant 4

Je suis intervenante à Marne-la-Vallée, mais je suis également originaire de la fédération des acteurs de la solidarité. La FNAS, la Fédération nationale des associations de la solidarité. Je voudrais voir de plus près comment vous êtes à l'écoute de ce que vous appelez les usagers. Nous, nous appelons cela les

personnes accueillies, les personnes bénéficiaires. Qu'est-ce qu'elles attendent de nous au niveau de la mise en place d'une économie sociale et solidaire ? En Allemagne, comment intervenez-vous là-dedans ? Il y a une conséquence naturelle des personnes accueillies. Les personnes, qui nous posent aussi des questions. Pourquoi nous ne faisons pas recours à nos droits en matière de travail, notamment ? Je voudrais comparer comment on extrait la demande des personnes. Je ne sais pas si je suis claire.

Henri NOGUÈS

Coordinateur TR1 • Enseignant-chercheur en économie

Vous aurez la réponse. Une autre question.

Intervenant 5

Bonjour. Je travaille dans l'économie sociale et dans le monde de l'action sociale et de la santé. Une question pour Ingo BODE. Elle est double. Vous avez dit qu'il fallait un État social fort pour avoir une économie sociale forte. On a vu apparaître différentes typologies de relations entre le monde associatif et l'économie sociale. L'Allemagne était considérée comme un modèle corporatiste, dans lequel la relation a été très forte entre le milieu social et l'État. La France n'était pas loin de ce modèle. Il y avait un certain pouvoir de négociation. Ce modèle a été contesté par l'économie sociale et solidaire elle-même. Que pensez-vous désormais de la position des grandes associations de l'action sociale et de la santé, ainsi que leur place dans l'économie sociale ? Quand il y a eu les *task forces* dans différents pays du G8, l'Allemagne est le seul pays dans lequel il a été dit que le modèle de protection sociale était un modèle bismarckien, où les associations étaient parties prenantes. Cela n'a pas été le cas en France. Où en sont les relations entre les grandes associations, leur place dans l'économie sociale et par rapport à l'État ? Sur le plan statistique, il y a peu de choses sur les aides d'État, sur les aides de la protection sociale mobilisée pour réaliser toutes ces actions. Y-a-t-il une pensée sur la nécessité d'avoir des éléments statistiques pour identifier les aides d'État, aides publiques de la protection sociale pour que l'économie solidaire soit forte ?

Henri NOGUÈS

Coordinateur TR1 • Enseignant-chercheur en économie

Un programme chargé. Je vous laisse répondre à la première question. Dans ces nouveaux modèles, dans ces plates-formes, dans ces modes de communications multicanaux, l'utilisateur s'y retrouve-t-il ? Est-il vraiment écouté ? Va-t-il vraiment accéder davantage à ses droits ?

Christian BOURRET

Orateur TR1 • Professeur à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Mon accent va un peu parler pour moi. Il y a une cassure forte entre des territoires de ruralité marquée et des territoires de banlieue, de grandes villes. En gros, c'est le débat sur la médiation. Pour ce que j'ai vu à la CAF des Yvelines, il faut inventer des modalités nouvelles. Les gens ne connaissent pas forcément leurs droits. Mais il ne faut pas sous-estimer le rôle des associations. Il y a un réel effort. Mais c'est compliqué. D'autant plus compliqué, que malheureusement, il y a une tendance à fermer des bureaux locaux dans cette ruralité. Il y a néanmoins aussi des efforts louables qui sont faits. Mais il y a toujours la médiation des associations et des services municipaux qui reste importante. C'est plus facile à mener dans les petites villes. Il y a un réel effort qui est fait, mais dans un contexte qui n'est pas forcément favorable.

Ingo BODE

Orateur TR1 • Professeur à l'Université de Kassel

Il y avait 2 questions pour moi. L'une sur les usagers, et l'autre sur le changement d'un modèle et les stratégies actuelles du secteur. Sur les usagers, on ne peut que sillonner dans un monde plutôt marchandisé, y compris au sein de l'économie sociale et solidaire. Il y a une tendance à considérer la personne avec laquelle on interagit comme étant un instrument, plutôt qu'un objet voire un partenaire. S'il faut faire du chiffre, on ne va pas faire de l'utilisateur le centre de l'investissement. Le lien à l'utilisateur souffre d'une marchandisation du secteur. Il y a donc un risque. Le secteur est composé d'acteurs de bonne volonté, des militants, des bénévoles engagés. On peut donc faire différence avec le secteur commercial. Mais je me demande si ce sera encore le cas à l'avenir.

Il y a un malentendu très répandu sur le corporatisme allemand. On prétend que le modèle en tant que tel est fermé aux acteurs qui ne relèvent pas d'un certain milieu. Historiquement, c'est vrai au niveau local. Le système corporatiste municipal a été composé pendant très longtemps de milieux en lien avec l'Église et le milieu ouvrier. Le modèle n'a jamais été fermé aux nouvelles forces sociales. Mais dans les années 70, dans les pratiques, c'était comme ça. Il y a des cercles d'acteurs. Ils ont toujours tendance à se refermer un peu. Par exemple, les féministes ou ceux qui ont défendu les immigrés. Ils ont formé eux-mêmes les deux structures. Ils ont réussi à devenir une composante du corporatisme allemand. Mais ce n'est pas vrai que le corporatisme est fermé aux nouveaux acteurs. Le modèle existe toujours en Allemagne, mais avec de nouveaux acteurs. L'accueil pour les femmes battues fait partie intégrante du corporatisme allemand. Ce n'est donc pas vrai qu'il exclut une participation plus large. Il y a une structuration complexe de l'économie sociale. Je suis sociologue. Cette tendance à la fermeture se produit partout, mais ça n'a rien à voir avec le modèle.

Deuxièmement, comment l'interaction politique agit-elle ? Le corporatisme a survécu. Il est toujours là. Nous sommes un pays où les choses se négocient. Il y a beaucoup de politique symbolique. Les fédérations des structures nationales, territoriales plus hautes n'ont plus la capacité d'interférer dans les activités du terrain. Cela se fait beaucoup sous la pression marchande. On peut faire des grands discours, notamment sur l'investissement social, c'est d'ailleurs un discours ambigu, mais le secteur a en partie perdu son impact sur les structures locales. C'est le résultat d'une régulation institutionnelle qui affaiblit le niveau local.

Henri NOGUÈS

Coordinateur TR1 • Enseignant-chercheur en économie

Merci. Je n'aurai pas le temps de poser ma question. On en parlera à la pause, à midi. On va passer à la 2^{ème} partie de la matinée. Je vais demander à Anne et à Hervé de nous rejoindre, ainsi qu'à Daniela CIAFFI. Daniela CIAFFI, c'est un voyage en Italie auquel vous nous conviez. On parle de subsidiarité horizontale, d'administration partagée. Nous ne sommes pas encore très familiers avec cela en France. Vous avez 30 minutes pour nous expliquer comment de nouveaux modèles de rapports entre les citoyens et les administrations territoriales sont en train d'émerger en Italie. Merci.

L'administration partagée : théories et pratiques

PRESENTATION DE L'ORATRICE

Daniela CIAFFI, urbaniste, chercheuse et professeure agrégée en sociologie de la ville à l'Université de Palerme (Italie), elle est rattachée à l'équipe Labsus (*Laboratorio per la Sussidiarietà*).

Daniela CIAFFI

Oratrice • TR1 • Université de Palerme & Labsus

Bonjour. J'espère que ma présentation va rendre Ingo BODE un peu plus optimiste. Et j'espère que mon français sera aussi « médiocre » que le sien, et ne va pas poser problème. Ma présentation pourrait concerner le sujet d'une innovation très particulière, qui est l'innovation institutionnelle ou administrative. Votre pessimisme portait sur les institutions allemandes et leur incapacité à innover. Ma présentation et mon histoire sont reliées au fait que, ces trois dernières années, on note en Italie une envie très forte d'innovation institutionnelle, par un nombre assez réduit d'acteurs qui travaillent dans des mairies, avec des relais politiques et techniques. Ils sont en train de faire quelque chose de semblable à une révolution. Je parlerai de quelque chose de très récent. Je remercie Hervé, Henri et Nicole. Ils nous donnent l'occasion, et ce n'est pas la première fois, d'essayer de faire un lien entre cette innovation très récente en Italie et entre votre tradition. Pierre Naves parlait des vingt années d'études sur l'économie sociale et solidaire.

J'ai suivi votre structure avec les diapositives. Au niveau de la recherche, il y a un laboratoire sur la subsidiarité, dont je suis conseillère. Nous travaillons sur un principe introduit en 2001 en Italie, afin qu'il ne reste pas sur le papier. État, régions, villes métropolitaines, province et municipalités s'engagent à aider l'initiative autonome des citoyens, individuels ou associés, afin qu'ils accomplissent des activités d'intérêt général, sur la base du principe de

subsidiarité. Cela a été introduit en 2001. Ce principe devient concret en 2014. La ville de Bologne a fait un règlement local pour administrer avec les citoyens un dispositif nouveau qui s'appelle le pacte de collaboration. Ils administrent ensemble les biens communs de la ville de Bologne. Maintenant, 120 villes ont adopté le même règlement. C'est un règlement qui a été adopté par Turin, la ville d'où je viens, mais aussi par la ville de Bari, dans le Sud. Il y a aussi des petites villes dans le contexte rural ou en montagne. Il y a eu une concrétisation des pactes de solidarité avec les réfugiés. Cela peut concerner aussi des personnes qui n'ont pas de documents d'identité italiens. Un rapport datant de 2016 est en ligne. C'est le rapport Labsus. Vous pouvez y voir les villes qui ont adopté ce pacte et qui font cette cogestion avec les citoyens. Les thématiques sont très variées. Les biens communs sont matériels ou immatériels. On a des pactes sur des bâtiments inutilisés. Nous avons un grand patrimoine. Le thème de la cogestion est prioritaire.

La dernière fois que je suis venue à Paris, c'était avec vous. On avait présenté le numéro de cette revue. C'était le numéro de décembre 2016. C'était sur l'accès à la citoyenneté, le budget participatif, notamment. Je me suis demandé si l'on était en train de vivre une phase nouvelle de la démocratie contributive. Pendant 15 ans, j'ai étudié la démocratie participative. J'ai suivi les expériences de démocratie délibérative. C'est peut-être la 3^{ème} étape qui contribue à rendre la démocratie représentative plus performante. Cela reste une question ouverte. Au niveau européen, c'est bien de reconnaître les différences entre les cultures administratives, notamment, comme en France. Les Italiens voudraient parfois un certain dirigisme dans leur pays. À partir des expériences anglo-saxonnes et du prix Nobel reçu par Ostrom pour ses travaux sur les biens communs, nous parlons plutôt d'un autogouvernement des biens communs. L'image est plutôt horizontale. L'administration partagée serait-elle possible dans la culture dirigiste française ? La racine latine du mot « culture » vient d'un terme qui signifie « se soigner de ». Il faut prendre soin des biens communs, publics ou privés. C'est peut-être un facteur commun. On ne doit pas oublier le contexte.

J'ai apporté une carte que j'ai dessinée avec mes collègues et des activistes de la ville de Palerme. J'habite à Turin, mais je travaille à Palerme. J'ai donc un regard sur toute l'Italie. Des villes territoires comme sources uniques de données sur l'usage non exclusif des biens communs. Certains demandent aux mairies la liste des biens communs. Mais c'est impossible d'avoir une liste. Les biens communs sont les biens dont les habitants prennent soin. Après 3 ans de recherches dans ce secteur, je suis convaincue qu'il faut vraiment explorer la question des citoyens en Europe qui prennent soin des biens communs de leur

ville. Ils sont d'après moi très cachés dans nos sociétés. Il faut pouvoir les connaître.

Quelques réflexions. On est, d'après moi, devant deux scénarios différents. La thématique des biens communs peut être regardée par une perspective qui cherche des financements riches et des alliances riches. Des pactes de collaboration peuvent se faire à zéro euro ou à des millions d'euros comme budget. La ville de Turin a gagné un projet qui s'appelle « Urban Innovativ Action », avec un budget de 4 millions d'euros. Et il y a des dizaines de millions d'euros pour le projet des banlieues. La ville de Turin a beaucoup d'argent, destiné au pacte de collaboration. Il y a 300 pactes de collaborations qui sont tous à zéro euro. Ils se font autour d'une optimisation des services déjà existants. On a un scénario très riche avec des alliances puissantes. Avant, on parlait des grands acteurs de l'innovation sociale. Je ne sais pas si vous connaissez Nesta. Ils sont basés à Turin. Ils ont des expériences-pilotes énormes avec des portefeuilles importants.

En conclusion, il faut repenser un modèle administratif égalitaire dans le pacte de collaboration. Mario Rossi rentre dans le pacte égalitaire. C'est un défi très important. C'est vraiment un changement important. Il faut comprendre ce qu'est l'égalitarisme de la Révolution française en 2017 et cela dans des expériences-pilotes. Il y a un petit livre qui s'appelle « Crise et la solution des villes ». Un ministre n'aura jamais le courage de faire la révolution, mais les villes sont un laboratoire important, et même parfois les territoires ruraux. Ils peuvent expérimenter un modèle alternatif. Il faut vraiment travailler sur des expériences-pilotes, notamment à zéro euro ou bien avec des millions d'euros. Il y a de l'espace pour tout cela. Il faut repenser le modèle social, environnemental et économique. Je suis architecte de formation. La puissance des citoyens qui régénèrent un lieu, un bâtiment, un petit jardin, est très forte. Il y a parfois des résultats sociaux difficiles à évaluer. Mais il faut vraiment ajouter la composante environnementale qui est très parlante et puissante. Il faut consolider une perspective politique européenne alternative. Surtout par rapport aux gouvernements de droite. Il ne faut pas seulement avoir beaucoup d'initiatives en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne et en Grèce, mais il faut avoir un dessein politique alternatif. Sinon, on reste très faibles.

L'un des défis les plus urgents reste le défi occupationnel. Il faut débattre des dilemmes qui sont posés par les biens communs. J'avais rencontré des activistes artistes qui me disaient qu'ils se sentaient corporatifs. Les habitants de Palerme font un usage corporatif de certains réseaux de la ville et du territoire. Mais on est face à un dilemme. Les administrateurs reconnaissent le

travail qui est fait par certains groupes sur les territoires. Parler d'innovations institutionnelles, ce n'est pas facile, face à des innovations culturelles. Il y a aussi une certaine dose d'hypocrisie. Il y a beaucoup de soutien par les finances publiques. Je trouve que c'est un peu populiste. La politique a failli, donc on s'auto-organise. Il faut travailler le côté public comme une ressource fondamentale. Merci.

Henri NOGUÈS

Coordinateur • TR1 • Enseignant-chercheur en économie

Merci beaucoup. Je n'ai pas eu à vous arrêter. Ça nous laissera plus de temps pour discuter après. Nous allons accueillir Anne FRETTEL et Hervé DEFALVARD. Une question moins territorialisée et moins située, mais plus conceptuelle et théorique. L'économie sociale et solidaire et la Refondation du modèle social français : une question posée à partir du socialisme de Jaurès et du solidarisme de Bourgeois. On est curieux de savoir comment la réflexion de Jaurès et de Bourgeois peuvent nous éclairer à l'aube du XXI^e siècle.

L'ESS et la refondation du modèle social français : une question posée à partir du socialisme de Jaurès et du solidarisme de Bourgeois

PRESENTATION DES ORATEURS

Anne FRETTEL est Maître de conférences à l'Université Lille 1, chercheuse au Clersé et associée à l'IRES. Ses travaux portent notamment sur une approche historique de l'économie sociale et solidaire (ESS) et une relecture des penseurs de l'ESS au XIX^e siècle.

Hervé DEVALFARD est Maître de conférences en économie à l'université de Paris-Est Marne-la-Vallée où il dirige la mention de master ESS ainsi que la chaire d'économie sociale et solidaire. Son dernier ouvrage paru est « La révolution de l'économie en 10 leçons », ed. de l'Atelier, 2015.

La réflexion que l'on va vous présenter est dans la ligne de l'intitulé du colloque : « Quel modèle social pour le XXI^e siècle ? ». L'appel à contribution invitait notamment à réfléchir aux : « Cadres, alliances, et leviers pour réinventer le modèle social français ». On a essayé de se positionner par rapport à ce questionnement. Le point de départ a été de nous dire que pour penser la réinvention du modèle social français, il fallait au préalable analyser ce qui a pu faire sa légitimité et ce qui a permis de construire cet État social. Il nous a semblé que ce qui fonde la légitimité de l'État social, c'était l'émergence d'une matrice intellectuelle, c'est-à-dire d'un fondement politique, avec l'idée que l'État social est une forme de garantie de l'avènement de l'intérêt général facteur de bien-être et de progrès social. Ce fondement politique nous semble essentiel dans un contexte où l'on assiste de plus en plus à une réduction quasi systématique de l'État social à des impératifs gestionnaires, à des considérations purement économiques et à un positionnement sur des enjeux à court terme.

Pour repenser le modèle social, l'urgence nous semble être le besoin de retrouver un certain idéalisme, de repenser la matrice, l'éthique, qui peut composer avec les forces économiques et sociales. Nous avons revisité deux auteurs ayant construit une matrice intellectuelle pour penser l'État social. Bourgeois et sa théorie du solidarisme. Et Jaurès et sa théorie du socialisme. Nous allons présenter leurs différents modèles. On essaiera de regarder notamment, dans cette matrice, la place laissée à l'économie sociale et solidaire. Et l'on essaiera d'en tirer un certain nombre d'enseignements pour la période actuelle.

Quelques précisions. C'est un travail qui est en cours et qui demande à être poursuivi. Nous avons mis en avant dans cette présentation les points communs entre Bourgeois et Jaurès ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de points de débats et de divergence entre ces auteurs.

Je poursuis sur les points de convergence. Ils nous ont amenés à identifier, par rapport à l'architecture, à cette pensée systémique, un triptyque. C'est une articulation entre un idéal, une conception de l'État et une place pour les associations. Ces dernières sont un terme générique qui recouvre aussi bien les syndicats, les mutuelles que les associations loi 1901. Ce triptyque se décline avec des différences, voire des frictions entre Bourgeois et Jaurès. Surtout il va aboutir à un rendez-vous manqué entre un socialisme étatiste après 1914 et un radical-socialisme qui va s'inscrire dans une toute autre trajectoire que celle qui était en lien avec Jaurès. Notre communication a pour objectif de voir quelles seraient aujourd'hui les nouvelles conditions pour un rendez-vous réussi. Ingo BODE a mentionné l'importance et l'urgence de reconsidérer nos imaginaires. C'est la question de l'idéal. À la fois chez JAURÈS et pour BOURGEOIS, c'est en première place. C'est la boussole à partir de laquelle la pensée va se mettre en place. Un livre est sorti au mois de février : « Repenser le modèle social ». Ce livre est marqué par l'absence de tout idéalisme. Ce sont 8 chapitres qui n'abordent pas du tout la dimension systémique. Il faut inscrire cette dimension dans quelque chose de commun qu'est l'idéal. Il y a une force de l'idéal à la fois chez Jaurès et chez Bourgeois. C'est un idéalisme universaliste. Il peut se décliner. Il est très présent. C'est aussi un idéal de justice entre tous les hommes sur la Terre.

Par rapport à cette boussole, il y a une vision de l'État qui peut contenir des différences, mais qui se rejoint sur l'importance de l'État comme l'« État principe » chez Jaurès et l'« État associatif » chez Bourgeois dont le rôle, dans l'intérêt général, est la garantie de progrès social par des mécanismes de production institutionnelle... Il y a la même réserve par rapport à un État hypertrophié, un État acteur, un État qui intervient dans l'action censée conduire à une société plus proche de l'idéal. Il y a l'importance de l'État comme garant par les mécanismes de production institutionnelle, et une réserve sur un État acteur trop interventionniste, ce que BOURGEOIS appelle l'« État isolé » qui impose l'idée d'une bonne société. C'est donc par en bas que tout commence, par les personnes dans le réel, dans le quotidien. Ce point est partagé chez JAURÈS et chez BOURGEOIS. C'est le côté décisif des hommes qui s'associent pour faire avancer des intérêts qui leur sont propres en les inscrivant dans un idéal commun. Cela aussi bien avec les syndicats, les mutuelles, les coopératives. Le lien entre ces trois aspects du triptyque, c'est

l'éducation. Elle est tout à fait cruciale. JAURÈS et BOURGEOIS vont s'engager eux-mêmes sur des activités qui promeuvent l'éducation. On parle aujourd'hui pour l'ESS de l'enjeu de la formation initiale, du primaire au supérieur. Mais chez eux, c'est aussi l'éducation permanente, avec un rôle pour les syndicats et les associations pour une éducation populaire permanente.

Anne FRETTEL

Oratrice • TR1 • Université de Lille 1

Si l'on revient plus en détail sur la vision de l'économie sociale et solidaire (ESS), il y a une vraie place dans leur modèle pour l'ESS, comme étant des espaces de développement concret et de mise en application du modèle social. Cela éviterait la bureaucratisation par rapport à un État qui gérerait tout et qui pourrait étouffer des initiatives privées. Jaurès qualifie les associations « d'organes gestionnaires » de son modèle socialiste. Mais dans le même temps, Jaurès et Bourgeois ont une vision critique de l'ESS. Ils n'accordent pas de valeur à l'association par principe. Tous les deux soulignent qu'il y a un fort risque de corporatisme dans les associations, les coopératives ou les mutuelles, c'est-à-dire un risque que ces initiatives ne servent avant tout que les intérêts de leurs membres. Finalement, elles ne généreraient qu'une forme d'égoïsme. Ils s'opposent donc à des modèles d'ESS qui ne défendraient que des intérêts catégoriels. Bourgeois oppose l'association qu'il va qualifier d'« égoïste et de fermée sur ses membres », à une « association solidaire », servant l'intérêt commun. Cette dualité de l'association, on la retrouve aussi chez Jaurès. Il considère que les initiatives associatives et coopératives centrées uniquement sur leurs membres ne vont faire que reproduire les modes de fonctionnement des organisations capitalistes et, au mieux, générer avec le modèle des coopératives un patronat à plusieurs, mais ça n'ira pas au-delà. Il y a un vrai risque que l'association puisse détourner la classe ouvrière du socialisme, pour créer une classe de travailleurs privilégiés, qui ne va plus vraiment travailler à la transformation de l'ensemble de la classe ouvrière. Pour Jaurès et pour Bourgeois, l'association doit se constituer pour le bien de tous. Elle doit alors être rattachée à l'intérêt général, pour ne pas perdre de vue l'idéal humaniste du modèle social. C'est la reprise de la question de l'autonomie que soulignait Ingo BODE. Comme secteur autonome, l'ESS est fortement critiquée. Il est essentiel que l'économie sociale et solidaire se rattache à un idéal humaniste. Comment s'assurer de ce rattachement ? Bourgeois préconise la création d'une association qui fédère les associations entre elles, pour réunir leurs efforts et faire en sorte qu'il y ait une fraternité globale. Jaurès a aussi des propositions

notamment au moment où il accompagne le mouvement des verriers de Carmaux. S'il y prône une solution coopérative pour sortir par le haut du conflit, c'est à la condition que les syndicats soient au conseil d'administration de la coopérative en tant que représentants de l'ensemble de la classe ouvrière. Il s'agit pour lui de prôner une « verrerie ouvrière » (utile à l'ensemble de la classe ouvrière) et non une verrerie aux verriers (aidant uniquement les membres de la coopérative). Il pense les statuts de la verrerie dans cette optique et conseille que plus de la moitié des bénéfices de la verrerie doivent être reversés à une œuvre d'intérêt général pour assurer ce lien permanent entre l'intérêt général de la classe ouvrière et ce qui se passe dans une organisation particulière.

Il y a une vision large de l'ESS qui inclut les syndicats. Ça s'explique notamment au XIX^e siècle par la grande porosité des formes de groupements collectifs, avec une dimension de caisses de secours, d'associations. À la fin du XIX^e siècle, le législateur commence à définir des statuts spécifiques qui vont distinguer des formes de groupements entre les associations, les mutuelles, les coopératives et les syndicats. Au XIX^e siècle, la vision est beaucoup plus mélangée sur le « fait associatif ». Tout cela est vu comme une institution de progrès social. De leur point de vue, le syndicat est un point d'appui à la transformation du salariat dans son ensemble. L'ESS n'est pas un secteur à part, un modèle isolé qu'il faudrait généraliser, il y a eu, au contraire, l'idée qu'il s'agit d'initier un mouvement d'ensemble. Si les expériences coopératives et mutualistes sont importantes, il convient de les mettre en lien avec la dynamique de la classe ouvrière.

Hervé DEFALVARD

Orateur • TR1 • Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Notre travail fait un retour sur les fondements théoriques, intellectuels de l'État social en France. Entre la fin du XIX^e siècle et 1914, un ensemble de lois esquisse le modèle social français. Il y a des lois sur les accidents du travail, l'impôt progressif sur le revenu, sur la laïcité et l'assistance, puis les retraites ouvrières. On voit combien ce modèle social est multifacettes. Il couvre l'assistance et l'assurance. Il a pour objectif d'ouvrir des perspectives en réunissant les conditions pour permettre à un modèle social de devenir légitime. Il y a un enjeu décisif par rapport à la réinvention du modèle social aujourd'hui, c'est celui d'avoir une théorie macro sociale. Il ne s'agit pas de penser par chapitre, mais de produire une architecture globale pour donner un

référentiel commun à ce qui seront ensuite des applications distribuées. Cette théorie macro sociale, on peut l'esquisser à partir du défaut de la loi sur l'économie sociale et solidaire. L'économie sociale et solidaire, c'est son principal mérite, a d'un point de vue politique réussi ce pari de créer un mouvement qui permet de retrouver une unité au-delà des différences et de certaines vieilles querelles. Elle sort en partie des égoïsmes corporatifs dénoncés aussi bien par Jaurès que Bourgeois. Elle l'a fait en proposant une nouvelle définition inclusive de l'économie sociale et solidaire. Dans son article 1, l'ESS est définie comme un mode d'entreprendre spécifique. Toutefois, l'enjeu d'un modèle macro social, c'est un modèle pour l'ensemble de la société. Dans l'ajout de l'amendement du 9 mai qui définit aussi l'économie sociale et solidaire, en tant que mode de développement, on peut avoir un débouché sur une théorie macro sociale. Mais la loi ne dit rien de ce que serait le mode de développement de l'économie sociale et solidaire. C'est une question que nous laisse la loi sur l'ESS. C'est donc dans l'après-loi sur l'ESS que nous posons la question de l'hypothèse des communs comme cette nouvelle théorie macro sociale. Si, jusque-là, nous avons évité une présentation de Jaurès avec la voix d'Anne et celle de Bourgeois avec ma voix, puisque c'est comme ça que nous nous sommes rencontrés, je vais ici tirer les leçons du solidarisme de Bourgeois. Que ce soit dans son œuvre de 1896 ou dans l'ensemble de ses interventions, le bien commun revient comme un leitmotiv. Son « individu associé » est un individu qui pense une action en commun. Les communs sont souvent des arrangements locaux, comme des pactes municipaux de collaboration, dont le potentiel de transformation requiert, comme l'a dit Daniela, leur inscription dans une perspective politique plus globale. Cet enjeu concerne particulièrement le rôle des communs par rapport au marché et à l'État. Aujourd'hui, les communs qui se développent, les communs numériques ou les communs sociaux, sont des arrangements très souvent en marge du système dominant, articulés avec l'État et avec le marché tels qu'ils sont. La société du commun, c'est le commun comme principe dominant permettant d'articuler les logiques du marché et de l'État, comme devenant satellitaire du commun. C'est un commun européen, mais aussi mondial. On retrouve ici l'attachement à la production institutionnelle. Toutes les institutions qui peuvent faire avancer le progrès social sont bonnes à prendre. Cela traduit une confiance dans les institutions et dans leur évolution. Cela se fait au niveau des territoires. Il y aura cet après-midi un exposé sur les territoires zéro chômeur. Ce sont des innovations institutionnelles intéressantes, parce qu'elles permettent à des forces sociales très différentes de converger. Sur les territoires, elles agrègent des acteurs différents, des

collectivités territoriales, des entreprises et des syndicalistes. Il y a là le début d'une convergence sociale.

Je terminerai sur le rôle de l'éducation dont nous avons vu qu'il fut central aussi bien dans le solidarisme de Bourgeois que dans le socialisme de Jaurès. J'ai été il y a quelques mois sollicité par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire pour réfléchir à la place de l'ESS dans les programmes d'économie suite à une saisine lancée par le Ministère de l'éducation nationale. Le lobbying autour du Medef a fait ouvrir certains débats, d'où cette saisine pour avoir un avis sur l'enseignement de l'économie au Lycée. Comment faire une place dans ce programme à cette économie qui n'en a pour l'instant pas ? Pour cela, il faut refonder le programme de la filière ES en première et en terminale. Un avis de la section économie de l'académie des sciences morale et politique a été rendu. Selon lui, il faut moins parler de la macro-économie et plus de la loi du marché. Car c'est un enseignement qui est indépendant de tout jugement. Sauf que ce n'est pas possible. Il ne peut pas y avoir des lois du marché qui sont indépendantes de jugements de valeur car ces derniers participent de la construction sociale des marchés. Il n'y a pas de possibilité de s'en extraire même si c'est toute la philosophie du programme actuel. Pour retrouver une place à l'économie sociale et solidaire, il faut retrouver la voie des jugements de valeurs et donc du pluralisme. Il faut pouvoir donner sa place à un consommateur altruiste, qui peut trouver une rationalité à s'engager. Il y a un pluralisme des raisons d'agir. L'intérêt en est une mais pas la seule. Quand on enseigne l'entreprise, on n'est pas obligés d'enseigner l'entreprise qui maximise son profit, un point c'est tout. Il y a aussi une multiplicité d'entreprises dont par exemple les coopératives. Au niveau de la micro-économie, il est possible d'avoir un enseignement pluraliste. Cela suppose d'avoir une dimension historique et culturelle. Cela fait un bagage pour les élèves citoyens.

Henri NOGUÈS

Coordinateur • TR1 • Université de Nantes

Merci beaucoup. À vous les questions. Notamment sur l'expérience de l'administration partagée et ce qu'elle soulève comme questions.

Intervenant 1

Je suis de la CRESS Île-de-France. Cette expérience de cogestion et de l'illustration partagée a été mise en œuvre en Italie.

Intervenant 2

Je suis de l'université Paris XIII. Une question pour Anne et Hervé. Je suis d'accord avec tout ce qui a été dit. Sur la notion de l'idéal humaniste, ça me paraît une hypothèse très stimulante. L'État social a un idéal, mais ce n'est plus un idéal humaniste. C'est un idéal de la libre prévoyance, de la contributivité. Il faut faire en sorte que la dette sociale ne soit plus négative, mais positive. Les idéaux se sont transformés avec le temps. Pour ressourcer l'État social en idéaux humanistes, est-ce vraiment la solution de l'économie sociale et solidaire qui s'impose ? On peut voir ce que sont devenues les mutuelles. On est mal barrés... La tradition humaniste se trouve-t-elle vraiment dans l'économie sociale et solidaire ? On ne retrouve plus ces idéaux dans l'économie sociale et solidaire.

Intervenant 3

La charte d'Amiens et la séparation du syndical, du politique et de l'économie sociale et solidaire peut compléter ce que vous dites ?

Intervenant 4

Vous dites qu'il faut une réelle articulation avec l'État et le marché sur d'autres principes que le principe néolibéral. Qu'est-ce qui peut faire que le marché change de principes fondamentalement ?

Henri NOGUÈS

Coordinateur • TR1 • Université de Nantes

(S'adressant aux orateurs) Vous avez le temps d'y réfléchir !

Daniela CIAFFI

Oratrice • TR1 • Université de Palerme & Labsus

Votre question est pointue. À Bologne, la tradition des coopératives est plus présente qu'ailleurs. On a eu une bonne tactique pour écrire le règlement pour la ville de Bologne. Certains disent que ce règlement est semblable à une loi. Ce n'est pas par hasard que cela est né à Bologne. Cela a été adopté dans des villes très différentes, au Sud, dans le Centre, même dans des petites villes. Il faut vraiment raisonner comme une loi. La loi locale a une vocation universelle. Même dans un contexte français ou allemand, on peut raisonner de cette façon. C'est une douzaine de pages. Il fallait quelque chose de synthétique. Le vrai penseur de l'administration partagée, c'est un fonctionnaire qui s'appelle Donato Di Memmo. Il avait un seul objectif : ne pas renvoyer tous les habitants de Bologne qui arrivaient dans son bureau pour s'occuper des biens communs de la ville. Certaines villes ont une image et un imaginaire de mafia, donc plutôt négatif. Les Italiens voulaient vraiment un dispositif pour libérer les énergies. On peut donc utiliser cela dans d'autres contextes.

Hervé DEFALVARD

Orateur • TR1 • Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Je peux faire une réponse normande à la question de Philippe : oui et non, par rapport à la question de l'idéal. Le néolibéralisme se caractérise, voir le livre de Jean-Pierre Dupuy, par le désherbage de l'idéal. L'idéal devient ainsi idéologique. Beaucoup de candidats aux législatives disent qu'ils font du pragmatisme. Une action sans idéal, c'est le pragmatisme. Des solutions pratiques, mais sans idéal. Il y a une forme de danger pour la société de perdre son idéal.

Par rapport à l'économie sociale et solidaire, que tu évoques avec réserve, je parlais plutôt de la société du commun. C'est un miroir anti-lacanian. C'est un opérateur de division. On peut trouver une économie sociale et solidaire très financiarisée qui n'a plus rien à voir avec du commun. La charte d'Amiens fait partie du débat sur le rendez-vous manqué entre le socialisme de Jaurès et le radical-socialisme de Bourgeois. Pour la question massive de la reconfiguration du marché et de l'État pour sortir du système dominant actuel, on développera cet après-midi un exposé sur l'entreprise comme commun. Il y a la nécessité d'avoir des droits d'usage sur les actifs de l'entreprise. Il faut reconfigurer les marchés. Les marchés financiers doivent garantir l'usage des actifs. C'est ce nouveau droit, en tant que droit du commun, qui vient reconfigurer le marché et l'État, pour les mettre dans une nouvelle forme de lien social, notamment sur les territoires. Beaucoup d'entreprises ont été abandonnées, alors que l'on aurait pu conserver l'usage des actifs et l'emploi des salariés avec cela.

Anne FRETTEL

Oratrice • TR1 • Université de Lille 1

L'État social a permis d'incarner le sentiment d'une forme de progrès social de génération en génération. Aujourd'hui, on raisonne à l'échelle d'une génération, d'un individu. On essaie d'égaliser les dépenses et les recettes. On a perdu la perspective du long terme pour les générations futures. On a réduit l'horizon. Il y a tous les débats sur la dette par exemple. De ce point de vue, il y a une différence entre l'idéalisme et l'idéologie du néolibéralisme.

Concernant le potentiel transformateur ou non de l'ESS, c'est la question de l'autonomie de ce secteur qui se trouve posée. Une économie sociale et solidaire qui serait autonome conduirait à des dérives et ce n'est pas la porte privilégiée par Jaurès ou Bourgeois. D'où leur volonté de rattacher ce secteur à un principe supérieur commun.

Sur l'articulation entre l'État et le marché, avec d'autres idéaux, la conception de Jaurès est intéressante. Il a une double vision de l'État. C'est une organisation avec des règles concrètes, mais c'est aussi un principe. Ce qui se joue aujourd'hui c'est de rabattre l'État qu'à un État gestionnaire, un État acteur occultant l'idée d'État principe incarnant une certaine vision de l'intérêt général.

Henri NOGUÈS
Coordinateur • TR1 • Université de Nantes

Merci. D'autres questions.

Intervenant 5

Ce n'est pas vraiment une question. C'est une réflexion.

Henri NOGUÈS
Coordinateur • TR1 • Université de Nantes

Si ce n'est pas trop long, c'est acceptable.

Intervenant 5

Sur la fabrication du modèle social, et de l'idéal social, on parle de l'État comme s'il réunissait des élus et des fonctionnaires. Cette fabrication de l'idéal social et du modèle social se fait aussi et d'abord du côté de l'État. Où se fabriquent les fonctionnaires ? Quelle est la vision du modèle social que portent les fonctionnaires ? Quel est l'effet de la différenciation entre la formation des fonctionnaires de collectivités territoriales et les fonctionnaires d'État ? J'ignore un peu ces choses-là. En Italie, il n'y a pas d'école de formation des fonctionnaires territoriaux. Ils viennent de monter une école des biens communs. Il faudrait avoir une réflexion globale et européenne.

Intervenant 6

Je suis actuellement doctorant. J'ai une question sur la construction du modèle social. Dans votre réflexion, avez-vous intégré la question environnementale et écologique ? C'est important aussi dans l'idéal social humaniste.

Ingo BODE

Orateur • TR1 • Université de Kassel

Il y a un certain défi. À l'époque où l'on parlait du socialisme, il y avait quand même une structure sociale marquée par le collectivisme. Notamment avec les syndicats. Il y a une adhérence collective. Aujourd'hui, on est plutôt dans une situation d'individualisme flagrant. Cela n'empêche pas des gens de participer de temps en temps aux réunions locales. Certains s'engagent notamment autour de la vague des réfugiés. C'est du jamais vu en Allemagne. Mais cet humanisme a une faiblesse. Les gens vont-ils vraiment s'investir à long terme ? Est-ce que cela inclut toute la population ? La réponse est clairement non. Ce sont les classes moyennes et des retraités. Ce sont eux qui s'engagent. On a fait des études sur la participation au niveau local. Et c'est vrai aussi dans les structures de l'économie sociale et solidaire. Il y a une minorité de sociétés assez riches et qui ont le temps. Ce sont des petits groupes. Ce n'est pas un modèle social. C'est un souci pour moi.

Daniela CIAFFI

Oratrice • TR1 • Université de Palerme & Labsus

On a des surprises positives avec ce pacte. Certains acteurs n'étaient jamais venus participer au processus participatif. Je pense notamment aux sans-domiciles fixes, aux personnes qui habitent dans la rue. À Bologne, un pacte a été signé par des habitants d'une rue de classe moyenne et la mairie, qui doit toujours être dans le pacte. C'est de l'administration partagée. Dans ce cas, ils font le gardiennage d'un jardin public dans lequel les SDF habitaient. C'est un système *welfare* redessiné. Les habitants paient le dortoir public. Je pense aussi aux supporters des équipes de foot, qui ne participent d'habitude pas au processus participatif. Ils ont proposé un pacte pour s'occuper d'une aire sportive de la ville de Bologne. On voit donc des acteurs que l'on n'avait jamais vus. C'est la différence entre démocratie contributive et participative. Il y a une différence avec les processus participatifs qui sont gérés par le haut... il y a un élan individualiste. Par exemple, j'ai envie que mon quartier intègre les SDF. J'ai envie d'avoir un rôle, en m'impliquant dans un pacte de collaboration. Il y a peut-être un côté individualiste sain. Cela peut concerner l'intérêt général. Je suis d'accord avec Nicole, on en parle depuis longtemps. Ce n'est pas un acteur unique. On a fait cette découverte en Italie. Il faut bien séparer les élus et la partie technique des mairies. On a fondé l'École nationale des biens communs,

en Italie. Des administrateurs publics y participent, mais pas seulement. Il y a aussi des classes hybrides. Il y a des expériences-pilotes sur les biens communs en Espagne. Les techniciens de la mairie travaillent avec les activistes. Ils parlent devant une bière sur la cogestion des biens communs de la ville de Barcelone, de Madrid. Ce sont des processus informels. Certains ont peur au niveau de la transparence et de la légitimité de cette dynamique. Si vous regardez les expériences-pilotes, ce sont souvent ce genre de dynamiques qui sont à la base des processus.

Henri NOGUÈS

Coordinateur • TR1 • Université de Nantes

Par rapport à la présence de représentants de l'administration dans les pactes, est-ce que les acteurs moteurs sont plutôt du côté des fonctionnaires, des services techniques, des politiques ?

Daniela CIAFFI

Oratrice • TR1 • Université de Palerme & Labsus

Les acteurs engagés sont soit techniques soit politiques. Vous pouvez prendre le rapport 2016 de Labsus. On découvre assez rapidement que les politiques doivent changer toutes les routines administratives. Elles n'avaient pas forcément envie de s'engager dans cela. Certaines villes n'ont pas signé de pacte avec les habitants et les associations. Ce n'est donc pas de l'administration partagée. La ville de Bologne et d'autres villes moyennes font le bon choix et sélectionnent des vrais pactes. La ville de Turin est très sélective par rapport aux propositions des habitants. Il y a notamment beaucoup de réaménagements. De lieux, de jardins... Il y a un lien entre démocratie participative et démocratie contributive. Le passage n'est pas tout le temps facile. Les fonctionnaires ont toujours un certain budget pour penser à des processus de participation, de cogestion. Ce sont toujours les mêmes qui ont les outils pour participer, pour écrire un projet, pour faire un plan technique de renouvellement d'un endroit. Au niveau théorique, il faudrait travailler sur le plan de la démocratie participative et sur la démocratie contributive. Ce sont deux logiques différentes.

Henri NOGUÈS
Coordinateur • TR1 • Université de Nantes

Donc, il faut aussi des travaux sociologiques pour voir ce que l'on observe des deux côtés.

Anne FRETTEL
Oratrice • TR1 • Université de Lille 1

Sur la question des collectifs et le fait que l'on serait aujourd'hui dans une société trop individualiste, j'aurais tendance à dire qu'à la fin du XIX^e siècle, l'État n'avait pas la légitimité qu'on lui connaît aujourd'hui. Il a imposé cette légitimité par la force et l'usage de la législation. Par exemple la loi de 1901 qui voit la reconnaissance de l'association est une loi qui marginalise, déstabilise la congrégation et les dynamiques collectives produites par l'Église. Par ailleurs, il ne faudrait pas voir le XIX^e / début XX^e comme l'âge d'or d'une dynamique collective. Les collectifs de travailleurs en sont à leurs balbutiements, la classe ouvrière peine à se constituer et à se reconnaître en tant que telle. Les ouvriers se retrouvent dans des usines. Ils viennent de la campagne. Ils alternent entre travaux saisonniers et travail à l'usine. Ils n'ont aucune dynamique collective. Il y a un enjeu de construction pour faire prendre conscience de l'intérêt de classe. Ce que mettent en avant Jaurès et Bourgeois, c'est la question de l'éducation permanente pour activer la prise en compte des liens et des intérêts communs qu'il y a entre les travailleurs.

Hervé DEFALVARD
Orateur • TR1 • Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Pour répondre à Nicole, par rapport aux fonctionnaires et à leur formation, ça rejoint ce qu'a évoqué Daniela CIAFFI, et ça fait aussi le lien avec ce que l'on peut lire chez Bourgeois et peut-être chez Jaurès. Pour Bourgeois, un bon fonctionnaire par rapport à son solidarisme ne s'arrête pas à la mission pour laquelle il est payé. Il y a une forme d'engagement. Il y a cette capacité à mettre en œuvre une société par rapport à un idéal. Il y a une dimension d'engagement qui vaut aussi pour les fonctionnaires territoriaux, qui s'engagent au-delà de ce pour quoi ils sont payés. Cela doit faire partie de l'enseignement : l'engagement comme une vertu sociale.

La question de l'écologie est apparue à un moment donné. Dans nos réflexions, nous étudions de nouveaux indicateurs. La richesse créée par les entreprises est évaluée par rapport à la valeur ajoutée. Il y a une valeur ajoutée territoriale. Il y a la question de la durabilité et de la qualité de ressources. Cette question de la prise en compte de l'écologie passe par de nouveaux indicateurs par rapport à ce qui construit la valeur produite par les entreprises. Il y a la question du passage du local à d'autres niveaux. C'est une question décisive. Pour l'instant, pour nous, c'est l'idée de la mondialisation du territoire. Ils doivent être reliés par rapport à cette idée de mondialisation des territoires. Ça reste pour l'instant limité comme réponse.

La question de l'individualisme. Chez Jaurès et chez Bourgeois, ils s'inscrivent contre l'individualisme libéral. Ça n'empêche pas d'avoir des groupes qui ne sont pas simplement contre l'individualisme. Il y a aussi la question du : pour tous ou pas pour tous ? On parle de capital social. Il y a la question des communs sociaux. Ce sont des communs qui s'organisent autour de ressources dotées de droits universels : santé, logement, mobilité, alimentation, énergie. Il y a un critère de positivité dans ces droits universels. Mais ils peuvent tout à fait rester formels. Dans le préambule de la Constitution française, il est indiqué que chacun a le droit à l'emploi. Les communs sociaux permettent à ces ressources de devenir accessibles concrètement et par tous. Et tout cela doit être accessible sur le territoire par tous et avec tous. Chacun peut discuter de la manière dont on construit ces ressources et dont on les rend accessibles. Les communs sociaux, ce sont des collectifs, où chacun a le pouvoir de dire : « Ce n'est pas du tout comme cela que je vois les choses ». Il y a une discussion sur l'accessibilité des ressources. Je repense à l'expérience sur le territoire zéro chômeur. Ils ont construit une coopérative avec un certain règlement pour leurs activités. Ce sont des communs qui s'organisent, de telle sorte que les personnes qui sont au départ exclues deviennent des sociétaires de la coopérative et qui ont un pouvoir de parole et de décision.

Daniela CIAFFI

Oratrice • TR1 • Université de Palerme & Labsus

Le pacte peut être proposé soit par la partie publique soit par des groupes actifs. Il y a une réciprocité. L'attitude passe de : « Je te permets de décider, de gérer » à : « On se met ensemble ». Certaines villes en Italie abordent le sujet de la durabilité des expériences des pactes. Toutes les deux semaines, avec les

citoyens, on discute des pactes. Il y a une cogestion continue. C'est très intéressant. Des habitants passent du statut d'exclu au statut de souverain. Au niveau des droits universels, c'est un passage très important.

Henri NOGUÈS

Coordinateur TR1 • Enseignant-chercheur en économie

J'avais une question sur les pactes à zéro euro. Je voudrais que tu les éclaires sous deux angles différents. On est soumis à une injonction à mesurer l'impact : quand on est dans des contrats à zéro euro, le budget n'est donc pas l'élément essentiel, mais est-ce que l'on peut mesurer l'impact ? Et le 2^{ème} angle que je voudrais que tu éclaires, c'est que certains s'engagent comme activistes, mais ont des problèmes économiques ou d'insertion et ils pourraient attendre un retour, espérer une forme de reconnaissance ou une nouvelle forme de revenus.

Daniela CIAFFI

Oratrice • TR1 • Université de Palerme & Labsus

Le budget n'est pas le centre de la question des pactes à zéro euro. On dit simplement qui fait quoi. Si je m'active, parce que la plage de ma ville n'est pas propre, j'ai ce droit-là. Je suis souveraine. Mais dans le pacte, je dis quand je fais cela et ce que je demande à l'acteur public local. On écrit noir sur blanc que l'on a besoin de tels services, de la lisibilité, tel jour, telle date. C'est très anglo-saxon. La mairie peut donc mesurer l'impact : un adjoint que je connais bien disait qu'après le budget participatif, on pourrait faire le budget contributif. Pour voir combien d'argent on économise. La régie demeure à l'acteur public. Mais à Bologne, on a un pacte qui préconise le retour à l'auto-évaluation des activités. Par exemple, dans une crèche, les mamans qui s'engagent essaient de comprendre leurs pactes et de communiquer leur valeur ajoutée à la mairie.

Deuxième question sur les activistes. Il y a beaucoup de professionnels qui ont parfois des super CV. Ils ont fait des Masters, ils sont doctorants. Dans le groupe des activistes, en Italie, certains pourraient faire des boulots très bien payés au niveau international, et ils décident de s'engager dans des défis au niveau local. Certaines villes décident de supprimer du règlement toute la partie relative à l'économie sociale et solidaire, puisqu'ils ont gardé la définition de bien commun qui garantit l'intérêt général. C'est une idéologie

assez stricte. D'autres villes permettent dans leur règlement de pouvoir penser à des formes d'économie sociale et solidaire. Plutôt sur l'entreprise sociale.

Henri NOGUÈS

Coordinateur • TR1 • Université de Nantes

Il y a une question en attente. Dernière question.

Intervenant 7

Jean-Claude BARBIER, je suis chercheur à Paris I, au CNRS. Je voudrais revenir sur la question des communs sociaux. Ça n'a rien d'évident pour moi. Il y a plusieurs conceptions aujourd'hui. Pourquoi faudrait-il choisir l'idée qu'il s'agirait du droit à l'universel ? S'il n'y a pas de droit universel, alors ce n'est pas un commun social ? L'assurance chômage est-elle un commun social ? On retombe sur la question du corporatisme. Il a plusieurs sens. Il y a une version abominable de « corporatiste », c'est celui qui s'approprie les choses. Il y a une habitude terrible. Dans la notion de communs. On ne va pas rentrer dans le détail. On pourrait considérer cela comme des gens qui se mettent ensemble, comme pour la gestion d'un jardin à Bologne, et qui ont un certain système de gouvernance avec des ressources et cela n'a rien d'universel, mais cela peut être commun. Voilà la question que je pose. Réserver donc le terme de commun social aux critères normatifs que tu choisis toi ?

Hervé DEFALVARD

Orateur • TR1 • Université Paris-Est Marne-la-Vallée

D'où vient l'idée d'associer à la problématique des communs l'idée de droit universel ? C'est le mariage entre Ostrom, une économiste prix Nobel pour ses travaux sur les communs de ressources naturelles dans les sociétés traditionnelles, et Amartya Sen, un autre économiste prix Nobel, connu pour ses travaux sur la justice. L'idée est de pouvoir identifier des ressources librement accessibles à tous. Il y a l'idée d'un ensemble de biens fondamentaux. Il est peut-être possible de faire des communs sociaux, notamment pour la désertification médicale, en créant des nouveaux services de santé. C'est un modèle normatif qui a vocation à dire où l'on veut aller. Ce que l'on fait, c'est rendre accessibles des ressources avec un droit universel.

Par exemple, l'idée qu'une alimentation saine puisse être reconnue comme un droit universel. C'est ça, l'idée.

Henri NOGUÈS

Coordinateur • TR1 • Université de Nantes

Merci. J'espère avoir permis à tout le monde de s'exprimer. Merci pour votre participation. Cet après-midi, on poursuit à 14 heures.

Hervé DEFALVARD

Orateur • TR1 • Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Tout à fait. Il faut transporter vos affaires. Nous allons déjeuner à l'IFIS (Institut Francilien d'Ingénierie des Services). Ce sera au 1^{er} étage. Le buffet sera servi en salle 120. On se retrouve pour la table ronde à 14h00. Merci.

VENDREDI 16 JUIN 2017

Après-midi

Colloque chercheurs et acteurs • Quel modèle social pour le XXI^e siècle ?

Table ronde n° 2 • TR2 • Perspectives sur de nouveaux droits sociaux

Coordinateur • Melaine CERVERA

PRESENTATION DU COORDINATEUR

Melaine CERVERA est Coordonnateur général de l'APEX, Association de Promotions des Expérimentations sociales, et Maître de conférences en sociologie à l'Université de Lorraine.

Melaine CERVERA

Coordinateur • TR2 • APEX & Université de Lorraine

Nous allons donc reprendre ce colloque qui tourne autour du modèle social pour le XXI^e siècle. C'est la question de la contribution de l'économie sociale et solidaire pour repenser le modèle social en France, à la période actuelle. Ce sera le même principe que ce matin. Nous allons tout d'abord avoir deux présentations sur des sujets différents. Et nous enchaînerons sur 30 minutes de débat. Puis deux présentations et une dernière demi-heure de débat. Cette table ronde s'intitule : perspectives sur de nouveaux droits sociaux. Je souhaite rappeler quelques points. J'ai coordonné les contributions à cette table ronde. J'ai demandé aux intervenants de s'interroger sur le cadre institutionnel dans lequel se situent ces droits sociaux et à quels services ils étaient affiliés. Une économie palliative ou réparatrice de l'économie dominante sur la société ? Ou viennent-ils dans une économie au service de l'émancipation des personnes ? Il y a une tension entre ces différentes

économies, qui sont souvent en friction. Je vais laisser la parole à Juliette ALEND-DEMOUTIEZ, chercheur économiste au Clersé. Elle va nous parler des mutuelles communales et des mutuelles territoriales.

TABLE RONDE 2 • PREMIÈRE PARTIE

La place des mutuelles communales dans la protection de la santé en France

PRESENTATION DE L'ORATRICE

Juliette ALEND-DEMOUTIEZ est actuellement post-doctorante à l'Université d'Amsterdam. Elle travaille sur l'évolution historique des indicateurs macroéconomiques en Afrique du Sud. Avant cela, elle a réalisé son doctorat en France, sur la protection sociale en Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement sur les mutuelles de santé au Sénégal.

Juliette ALEND-DEMOUTIEZ

Oratrice • TR2 • Université d'Amsterdam

Bonjour. Ma présentation s'intitule : La place des mutuelles communales ou « de village » dans la protection de la santé en France. Je suis ravie d'avoir eu l'opportunité de travailler sur ce sujet. Je remercie les organisateurs pour cela. Mutuelles communales, mutuelles villageoises, mutuelles pour tous, c'est assez récent pour la première initiative qui date de 2013. Il y a un engouement récent, avec la presse qui s'en fait le relais. Je vais qualifier toutes ces mutuelles de mutuelles territoriales. Cette nouvelle mutualité s'inscrit dans une logique territoriale, qui rompt avec la logique professionnelle des mutuelles de santé. Elles évoluent sur le marché des complémentaires de santé. Le seul critère d'accès, c'est la domiciliation dans une commune. La première mutuelle date de 2013, avec une commune du Vaucluse. En 2016, près de 1 700 communes sont engagées dans ce processus.

Une première précision : entendons-nous bien sur le terme de « mutuelles territoriales ». Le terme de « mutuelles » peut être trompeur. Il rassemble plusieurs initiatives qui n'ont pas forcément les mêmes idéologies et qui vont sur des principes de la mutualité. Ces mutuelles territoriales ne fonctionnent pas comme des mutuelles à part entière. Il s'agit en fait de contrats auxquels les individus adhèrent au sein de systèmes qui existent déjà. Une commune, par ses membres municipaux ou par les membres du CCAS, va impulser un projet. C'est l'organisme choisi pour porter le risque qui va établir le contrat avec les habitants de la commune. Un contrat négocié sur une base collective avec ensuite une adhésion individuelle volontaire des habitants. La mairie joue un rôle d'initiateur et de médiateur, au départ. Mais elle n'est ni assureur ni souscripteur ni financeur. Au niveau de l'étape de l'appel d'offres, il peut arriver que la commune fasse appel à un intermédiaire, pour jouer le rôle de courtier en assurances.

Par rapport à cette table ronde, sur le cadre du droit à la complémentaire santé pour tous, il y a deux enjeux qui se posent avec la question de ces mutuelles territoriales. Pour le 1^{er}, c'est le contexte lui-même, celui d'un marché des « complémentaires santé » saturé. Les mutuelles continuent de constituer des agrégats importants et à intégrer les règles des assurances pour pouvoir perdurer. Le 2nd enjeu, c'est celui des populations qui n'ont pas encore accès à la complémentaire santé. Cela a des conséquences sur l'avenir des mutuelles territoriales, malgré leur jeune âge.

Quand je suis rentrée dans ce sujet, je me suis posé plusieurs questions par rapport à ce phénomène récent et encore peu documenté. Pourquoi ces mutuelles sont-elles créées ? Quelles sont les idéologies derrière ces initiatives ? Comment les acteurs se coordonnent-ils ? Quelle est la place de ces initiatives parmi les systèmes de protection de la santé en France et aux autres dispositifs ? Ce sont ces questions qui ont dirigé mon travail.

Ma méthodologie s'est faite en deux temps. J'ai d'abord effectué une large revue de presse. C'est avant tout la presse nationale et locale qui se fait le relais de ces initiatives. Le monde de la recherche ne s'est pas penché sur ces questions. Je devais tout d'abord établir un état des lieux. C'était compliqué de comprendre l'ampleur du phénomène. C'était aussi pour moi l'occasion de faire un panorama des acteurs impliqués et des personnes que je pouvais rencontrer. J'ai mené plusieurs entretiens semi-directifs pour mieux comprendre les enjeux du phénomène et la mission des acteurs impliqués. Mon but était de rencontrer des personnes clés, les instigateurs de mutuelles.

J'ai pu mener quelques entretiens. Des indications précieuses ont émergé de ces entretiens.

En avril et en mai 2017, j'ai pu rencontrer Pascale CHABOT, la première adjointe aux Sports et à la Vie associative de la ville de Mornant. Et Stéphanie HÉNON, du service politique de la ville de Saint-Pol-sur-Mer. Elles font partie de la première vague de mutuelles territoriales. J'avais ciblé les initiatives pionnières. Le nombre de mutuelles territoriales augmente de façon importante depuis 2013. Je voulais comprendre la vision des premiers créateurs et discuter avec eux de l'évolution de ces initiatives.

Au niveau des mutuelles partenaires, j'ai rencontré Serge DANDEVILLE, directeur général d'un réseau qui s'occupe des petites et moyennes mutuelles. Il s'occupe des mutuelles de village. J'ai rencontré également Gérard Billes, président de la Mutuelle Catalane. Ils ont sous leur coupe beaucoup de mutuelles de villages et de communes. Et enfin, Achraf MALKOUNI, animateur région.

Je vais présenter la recherche que j'ai effectuée en deux temps. Je vais faire un état des lieux sur la question pour comprendre l'ampleur du phénomène. Puis je discuterai des réflexions par rapport aux questions de recherche que je me suis posées.

Dans un premier temps, je vais revenir sur la chronologie de l'expansion des mutuelles territoriales. Le point de départ, c'était la commune de Caumont-sur-Durance. Cela va ensuite se multiplier. Les collectivités locales sont les instigatrices des mutuelles territoriales, en lien avec les CCAS. Les médias nationaux ont relayé l'information. Cela a été combiné avec les municipales de 2014. Il y a eu un engouement impressionnant pour ces initiatives. C'est devenu une promesse de campagne. L'idée pour les candidats était très claire : améliorer l'accès à la santé pour les habitants de leur commune, améliorer le pouvoir d'achat des administrés par des initiatives qui ne coûtent rien à la commune, si ce n'est la mise à disposition de locaux et de personnel. Après les élections, quelques réussites ont été relayées dans la presse. Depuis 2014, il y a des centaines d'expériences initiées sur le territoire, avec plus ou moins de succès. Vous le voyez, certains acteurs se partagent ce secteur. Cela peut être des associations de courtiers en assurances, comme Actiom, plus gros acteur. Ça peut être des mutuelles territoriales, comme la Mutuelle Catalane. La Fédération nationale de la Mutualité française comptait environ 20 000 bénéficiaires en 2017, pour plus de 1 750 communes impliquées. La moyenne serait de 11 bénéficiaires par mutuelle en prenant ces chiffres. Certains ne réussissent pas à prendre dans une commune. La mutuelle de Caumont-sur-

Durance fonctionne avec 350 adhérents sur 4 700 habitants. À Valenciennes, il y aurait entre 1 200 et 1 500 participants.

Les communes vont donc passer par un intermédiaire, qui est Actiom. Cela peut être différent. La mutuelle du Mornant n'a pas fait appel à une association intermédiaire. C'est la commune qui s'est occupée de monter le cahier des charges. Une fois l'appel d'offres lancé, la commune a sélectionné 3 propositions et elle les a soumises au Conseil d'administration du CCAS. Il s'est ensuite chargé de faire le choix final : une mutuelle pour tous. Les organismes partenaires peuvent être aussi des organismes assuranciers créatifs. Groupama avait répondu à l'appel d'offres. Swiss Life, Aviva pavillon prévoyance travaillent aussi sur ce secteur. Le cas du courtier Traditia est un peu particulier. C'est une entreprise bordelaise spécialisée dans le courtage. Le patron de cette société est un ancien chanteur de rock d'un groupe de musique néonazie.

Les modalités prises par ces mutuelles vont prendre plusieurs formats. Les contrats proposés peuvent être de nouveaux contrats construits spécifiquement pour les communes, ou bien il faut construire une offre nationale standardisée, ou encore des contrats qui existent déjà.

Il peut exister un contrat groupé à adhésion facultative. Les individus sont adhérents à la mutuelle partenaire. L'équilibre dans la mutualisation des risques est recherché au niveau du groupe.

La 2^{ème} forme, c'est celle d'un contrat groupé à adhésion séparée. Les habitants seront adhérents à l'association qui s'est chargée de négocier le contrat à la place de la commune.

La dernière forme, ce sont les contrats à adhésion individuelle, se basant sur un tarif de groupe. La mutualisation du risque se fait alors au niveau de l'ensemble de la mutuelle. La grille tarifaire sera la même pour toutes les communes.

La différenciation des contrats est plus ou moins importante selon les mutuelles. À Caumont-sur-Durance, c'est une exception avec un contrat unique pour tout le monde et un tarif unique. Des communes ont appliqué ce schéma, et pour les autres, cela varie énormément. La Mutuelle Catalane, par exemple, ne prend pas l'âge en compte. Selon les acteurs et la mutuelle partenaire, il y aura des différenciations. Ces mutuelles se veulent compétitives, en négociant des contrats de groupe auprès des mutuelles partenaires. C'est l'un des principaux arguments pour se développer à l'heure actuelle.

Le public visé, c'est tous les habitants d'une commune. Dans certains cas, cela peut être aussi ouvert aux personnes travaillant dans une commune, mais n'habitant pas dans cette commune. Dans le contexte du marché des complémentaires santé, le public visé concerne surtout les exclus du système des complémentaires santé. Principalement les personnes âgées, les étudiants, les travailleurs non-salariés, les chômeurs et les personnes en situation de précarité. La question des salariés est un peu particulière. Dans les premières expériences, les salariés étaient comptés comme cible. La situation a évolué. Il y a eu une mise en place depuis janvier 2016 de l'application pour les salariés d'avoir une complémentaire d'entreprise.

Il y a aussi la question de l'équilibre du risque pour une population plutôt vulnérable en général. Cet équilibre est apparemment possible. À Caumont-sur-Durance, ils sont plutôt équilibrés financièrement, même s'ils ont dû augmenter leur cotisation. C'est aussi le cas de Saint-Pol-sur-Mer et de la commune du Mornant. Ils veulent lutter contre les barrières financières, en proposant des contrats moins chers que les complémentaires santé. Ils essaient de faire cela dans une éthique universaliste. La solidarité est donc intergénérationnelle et intragénérationnelle.

Il y a donc différents types d'implication dans ce secteur. Je vais les illustrer au fur et à mesure avec des illustrations tirées de mes entretiens. Vous les retrouvez sur les diapositives.

Il y a d'abord cette optique universaliste de certaines initiatives alors que le paysage des complémentaires santé est de plus en plus fractionné. Il y a des enjeux politiques et des questionnements du marché des complémentaires santé. L'évolution de la protection sociale oscille entre logique sociale et logique marchande. Les politiques publiques continuent de jouer un rôle important dans la manière de se partager ce marché. La complémentaire santé obligatoire pour les salariés a illustré cela en favorisant les 5 instituts de prévoyance et les assureurs. Des mutuelles ont dû s'adapter à l'évolution de la protection sociale complémentaire vers une certaine assurancialisaiton. La filiation limitée à 11 assureurs a compliqué la tâche des mutuelles territoriales, mais aussi des mutuelles tout court. Ce marché est saturé. Si les mutuelles sont encore dominantes, elles perdent du terrain face aux compagnies d'assurances. Elles se voient intégrer les principes du secteur privé concurrentiel. Il y a donc une multiplication d'alliances entre les trois opérateurs historiques et les mutuelles territoriales.

Il y a ensuite la question des idéologies derrière ces initiatives. Les enjeux politiques montrent des expériences divisées dès le départ. Plusieurs acteurs

estiment adhérer à la philosophie mutualiste d'origine. Ils mettent en avant un retour à ses fondements d'origine. Mais il existe des points de vue plus contrastés parmi les dirigeants mutualistes. Certains sont beaucoup plus sceptiques. Le débat reste donc très fort entre mutualité et assurance. Aussi bien dans les discours que dans la forme que prennent ces initiatives. Il y a deux mouvements parallèles qui se développent depuis quelques années. Le premier mouvement, c'est celui qui est porté par la mutuelle de Saint-Pol-sur-Mer, notamment. Elle met en avant une forte idéologie mutualiste. D'autres reposent davantage sur une vision plus commerciale. Il met en avant l'ultra compétitivité. Tout le monde appelle cela des mutuelles communales. Mais il y a des différences avec les mutuelles de villages et les mutuelles pour tous.

La dernière réflexion tourne autour de la démocratie et de la proximité. On parle de solidarité, de liberté d'adhésion, de proximité et de démocratie. Cette relation de proximité reste centrale. Elle est cependant un peu particulière. Cela reste concentré sur le fait de tenir des permanences pour pouvoir contacter facilement les mutuelles. Un autre discours, celui de la performance, de la concurrence, de l'ultra compétitivité. Certains mettent en avant la proximité et d'autres la compétitivité. On en revient à ce débat entre mutualité et assurance, l'idée de partager les risques et l'idée de sélectionner en fonction des risques.

La proximité est importante. Au départ, les mutuelles territoriales étaient basées sur des communes plutôt rurales ou ouvrières, comme à Dunkerque. Mais depuis, les expériences se sont multipliées. Le département du Loiret a mis en place une mutuelle avec Actiom. Xavier Bertrand pensait mettre en place une mutuelle territoriale pour l'ensemble de la région des Hauts-de-France. Mais on commence à s'éloigner du concept de proximité. Et la proximité va jouer sur la démocratie. Au départ, la gestion du contrat est externalisée à la mutuelle partenaire.

Pour conclure, ces mutuelles s'inscrivent dans des débats importants. L'assurancialisat ion des mutuelles et les enjeux idéologiques derrière la Mutualité. Mais aussi les difficultés d'un système de santé qui segmente et organise un marché de la complémentaire santé fortement concurrentielle. Cela donne matière à réflexion sur la question de l'universalisation de la Mutualité. C'est une approche qui me semble double. C'est d'abord une initiative palliative en ciblant au départ les exclus. Cela se fait dans une optique transformatrice, à la fois au niveau du modèle mutualiste, mais aussi au niveau des individus, dans une approche d'émancipation. Certaines populations ont des barrières financières importantes.

Les éléments de débat importants sont donc une universalité et un ciblage particulier. Et le débat du lucratif *versus* le non lucratif. Le code de la Mutualité va être réformé. Il y aura une harmonisation du code des Mutualités et du code des Assurances avec des règles prudentielles européennes. Merci pour votre attention.

Melaine CERVERA

Coordinateur • TR2 • APEX & Université de Lorraine

Merci. On garde les questions pour après. On va enchaîner sans vraiment de transition avec l'intervention de Nicolas DA SILVA et de Victor DUCHESNE, qui nous proposent de repenser l'économie sociale et solidaire à partir de l'histoire de la Sécurité sociale.

Repenser l'ESS à partir de l'histoire de la Sécurité sociale

PRESENTATION DES ORATEURS

Nicolas DA SILVA est Maître de Conférences en sciences économiques au Centre d'économie de Paris Nord, Université Paris 13. Ses travaux portent sur l'évolution de la médecine libérale et sur l'histoire de la Sécurité sociale.

Victor DUCHESNE est doctorant en sciences économiques et en sciences de gestion au Centre d'Économie de Paris Nord, Université Paris 13, UMR CNRS 7234. Ses travaux portent sur le développement des agences et des contrats dans le système de santé ainsi que sur l'histoire des relations entre l'État et la Sécurité sociale.

Bonjour à toutes et à tous. Merci aux organisateurs pour l'organisation de ce colloque. Avec Victor DUCHESNE, nous allons présenter une réflexion sur l'ESS à partir d'un regard extérieur. Nous ne sommes pas spécialistes du sujet. Nous travaillons sur la Sécurité sociale. Savoir si la Sécurité sociale appartient ou non à la sphère de l'ESS reste problématique. Cela fait débat et nous n'avons pas les compétences pour entrer dans ce débat. L'objectif sera de proposer une réflexion pour voir que l'ESS et la Sécurité sociale ont beaucoup à voir ensemble. Il y a un esprit commun. Avant d'entrer dans le fond de notre travail, je voudrais dire que c'est un travail toujours en cours. Nous serons contents si vous êtes en mesure de nous poser des questions et de nous proposer des critiques pouvant améliorer notre travail.

Notre hypothèse de travail pour ce colloque est que l'histoire conflictuelle de la Sécurité sociale peut permettre de repenser l'ESS hier et aujourd'hui, notamment sur la question des mutuelles et des coopératives. Généralement, on met d'un côté l'État, et de l'autre, le marché. Mais il y a des tierces voix. Il y a l'ESS bien-sûr, mais aussi la Sécurité sociale. Quelle est alors la communauté d'esprit entre l'ESS et la Sécurité sociale ? C'est la libération du travail dans un cadre assumé de contestation du capitalisme. Cela peut paraître un peu grandiloquent. Mais ce sont des choses simples à comprendre. La propriété lucrative des moyens de production implique l'exploitation du travail et c'est de cette façon que fonctionnent les entreprises capitalistes. Il y a un impératif de rentabilité du capital. Il faut dégager un profit en fonction du capital investi. En contrepoint, l'État-providence ou l'État bourgeois (selon le cadre théorique mobilisé) est un filet de sécurité rendant l'exploitation soutenable socialement. Cela implique une soumission du travail. Face au capitalisme, l'ESS assume la division sociale du travail et propose des alternatives pour libérer le travail, comme les caisses de Sécurité sociale, la Mutualité ou les coopératives. C'est un dépassement assumé du capitalisme et donc un renouvellement du rapport au travail. Voilà selon nous la communauté d'esprit entre ESS et Sécurité sociale. Nous allons le démontrer à travers l'analyse de l'évolution de la démocratie sociale dans le cas de la Sécurité sociale. On reviendra dans un premier temps sur l'originalité de 1945 et sur le conflit social qui se passe à l'époque (contre l'idée traditionnelle d'un consensus d'après-guerre). On parlera dans un second temps de la réforme de 1967 qui remet en cause radicalement la démocratie sociale. Or, cette dernière est une forme de dépassement de la propriété privée des moyens de production.

Notre travail s'appuie empiriquement sur l'analyse de textes historiques et parlementaires des grands débats de 1949 et de 1967. Revenons d'abord sur l'originalité de 1945 avec les ordonnances instituant la Sécurité sociale. Elles sont présentées comme une rupture par rapport à Vichy et à ce qui avait pu se constituer dans les années 30. On peut contester cette idée et dire que l'originalité de la Sécurité sociale en 1945, ce ne sont pas ces ordonnances. La Sécurité sociale existe déjà. Couvrir les risques maladie, le risque vieillesse, les allocations familiales, tout cela existe déjà. Des lois avaient été votées dans les années précédentes. Comme les lois d'assurance sociale en 1928 et en 1930. Des lois sont déjà présentes comme socle de la Sécurité sociale. En 1945, c'est un approfondissement de cette logique. Mais, en dépit de cette continuité, la Sécurité sociale, et plus précisément le régime général, est en rupture avec l'ordre ancien.

Le régime général propose une tentative de dépassement de l'organisation habituelle du travail. Il y a une caisse unique pour tous les risques. Une cotisation interprofessionnelle à taux unique, pour éviter la concurrence entre les entreprises. Et une gestion par les intéressés – autrement dit la démocratie sociale. C'est l'octroi pour les représentants des salariés de 2/3 des voix au Conseil d'administration des caisses de Sécurité sociale. Voilà l'une des ruptures. Contrairement aux périodes précédentes, la Sécurité sociale est dirigée par les intéressés. A l'inverse, la solidarité libérale s'accommode de la protection sociale avec un financement public. L'État bourgeois, l'État-providence, l'État néolibéral s'accommode d'une protection sociale à financement public.

En quoi la Sécurité sociale modifie le rapport au travail ? Cela ne modifie pas le partage de la valeur ajoutée. Ce qui est intéressant, c'est qui décide de ce que l'on fait de la valeur ajoutée. Pour la première fois, ce sont des salariés, principalement des ouvriers qui vont dire ce qui a de la valeur et ce qui n'en a pas. Prenons l'exemple de la santé où la Sécurité sociale organise la production de soins. Cela se fait selon d'autres principes et d'autres institutions que les institutions capitalistes. C'est l'attribution d'une valeur à un travail, qui ne respecte pas les principes capitalistes. Par exemple, alors qu'une infirmière du public et une infirmière du privé font le même travail, les représentations attachées à cette activité sont très différentes. Dans le public, l'infirmière sera considérée comme une dépense sociale et dans le privé, puisque l'hôpital produit un profit, l'infirmière sera réputée produire de la valeur économique. Or, le travail des soignants dans les hôpitaux publics est libéré des institutions du capitalisme. On ne fait pas de crédit pour créer des hôpitaux. Il n'y a pas de

profit ou d'impératifs de rentabilité. Il n'y a pas de subordination. La Sécurité sociale libère donc les travailleurs par cette mutualisation.

Revenons sur la mythologie du consensus de 1945. Après la guerre, nous aurions eu un « plus jamais ça » social. Pourtant, historiquement, il y a eu une lutte violente contre les trois principes novateurs du régime général. Comment cette conflictualité va-t-elle s'organiser ? Le régime général est attaqué dès le début. Il y a des reculs, notamment sur la Caisse allocations familiale, séparée des autres caisses. Seulement 50 % des ouvriers sont représentés au Conseil d'administration de ces caisses, et non plus 2/3. Il y a aussi un argumentaire critique très précoce de la Sécurité sociale. En 1949, un débat parlementaire reprend toutes les critiques habituelles faites à la Sécurité sociale (abus de assurés, coût, etc.). Parce que le régime général constitue une rupture par rapport aux institutions précédentes, il est combattu dès le début. Oui à la solidarité libérale, non à l'autodétermination des travailleurs. Par rapport à la démocratie sociale, 1967 constitue le coup de grâce.

Victor DUCHESNE

Orateur • TR2 • Université Paris 13

Merci, Nicolas. La Sécurité sociale de 1945 va prendre fin en 1967. Il s'agit de la première grande réforme de la Sécurité sociale depuis sa création. Certes, elle n'a cessé d'évoluer : l'État a cherché à renforcer son contrôle et l'extension des droits a eu lieu. Mais la structure même de la Sécurité sociale n'avait jamais été modifiée jusqu'à cette date. Cette réforme remet en cause deux principes fondateurs de la Sécurité sociale : son unité et le fonctionnement de la démocratie sociale, c'est-à-dire la gestion directe par les assurés de la Sécurité sociale. Cette réforme se fait par ordonnances, une procédure qui revient à la mode dans le débat public et même une procédure habituelle car la quasi-totalité des grandes réformes dans ce secteur ont eu lieu à l'initiative directe et de façon directive de la part du pouvoir gouvernemental. Particularité : c'est une réforme qui se fait déjà au nom de la raison budgétaire. Il faut changer l'organisation, parce qu'il y a un déficit budgétaire. Il y a un débat sur ce déficit. Il faudrait d'ailleurs s'attarder sur l'existence réelle de ce débat.

Il y a ce contexte politique trouble, avec le gouvernement de Georges Pompidou, qui vient d'être réélu avec une très faible majorité à l'Assemblée nationale. Il va donc recourir aux ordonnances. Contexte troublé et raison budgétaire, ce sont là-encore des choses d'actualité.

Cette réforme s'articule autour de deux grands volets. Tout d'abord, des mesures financières déjà mises en œuvre auparavant : hausse du taux de cotisations, ouvrières ou patronales, augmentation du ticket modérateur et une nouveauté : une taxe affectée à la Sécurité sociale. Mais ce qui nous intéresse le plus, ce sont les mesures organisationnelles, notamment la division en risques qui marque la fin définitive de l'unité de la Sécurité sociale. Trois caisses nationales, sont créées, ainsi qu'une entité en charge d'assurer malgré toute une certaine unité financière, c'est l'agence centrale des organismes de Sécurité sociale, qui met en réseau les URSSAF.

Au-delà de cette suppression de l'unité, la mesure principale de cette réforme, c'est que la démocratie sociale élective, avec ses élections organisées tous les cinq ans pour élire les représentants, cette démocratie sociale élective fait place à une démocratie sociale paritaire. Une représentation égale entre le patronat et les salariés. Le patronat fait son grand retour à la Sécurité sociale. C'est une réussite pour le patronat.

Si l'on revient sur la création des caisses de la Sécurité sociale. Cela pose la question de l'étatisation. Depuis 1945, l'État renforce son contrôle. À travers la création de ces fameuses caisses nationales, et en retirant la gestion directe des assurés, l'État a réussi à reprendre le contrôle sur l'institution. On peut se demander s'il ne s'agit pas d'une perte de pouvoir des travailleurs et de l'abandon de ces principes mutualistes qui sont à l'origine de la Sécurité sociale.

Si on reprend les grands principes de la Mutualité : la liberté d'adhésion individuelle, la solidarité, l'intérêt collectif, la participation égalitaire, l'indépendance institutionnelle et la non-lucrativité... Il y a une communauté de valeurs. Il y a deux points fondamentaux qui définissent l'originalité de la Mutualité : la gestion directe par les sociétaires. On a une certaine communauté de principe. La Mutualité et la Sécurité sociale ne sont bien sûr pas la même chose. Mais j'insiste sur cette communauté de destin. Si on regarde l'histoire de la Mutualité, on s'aperçoit que l'introduction du paritarisme a déjà mis à mal la Mutualité dans les années 30. La réforme de 1967, c'est de remettre en cause la gestion directe par les assurés dans la Sécurité sociale. La Mutualité avec une situation similaire dans les années 30. Le patronat introduit le paritarisme dans les mutuelles. Les mutuelles perdent un peu leur âme. Le paritarisme apparaît ensuite dans la Sécurité sociale comme un outil de reprise en main des institutions. et cela par le patronat. À l'époque, la Mutualité dénonce la réforme qui met à mal la Mutualité. En 1967, la Fédération Nationale de la Mutualité Française entérine le passage d'une

stratégie d'affrontement vis-à-vis de la Sécurité sociale et des syndicats à une logique de coopération. Il est dans l'intérêt de la Mutualité de défendre la Sécurité sociale. Il y a donc un véritable tournant. Il ne s'agit pas d'une suppression des institutions, dans les deux cas mais bien d'une reprise en main par l'État à travers une modalité de contrôle originale qui est largement éprouvée, la gestion paritaire et par conséquent une reprise en main par le patronat.

Nicolas DA SILVA

Orateur • TR2 • Université Paris 13

En conclusion, l'intuition que l'on a essayé de dérouler dans notre travail, c'est cette idée d'une communauté d'esprit et de destin entre l'ESS et la Sécurité sociale. Il y a une remise en cause des institutions traditionnelles du travail. C'est une remise en cause du mode production. L'idée, c'est de passer du capitalisme à autre chose pour libérer le travail. Ce qui est en jeu, c'est la façon dont s'organise le travail. Pourquoi, le travail d'une infirmière dans un hôpital public, c'est de la dépense, alors que c'est de la production dans un hôpital privé ? Cela tient à nos représentations, mais aussi du conflit.

On ne peut pas comprendre les problèmes actuels dans ces deux secteurs sans comprendre le changement du mode de production. Il n'y a pas de néolibéralisme au sens où il y aurait quelque chose d'inédit depuis les années 1980. Ce qui change, c'est le rapport de force et les formes de la conflictualité. Le profit et le crédit pénètrent la Sécurité sociale et les institutions liées à l'ESS. Cela va modifier la façon de travailler dans ces secteurs. Dès lors, l'État n'est qu'un filet de sécurité indispensable pour la soutenabilité du capitalisme.

À partir des réformes dont vient de parler Victor, on observe une mutation à l'intérieur de la Sécurité sociale, autour des principes liés au capitalisme. Les impératifs de rentabilité, de mise en concurrence. À l'hôpital, il y a cette idée de mise en concurrence fictive sur le modèle marchand. C'est la multiplication des indicateurs, du contrôle du travail, une forme de marchandisation et aussi des privatisations.

De façon provocatrice on peut se demander pour finir si la Sécurité sociale n'est pas une forme d'ESS qui a réussi. La Sécurité sociale libère le travail des institutions capitalistes, notamment grâce à la mutualisation du financement et à la démocratie sociale. Il faut se demander pourquoi cela a réussi. En plus du caractère obligatoire de l'institution (sur lequel il faudrait revenir), c'est parce

qu'il y avait une lutte assumée contre le mode de production capitaliste et ses institutions (profit, crédit, propriété lucrative des moyens de production, etc.). La Sécurité sociale, ce n'est pas simplement un filet de sécurité qui va permettre de passer la serpillière après les dégâts faits par les institutions capitalistes – d'où le combat permanent des réformateurs contre la Sécurité sociale.

Victor DUCHESNE

Orateur • TR2 • Université Paris 13

Ce sont les quelques éléments de départ qui apparaissent en filigrane de notre présentation. Est-ce que l'idée ne serait pas de revenir à la Sécurité sociale type 1945 ? Même si le modèle est loin d'être parfait. Si on se rapproche de la question de la Mutualité, on peut se poser la question des valeurs communes. Le secteur de la Mutualité perd son âme avec la concurrence forte des compagnies d'assurances et au sein même de la Mutualité. Pour faire face aux exigences de solidité financière, la Mutualité se concentre et adopte ce fort degré de concentration. Revenir à la Sécurité sociale type 1945 pourrait permettre de rendre concrets ces grands principes mutualistes. L'objectif n'est pas d'être une béquille du capitalisme, mais bien de dépasser le capitalisme et tenter de proposer un autre mode de production.

Melaine CERVERA

Coordinateur • TR2 • APEX & Université de Lorraine

Merci à vous deux. On voit qu'en ce début d'intervention, il est aussi question de conflits, de rapports de force sur la construction de cette solidarité. On peut faire un premier tour de questions.

TEMPS DES QUESTIONS

Intervenant 1

Il y a une construction remarquable par l'équilibre. Première remarque sur le taux de participation à l'élection de la Sécurité sociale. Et une deuxième

question qui porte sur la contradiction entre les décrets, les circulaires et la diversité de gestion des caisses.

Votre exposé, Madame, est remarquable par l'absence de chiffres. J'aurais aimé avoir quelques contrats types. Et la question de la FNMF par rapport à ce sujet.

Intervenant 2

Par rapport à l'intervention des 2 garçons, 3 choses. Tout d'abord, un retour à la Sécurité sociale type 1945, cela n'aurait aucun rapport entre les dépenses de la Sécu d'aujourd'hui et celle de l'époque. À l'époque, c'était surtout le remplacement des salariés quand ils étaient malades. Aujourd'hui, cela représente 6 % du budget. Aujourd'hui, c'est surtout le financement du système de santé performant.

Deuxièmement, il y a la délégation de la gestion de la Sécurité sociale et des mutuelles. Il y a la question de la libre adhésion. C'est un vrai débat au sein de la MGEN, notamment. Contrairement à l'ordonnance de 1967, on continue d'élire certaines personnes au sein des organismes. Notamment dans le secteur agricole. Ils élisent leurs administrateurs, avec un taux de participation un peu supérieur au taux de participation générale qui est très faible.

Melaine CERVERA

Coordinateur • TR2 • APEX & Université de Lorraine

Je vous laisse répondre tout d'abord à ces questions avant d'en prendre d'autres.

OUVERTURE DES DISCUSSIONS

Juliette ALEND-DEMOUTIEZ

Oratrice • TR2 • Université d'Amsterdam

Merci pour ces questions. Effectivement, les chiffres manquaient beaucoup. Au niveau des contrats types, cela va dépendre des mutuelles. Les contrats sont

très différents. Ils donnent le chiffre de 30 % d'économie par rapport aux autres mutuelles. Ils ont toujours tendance à insister sur le dentaire et sur l'optique. Les contrats sont différents selon les mutuelles. La mutuelle du Mornant me disait qu'ils ne proposaient que deux tranches de population : les retraités et les actifs. Mais il y avait ensuite une multitude d'options. Il y avait un contrat basique aux alentours de 15 euros, destiné aux personnes vulnérables avec prise en charge par le CCAS. Et d'autres contrats plus hauts de gamme.

Au niveau du code de la Mutualité et du code des Assurances, cela a été beaucoup dit dans les discours que j'ai entendus. Il y a la question de la bataille entre la FNMF et la Fédération indépendante des mutuelles. Les petites et moyennes mutuelles, si elles n'atteignent pas quelques millions d'euros pour la solvabilité, certains accords ne seront pas mis en place. Les grosses mutuelles seront forcément intégrées là-dedans. Il y aura donc une différenciation. Le code de la Mutualité avance vers le code de l'Assurance au fur et à mesure.

Victor DUCHESNE

Orateur • TR2 • Université Paris 13

Sur le taux de participation, j'avais trouvé un chiffre qui laissait entendre un taux de participation assez élevé pour les dernières grandes élections de 1962 pour la Sécurité sociale. Une réponse à l'Assemblée nationale donnée par le ministre Jean-Marcel JEANNENEY. Il parlait de quasiment 69 % de participation. À l'époque de la réforme, l'argument avancé pour supprimer les élections, ce n'est pas le taux de participation, mais son coût. Il ne représente que 0,077 % des dépenses totales. Et je peux répondre sur la MGEN.

Sur les éléments qui ont contribué à apaiser les choses, c'est le développement des mutuelles de fonctionnaires. Pour l'instant, on n'a pas plus creusé. Sur la MSA, ça reste une exception.

Nicolas DA SILVA

Orateur • TR2 • Université Paris 13

Il y a une contradiction entre le pouvoir d'État et le mode de gestion des caisses (qui relève de la démocratie sociale). Après les ordonnances de 1945, des textes législatifs viennent cadrer ce que fait la Sécurité sociale. La Sécurité sociale ne fait pas ce qu'elle veut et il y a déjà une forte législation de l'État qui

essaie de limiter sa créativité. Donnons un exemple. Dans le débat de 1949, l'un des problèmes pour certains députés, c'est le fait que les caisses avaient trop d'initiatives, qu'elles ouvrent des centres de santé qui font concurrence à la médecine libérale par exemple. De façon générale, il y a toujours une dialectique entre un cadre fourni par le droit et ensuite la marge de liberté que l'on a par rapport à cela. C'est une question de recherche très pertinente et nécessaire. C'est comme le Code de la route. Il laisse suffisamment de liberté pour savoir où l'on veut aller en vacances en voiture, tout en interdisant de passer au feu rouge. D'autres règles, issues d'autres rapports de force, pourraient réduire ou augmenter le cadre dans lequel les acteurs évoluent.

Je reviens sur le fait que les dépenses sont aujourd'hui supérieures aux dépenses d'hier. En 1945, la France est ruinée. Il y a des tickets de rationnement et le premier poste de dépense de la Sécurité sociale est les Allocations familiales. La question des coûts est déjà posée à l'époque. Or, si la situation financière de la France était bien moins bonne on a été en capacité d'augmenter le périmètre de l'institution. Il n'y a pas de théorie économique pour dire que le budget affecté à tel ou tel poste de dépense est trop élevé ou trop bas. Quand on parle des dépenses de santé, ça ne fait en réalité aucun sens. Pour l'industrie automobile, on ne se demande pas quel est le niveau de la dépense. On parle de la production automobile, on parle donc de la contrepartie. Il faut toujours se poser la question de la contrepartie, dans le cas de la Sécurité sociale aussi. Est-ce que la contrepartie (la production) justifie tel ou tel niveau de dépense ? Pour finir rapidement, quand on évalue la production de la Sécurité sociale dans le domaine de la santé, elle est beaucoup plus égalitaire et plus efficiente que celle du secteur privé (que ce soient les mutuelles, les instituts de prévoyance ou les assureurs à but lucratif). Du point de vue de la contrepartie, on n'a rien inventé de mieux que la Sécurité sociale.

Melaine CERVERA

Coordinateur • TR2 • APEX & Université de Lorraine

Il y a encore quelques questions.

Intervenant 3

Bonjour. Sylvie MAYER. Est-ce que ces mutuelles territoriales sont simplement des complémentaires ? Ont-elles un rôle comme les mutuelles classiques, des liens avec des centres de santé ? Sont-elles créatrices d'établissement d'accueil ? Cela m'amène à une 2^{ème} question. Vous avez évoqué le possible retour à la Sécurité sociale de 1945. Quel serait le rôle des mutuelles ?

Intervenant 4

Vous avez évoqué de manière allusive les conditions d'émergence de la révolution de 1945. Vous n'avez pas parlé de la contre-révolution de 1967 et pourquoi on se retrouve avec une régression. L'éclairage sociopolitique peut être intéressant.

Intervenant 5

Ingo BODE. L'histoire de la Sécurité sociale en France est intéressante. J'avais une question de rapport au capitalisme, puis la gouvernance des travailleurs. Je pense à la situation de l'Allemagne. Les caisses d'assurance-maladie sont autogérées par les assurés. C'est toujours la question de l'économie sociale. Le capitalisme peut quand même changer. Au début, il y avait beaucoup moins cet esprit capitaliste. Et puis il s'est installé sans changement de gouvernance.

Intervenant 6

La Sécurité sociale a évolué en 1946 avec Force ouvrière. Et l'on dit qu'il faut faire croître l'efficacité du système. Il y a un changement de ressources humaines et de gestion. Dans les années 70 et 80, et encore maintenant, les postes de direction de la Sécurité sociale sont marqués par FO.

Une remarque générale pour alimenter le débat. Il y a des rapports de force entre certaines catégories de la population. En matière d'ESS, je ne suis pas sûr que cela s'inscrive dans un rapport de force... Il y a aussi la réalité de la situation de la Mutualité. C'est une lecture un peu marxienne. (Intervention inaudible) La Mutualité était très contente d'exister encore au sortir de la guerre.

OUVERTURE DES DISCUSSIONS

Melaine CERVERA

Coordinateur • TR2 • APEX & Université de Lorraine

Nous allons répondre rapidement à ces nombreuses questions et remarques.

Juliette ALENDA-DEMOUTIEZ

Oratrice • TR2 • Université d'Amsterdam

Sur la mutualité territoriale, elles n'ont pas vocation à créer des établissements, mais elles vont plus loin que la simple complémentaire santé. Cela dépendra aussi du partenaire choisi. Parfois, la commune ne va pas se limiter à la mise en place d'une mutuelle territoriale. À Saint-Pol-sur-Mer, plusieurs actions sont menées depuis 2008 avec un atelier santé-ville. Il y a aussi l'exemple de la mutuelle du Mornant. Dans l'appel d'offres, ils avaient déjà listé des actions de prévention. Et ils avaient consulté les professionnels de la santé. Ils ont mis en place des ateliers de prévention. Parfois, il n'y a que la complémentaire. Cela dépend des acteurs qui sont derrière. Pour la Mutuelle Catalane, ils luttent contre les problèmes d'éducation pour tout ce qui touche à l'informatique. Dans le Nord, ils ont beaucoup de prévention sur la sédentarisation, la remise au sport. Ils essaient de mettre en place des choses adaptées aux habitants. C'est plus large que la simple complémentaire santé. Ça ressemble beaucoup à ce qui s'est fait dans les autres mutuelles.

Victor DUCHESNE

Orateur • TR2 • Université Paris 13

On va essayer de répondre rapidement. La Sécurité sociale va trouver son échappatoire en 1947. La Mutualité a réussi à survivre. On ne l'oublie pas. Sur les raisons de la régression de 1967, on n'est pas dans une situation aussi exceptionnelle qu'en 1945, mais certains éléments peuvent expliquer pourquoi cette remise en cause se met en place. L'argument budgétaire est martelé depuis 1958 avec un rapport de la Cour des Comptes qui dénonce un déficit, avec une réalité contestable. Il y a aussi la division syndicale entre la CGT et FO. Il y a l'affaiblissement du mouvement communiste. Et il faudrait aller chercher sur l'affaiblissement du gaullisme français et l'émergence de 1968. Il y a une multitude de facteurs.

Nicolas DA SILVA

Orateur • TR2 • Université Paris 13

Il ne faut pas idéaliser le retour à 1945. Par exemple, le taux de remboursement de la consultation médicale était fixé 80% mais, pourquoi pas plus si les soins sont pertinents ? A ce sujet, une association qui se nomme *Notre santé en danger* essaie de réfléchir à l'idée du 100 % Sécurité sociale. Il reste par ailleurs à développer la prévention. Donnons quelques éléments de contexte supplémentaires pour comprendre le moment 1945. Il y a une mythologie d'un consensus. Pour schématiser, contrairement aux représentations courantes la Sécurité sociale est combattue dès le début et elle est défendue majoritairement par la CGT, le PCF et leurs alliés. Les autres syndicats refusent même de participer à sa création dans les premiers mois. Les députés freinent des 4 fers sur certains sujets, tout comme sur le statut des fonctionnaires. Un député SFIO qualifie le statut de la fonction publique de totalitaire. Il y a un climat de tension existant déjà sous le Front populaire. Si on sort du champ politique et syndical, il y avait aussi d'autres éléments de conflictualité, comme avec l'Église qui veut récupérer les familles.

Je comprends l'idée de la critique du fonctionnalisme. Il ne s'agit pas d'attribuer des qualités intrinsèques à chaque acteur. On veut insister sur le fait qu'en 1945, la conflictualité s'organise autour de l'idée d'une révolution sociale, qu'elle soit communiste ou bien socialiste. Il n'y a pas une lutte pour un meilleur partage de la valeur. Aujourd'hui, les luttes politiques sont moins radicales et moins précises dans les revendications, il y a moins de

détermination donc les résultats sont moins bons. Sur ce point il faut souligner la question de l'hégémonie culturelle. Avec notre présentation nous pourrions passer pour des Martiens, au minimum. Si nous en sommes arrivés là c'est du fait de la puissance du rouleau compresseur idéologique des défenseurs du mode de production capitaliste. Quelle que soit notre position à cet égard (pro ou anti capitaliste), on sous-estime trop dans nos analyses la défaite de la classe ouvrière (au sens large) dans la bataille idéologique.

Melaine CERVERA

Coordinateur • TR2 • APEX & Université de Lorraine

Merci à vous. Nous allons passer à la 2^{ème} partie. Nous avons 15 minutes de retard pour le moment.

La 3^{ème} communication présentée sera faite par Hervé DEFALVARD, Denis DURAND, et Sylvie MAYER. Un pré projet de loi d'expérimentation : nouvelle régulation démocratique des entreprises de territoires. Ce sera une communication à 3 voix. Ce travail est le résultat d'un séminaire quasi mensuel qui se déroule depuis 6 mois entre différents chercheurs et militants. Et nous parlerons ensuite de l'expérimentation des territoires zéro chômeurs de longue durée.

TABLE RONDE 2 • DEUXIÈME PARTIE

Un pré-projet de loi d'expérimentation : nouvelle régulation démocratique des entreprises de territoires

PRESENTATION DES ORATEURS

Sylvie MAYER, ex-députée européenne PCF et ancienne responsable du secteur Économie sociale et solidaire du Conseil national du PCF.

Hervé DEFALVARD est Maître de conférences en économie à l'université de Paris-Est Marne-la-Vallée où il dirige la mention de

master ESS ainsi que la chaire d'économie sociale et solidaire. Son dernier ouvrage paru est « La révolution de l'économie en 10 leçons », ed. de l'Atelier, 2015.

Denis DURAND, diplômé en économie monétaire et bancaire de Paris I, et de l'IEP de Paris, a travaillé à la Banque de France comme directeur-adjoint. Il y a aussi exercé le mandat de secrétaire général du syndicat CGT du personnel de cette institution. Denis Durand a été membre du CESE de 2005 à 2015. Aujourd'hui, directeur de la revue Économie et politique, il est l'auteur de l'ouvrage intitulé Sept leviers pour prendre le pouvoir sur l'argent, paru cette année aux éditions du Croquant.

Sylvie MAYER

Oratrice • TR2 • Ex-députée européenne PCF

Merci. On va se partager le travail pour présenter cette idée de territoires dans la transition post-capitaliste qui a débouché sur l'élaboration d'un projet de proposition de loi d'expérimentation. Je vais vous donner le contexte du projet.

Nous sommes dans un contexte de crise. Nous ressentons un grand besoin de nouveaux droits économiques, sociaux et environnementaux. De nouvelles façons de faire de l'économie émergent. Nous le constatons à travers de multiples expériences, qui montrent l'efficacité de la solidarité, de l'initiative collective et de la gestion par les citoyennes et les citoyens. Exemple : les entreprises coopératives, les circuits courts, les monnaies locales, les territoires zéro chômeurs, les pôles territoriaux de coopération. C'est vrai en France, mais aussi ailleurs en Europe et au Maroc.

Tout ceci nous a amenés à formuler une série de questions. Comment articuler ces initiatives territoriales citoyennes avec le service public ? En quoi la notion de Communs peut-elle répondre à ce besoin d'articulation ? Quel rôle des salariés dans les entreprises ? Des syndicats ? Quels outils et critères de gestion ? Comment un parti politique peut contribuer et être dans le faire avec les élus locaux et les citoyens ? Je prendrai un exemple : les banques coopératives. Elles collectent 60 % des dépôts des Français. Comment agir pour que chaque sociétaire participe aux décisions et aux orientations, ainsi que le prévoient les statuts de la coopération ? Et comment passer du local au national, à l'Europe et au monde ?

Quelles instances territoriales, ou plutôt quels collectifs territoriaux ? Faut-il de nouvelles institutions pour répondre à ces questions ? Existe-t-il déjà des possibilités d'action ? Nous avons pris des exemples : les SCOP, les SCIC, la coopérative SMART en Belgique avec 60 000 artistes. La gestion commune de l'eau des villages de l'Atlas marocain. Ou celle des biens funéraires dans certains pays d'Afrique. Quelle part l'économie sociale et solidaire prend-elle dans ce dispositif ? Est-ce un problème de statut ou bien plutôt une question de stratégie commune ? L'idée a émergé d'inscrire les territoires dans l'anticipation. Non pas comme une façon de sortir du système en se mettant à part, mais en considérant que le territoire peut être une voie d'accès au système pour commencer à le subvertir. Je pensais à ce qui se passe actuellement avec la lutte sur le climat aux États – Unis. Donald TRUMP a dit : « Non ». Et d'un autre côté, les grandes villes vont y participer.

Nous sommes allés vers un projet de loi d'expérimentation. Nous avons imaginé des réponses pour entrer dans le faire, à travers l'élaboration d'un projet de proposition de loi d'expérimentation. Il y a la loi de sécurisation du Parti communiste, présentée par Sylvain Chicotte. Et il y a les réflexions de Stéphane VERNAC. Et il y a ensuite une entrée gestionnaire pour des territoires post-capitalistes avec Frédéric BOCCARA et Daniel BACHET. Il y a pour finir des expérimentations pour une transition post-capitaliste des territoires avec Philippe MAINGAULT et Marc LOURDEAU. Nous sommes à la finalisation de ce texte. Cette finalisation se fait par un groupe restreint à compétences variées. Elle va se poursuivre par une consultation plus vaste. L'idée est de parvenir à une loi déposée et pourquoi pas votée.

Hervé DEFALVARD

Orateur • TR2 • Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Je vais m'attarder sur la présentation de ce pré-projet de loi d'expérimentation à partir de la nouvelle vision politique de l'entreprise, qui lui donne sa logique. Cette nouvelle vision politique s'articule autour de la problématique des Communs en lien avec les territoires comme un niveau pour d'autres régulations pour les entreprises à souveraineté actionnariale. Nous pourrions imaginer une transition post-capitaliste à partir des territoires. J'évoquerai 3 exemples de lutte sociale qui montrent un nouveau statut de l'entreprise comme Communs. Et cela s'est fait en dehors de la loi. Il faut sortir du cadre légal.

C'est l'exemple de la filiale d'Unilever à Gémenos. Il y a une lutte sociale des salariés. Certains veulent conserver l'usage de leur actif et continuer une production avec leur savoir-faire. Cette lutte a duré 1836 jours. C'est maintenant leur marque de fabrique au sein d'une coopérative. Après de multiples reventes de l'entreprise, le fonds LGC décide d'une liquidation des Jeannettes en Normandie. Il y a un refus des salariés et une occupation de l'usine pour faire valoir la possibilité pour cette usine de continuer à fonctionner avec leur savoir-faire. Et c'est le cas aussi des Cipa à Bruyères, dans les Vosges, sous-traitant pour Peugeot et Renault, qui vont lutter contre la fermeture de leur établissement. Cela passe parfois par un acte illégal d'occupation de l'usine. Cela a été toléré tout en donnant lieu à une application du droit pour troubles à l'ordre public. Des procédures juridiques ont été intentées auprès des salariés. Mais leur occupation a été tolérée, parce qu'il y a eu un soutien des différents acteurs des territoires. À Gémenos, ils vont imaginer une production en circuit court en partenariat avec des producteurs locaux. À Caen, c'est le soutien des consommateurs qui achètent les madeleines produites dans l'usine occupée. Des consommateurs citoyens s'engagent et soutiennent cette entreprise Jeannettes qui appartient au territoire. Il y aura aussi des financements participatifs et des participations au capital pour permettre au plan de financement du repreneur de pouvoir être mis sur pied. Les banques s'étaient retirées. La liquidation avait été prononcée devant le tribunal de Commerce.

Ce qui est intéressant dans ces trois cas, c'est l'alternative aux fermetures. Même si pour les Cipa, les conditions locales n'étant pas réunies, la fermeture ne pourra pas être évitée. Ces trois exemples montrent la possibilité de considérer différemment les actifs d'une entreprise. Non pas en revenant sur le droit de propriété. Il n'y a pas de collectivisation des moyens de production comme avec le communisme étatiste. Les moyens de production restent privés. Mais cette propriété privée est associée à un nouveau droit d'usage des actifs par les salariés. C'est comme ça que nous avons avancé dans ce pré-projet d'une loi d'expérimentation. Comment une collectivité territoriale, à travers une commission de responsabilité, pourrait accorder un agrément à des conseils d'entreprise pour faire valoir ce droit d'usage, sous la forme d'une entreprise de territoires, à laquelle serait associée cette possibilité pour les salariés de conserver l'usage de ses actifs ? Cette commission de responsabilité sociale pourrait être mise en place par une collectivité territoriale volontaire pour l'expérimentation. Elle se fait avec des membres qui représentent les parties prenantes du territoire. Des représentants des salariés, des employeurs, des financeurs, la formation, la recherche et certains organismes environnementaux.

L'idée concrète reconnaît plusieurs configurations. Pour une entreprise abandonnée, c'est le comité d'entreprise qui devient conseil de l'entreprise et qui se voit reconnaître l'agrément d'entreprise de territoires. Il peut y avoir aussi le cas d'une entreprise menacée, par exemple par le départ à la retraite de son chef d'entreprise. On peut trouver une solution à ce départ à la retraite et l'on ferait appel à l'agrément d'entreprise de territoires, pour que l'entreprise soit accompagnée dans ce passage et cette menace sur les actifs. Ce droit à l'usage des actifs est reconnu par la commission de responsabilité sociale et territoriale à partir de nouveaux critères. Cette commission peut aussi accompagner l'entreprise agrémentée entreprise de territoire dans le développement de son nouveau modèle économique, à partir de nouveaux indicateurs, comme la valeur ajoutée, les critères sociaux, économiques et écologiques, comme la durabilité des ressources des territoires. C'est une recherche qui est faite pour répondre à des besoins qui s'expriment sur le territoire. C'est donc un outil offert et qui peut être saisi par d'éventuels collectifs qui rencontrent ces problèmes d'entreprise abandonnée ou menacée. Ils pourraient ainsi trouver une solution offensive. Mais le financement est un point important.

Denis DURAND

Orateur • TR2 • Economiste et syndicaliste

Je prends le sujet sous un angle un peu général. On parle ici d'entreprises menacées ou abandonnées. Aujourd'hui, l'entreprise est une réalité locale, avec des articulations à tous les niveaux géographiques. On a typiquement affaire à des filiales, ou bien à un maillon dans la chaîne de production d'une filière. L'articulation entre le local, le national, l'europpéen et l'international peut donc se poser. Cela concerne en particulier le financement de l'entreprise. Une banque, c'est une institution qui touche aux extrémités de l'échelle : elle travaille avec les dépôts des citoyens qui vivent sur le territoire. En même temps, toute banque fait partie d'un réseau multinational. La question du pouvoir des banques sur la gestion des entreprises est posée en permanence. Le « vrai patron » d'une entreprise, c'est bien souvent son banquier, qui peut mettre fin à l'entreprise à tout moment. Je travaille beaucoup sur la prise en compte de cette question du pouvoir sur le crédit comme un élément politique. On évoque le cas particulier des banques mutualistes. Il y a une contradiction entre leurs principes de base mutualistes et la pratique actuelle, qui en fait des institutions pilotées par les marchés financiers (elles font partie de l'oligopole bancaire mondial décrit par François Morin). Dans ce travail, nous nous

sommes appuyés sur les dispositions qui figurent dans la proposition de loi de sécurisation de l'emploi déjà déposée en janvier dernier par André CHASSAIGNE. Dans le projet de loi d'expérimentation sur lequel nous travaillons, le statut d'entreprise de territoire peut être attribué selon différents critères, lorsque des acteurs (salariés, chefs d'entreprise, élus locaux, associations) se mobilisent autour d'un projet qui peut pérenniser la vie d'une entreprise. Il doit donc y avoir des investissements à réaliser. Le fonctionnement de l'entreprise pendant les 3 ans prévus pour que l'expérience aboutisse doit alors être considéré comme une dépense d'investissement dans le plan de financement global. L'idée est d'interpeller la responsabilité sociale du système bancaire. La proposition crée une institution dans le dispositif juridique : une commission territoriale. À côté de ce bras politique, il y a un bras financier : un fonds territorial. Son objet n'est pas de déverser de l'argent dans le projet, mais d'être un outil au service des acteurs locaux pour faire pression sur le système bancaire. Cela passe par une logique de médiation. Si un projet nécessite des investissements, on prévoit plusieurs dispositions qui permettent aux pouvoirs publics, représentant la collectivité territoriale, d'intervenir dans le système bancaire en disant que tel projet est d'intérêt public.

Concrètement, cela veut dire que ce fonds territorial est piloté par la Commission territoriale, qui émane de la collectivité. Il faut donner une personnalité juridique au pouvoir des territoires. Les ressources financières sont limitées à cette échelle. Mais comme je le disais, il ne s'agit pas de prendre en charge l'avance de fonds nécessaires à l'investissement. Il existe des outils, comme les bonifications d'intérêts, pour mobiliser plus de fonds privés avec un effet de levier très puissant. Il faut utiliser cela à bon escient, en fonction de plusieurs critères. Certains critères peuvent s'opposer aux critères de rentabilité véhiculés par le système bancaire, en mettant l'accent sur la création efficace de valeur ajoutée. Ces critères conduisent alors à économiser sur autre chose que sur les salaires et l'emploi. On pourra revenir en détail sur les dispositions qui figurent dans ce projet. Cela peut contribuer à changer le comportement du système bancaire. L'idée politique sous-jacente, c'est que le projet porté par différents acteurs est le point d'appui pour faire pression sur le système bancaire, avec les fonds territoriaux qui viennent institutionnaliser le résultat d'un rapport de forces.

Je termine en insistant sur l'idée que les fonds territoriaux pour l'emploi et la formation s'inscrivent dans une logique de transformation sociale d'ensemble. Changer le pouvoir sur l'argent est un enjeu politique majeur. Ça ne peut pas se faire seulement au niveau local. Il faut qu'il s'articule avec d'autres niveaux. J'ai

proposé l'idée d'avoir sept leviers différents. Aux États-Unis, les citoyens peuvent accéder à des informations détaillées sur le comportement de chaque établissement bancaire au niveau de chaque quartier. L'expérience montre que des citoyens peuvent ainsi exercer localement une certaine influence sur le comportement des banques.

Il y a l'exercice de pouvoirs nouveaux par les salariés dans les entreprises qui est au cœur de notre proposition de loi d'expérimentation. Nous proposons non seulement un droit d'opposition et de veto du comité d'entreprise sur des projets de la direction, mais aussi la possibilité de mobiliser des financements bancaires.

Il y a ensuite l'idée d'un pôle financier public. Il faut réexaminer l'expérience des nationalisations de 1982.

Et il y a une dimension européenne. La politique monétaire de la Banque Centrale Européenne détermine le comportement des banques. Il faut qu'elle le fasse avec d'autres critères que ceux qu'elle applique aujourd'hui. Mais il faut un rapport de forces politiques très différent.

Il y a enfin une dimension mondiale. Ce qui se passe dans un territoire a un rapport avec le comportement d'un système bancaire inscrit dans un système international qui est centré sur Wall Street et par rapport à l'hégémonie mondiale de la monnaie américaine. Mais ce point déborde évidemment de l'ordre du jour de cet après-midi.

Melaine CERVERA

Coordinateur • TR2 • APEX & Université de Lorraine

Merci pour cette présentation. Dans les semaines qui viennent, on pourra consulter le corps du texte du projet.

Je vais demander à Daniel LE GUILLOU et à Philippe SEMENOWICZ de nous rejoindre pour l'autre présentation de la table ronde. Daniel LE GUILLOU, du Fonds d'expérimentations territoires zéro chômeur et Philippe SEMENOWICZ, professeur agrégé d'économie à l'université de Créteil. Vous allez nous présenter l'expérimentation territoires zéro chômeur de longue durée. Cela suit un processus de plusieurs mois de négociations.

PRESENTATION DES ORATEURS

Daniel LE GUILLOU est responsable du bilan de l'expérimentation au sein de l'équipe nationale du Fonds d'expérimentation contre le chômage de longue durée.

Agrégé de sciences sociales et docteur en sciences économiques, **Philippe SEMENOWICZ** est enseignant à l'Université Paris-Est Créteil et chercheur associé au laboratoire ERUDITE. Il est l'auteur de l'ouvrage « Collaborer pour insérer ? Les partenariats sociaux dans l'insertion par l'activité économique », paru en 2017 aux Presses Universitaires de Rennes.

Philippe SEMENOWICZ

Orateur • TR2 • Université Paris-Est Créteil

Bonjour. Dans notre communication, nous allons évoquer l'expérimentation des territoires zéro chômeur de longue durée. C'est un projet qui est né dans les années 90, sous l'impulsion de Patrick VALENTIN. Il a été repris dans les années 2010. Il a fait l'objet d'une loi d'expérimentation. Des territoires sont en cours d'expérimentation. Le projet vise à s'attaquer au chômage de longue durée. 1,2 million de personnes en France. 2,4 millions de personnes en prenant en compte celles en activité réduite. Dans l'absolu, il s'agit de mettre fin au chômage de longue durée, à coût constant en utilisant mieux les ressources disponibles. Notre intervention va se dérouler en trois temps. On va d'abord commencer par le constat sur lequel s'appuie ce projet. Ensuite, on présentera le projet en tant que tel. Dans la 3^{ème} partie, on reviendra sur des pistes de réflexion. Notamment sur l'impact possible sur le modèle social français.

Bonjour. J'ai rejoint le projet il y a un peu plus de deux ans et demi. Je suis chargé des questions de financement des entreprises et du bilan d'expérimentation. Nous allons faire un bilan au terme des 5 ans. Quelques éléments de constats rapides et un peu schématiques. Le chômage de longue durée vous a été décrit. En 1996, les premières mesures d'allègement des cotisations ont été prises. Sur une vingtaine d'années, on voit que le chômage de longue durée a évolué de manière considérable. Nous en sommes à 2.5 millions aujourd'hui. La courbe du bas représente le chômage de très longue durée. La durée moyenne au chômage passe de 425 jours à 538 jours. Il y a un coût économique et un coût social. Et cela représente aussi une exclusion. C'est la motivation principale du projet. Ce projet est né dans la tête d'un homme en 1995, Patrick VALENTIN. Il voulait lutter contre la grande exclusion. C'est ce qui nous intéresse. Le 2^{ème} élément du panorama, c'est la croissance. C'est issu des travaux de Jean GADREY. Il y a une évolution du taux de croissance. C'est une évolution ancestrale. La période des 30 Glorieuses avait des taux de 5 % et c'est historique. Aujourd'hui, nous sommes aux alentours de 1% / 2 % pour le quinquennat qui vient. À d'autres moments, cela ne permettait pas d'envisager la création d'emplois. Mais avec 1 % de croissance, on a pu créer 300 000 emplois. Les choses ont changé, mais pas forcément dans le bon sens. Il y a un débat sur cette évolution. Il y a un concept de stagnation séculaire qui nous vient des États-Unis. Les économistes s'accordent pour dire que l'on ne retrouvera pas la croissance que l'on avait jusqu'à présent. Il ne faut pas compter sur la croissance pour sortir du chômage de longue durée.

Sur la courbe de productivité, on aurait la même tendance.

C'est un marché du travail qui est fracturé, avec la précarité comme nouvelle norme d'embauche. 88 % des salariés sont en CDI. Mais 85 % des nouvelles embauches se font en CDD. Et ils sont de plus en plus courts. Ce sont des contrats précaires, et des missions d'intérim. Et les durées ont été réduites. Cette flexibilité est inégalement répartie dans les classes de la population en termes d'âge. Les 18 / 25 ans cotisent beaucoup plus à cette précarité.

Ensuite, il y a la bipolarisation du marché du travail et l'accroissement des inégalités. Il y a certaines conséquences liées à l'automatisation. Grosso modo, le bas de la fourchette est fourni par le conseil d'orientation de l'emploi qui a publié un rapport : au moins 8 % des emplois sont menacés par

l'automatisation. 50 % vont voir leur contenu des tâches évoluer considérablement. Il y a une bipolarisation qui fait que de plus en plus d'emplois qualifiés sont mal payés.

Je me suis replongé dans des archives de 1995. Quand on lit Robert CASTEL sur la métamorphose sociale du marché, il parle déjà de surnuméraire. Le diagnostic est posé depuis longtemps. Le dernier élément du débat sur la partie territoriale, c'est cette fracture territoriale. Cette carte montre en vert clair des métropoles qui captent tous les emplois. Dans le reste du territoire, on a moins de création d'emplois, voire une désertification. Enrico MORETTI, économiste américain, a sorti un livre sur « Les trois Amériques ». Cette fracture territoriale se trouve également aux États-Unis.

On a essayé un certain nombre de choses. Les barres rouges de ce graphique représentent les dépenses ciblées. Les barres jaunes, ce sont les dépenses générales. On a un montant d'environ 100 milliards aujourd'hui. Dans les barres rouges, vous avez notamment les allocations chômage. Dans les barres jaunes, les exonérations de charges sociales et le CICE. On voit que ces politiques très discutées, comme les exonérations de charges sociales qui ne sont pas ciblées, ont 2 objectifs différents. Évacuer le chômage des personnes peu qualifiées, mais aussi améliorer la compétitivité des entreprises. Le premier objectif est très peu atteint. On a donc essayé beaucoup de choses. On s'aperçoit que ça ne marche pas très bien. On va essayer d'autres choses : Quelque chose qui ne soit pas national dans un premier temps. D'où l'idée de l'expérimentation territoriale que Philippe va vous présenter.

Philippe SEMENOWICZ

Orateur • TR2 • Université Paris-Est Créteil

On va voir les postulats sur lesquels repose ce projet. Le 1^{er} est que personne n'est inemployable, contrairement à l'idée qu'une partie de ces chômeurs ne seraient pas en mesure d'accéder à un emploi de droit commun. Un néologisme a été inventé. Plutôt que d'employabilité, qui insiste sur la responsabilité du chômeur dans sa situation, on parle d'employeurabilité pour mettre l'accent sur la responsabilité de l'entreprise en la matière. Le 2^{ème} postulat est qu'il existe des besoins sociaux non satisfaits correspondant à des travaux utiles, comme on le supposait déjà à la création des contrats aidés. Les contrats aidés reposent sur cette idée. Il fallait créer de nouveaux services pour créer de nouveaux emplois pour les jeunes. Le 3^{ème} postulat : ce n'est pas l'argent qui manque. Le chômage de longue durée occasionne des dépenses

importantes. Elles pourraient être utilisées plus utilement et orientées vers la création d'emplois. Ce n'est pas nouveau.

Il y a du nouveau sur les principes fondamentaux du projet. Tout d'abord, l'exhaustivité. Dans ce projet, on va essayer de mettre le principe d'exhaustivité en œuvre.

Ensuite, des emplois-formation en CDI, à temps choisi, rémunérés au minimum au SMIC. Ce n'est pas le cas jusqu'à présent. Pour le SMIC, c'est le cas dans les contrats aidés. Traditionnellement dans le secteur de l'insertion, on considère qu'il faut d'abord se former. On va donc insérer les gens tout de suite et ils pourront accéder à une formation une fois embauchés. Cette formation va leur permettre de rejoindre le marché du travail de droit commun.

3^{ème} principe : des emplois supplémentaires. Il faut créer des emplois à proportion des besoins en fonction du cycle économique. Il faut créer plus emplois supplémentaires lorsqu'un grand nombre de personnes sont au chômage et inversement. Cela se concrétise par la création d'entreprises qui peuvent se positionner sur des secteurs non concurrentiels avec le secteur marchand et le secteur non marchand.

Il y a donc des travaux utiles pour le territoire. Soutien des personnes en situation de fragilité, lutte contre les exclusions et les inégalités et le développement durable. C'est l'économie du « prendre soin ». Prendre soin de l'environnement et des personnes.

Ensuite, un financement à partir des économies réalisées. Le chômage de longue durée occasionne des coûts sociaux, des manques à gagner. En faisant la somme des deux et en réutilisant cet argent différemment, on peut obtenir un équilibre. C'est ce que l'évaluation devra montrer.

Dernier principe fondamental du projet : le volontariat des territoires et le droit d'option. Ce n'est pas forcément une mesure qui va être généralisée automatiquement à l'ensemble des territoires après l'expérimentation. Les territoires doivent se positionner de manière volontaire. Sur la première phase, on a 10 territoires. En fonction de l'expérimentation, on va élargir cela à d'autres territoires volontaires. À terme, chaque territoire aura la possibilité de basculer sur ce régime ou non.

Sur un territoire donné, comment se passe la mise en œuvre du projet ? Il y a 4 phases. La première, c'est la fabrique du consensus territorial. Il faut donc avoir des territoires volontaires. Les territoires de taille limitée. Il faut une

dynamique forte. Entre 5 000 et 10 000 habitants. Il faut une institution nouvelle de collectivité locale qui réunit toutes les parties prenantes. Une fois que ce consensus territorial a été obtenu, la 2^{ème} phase, ce sont les notifications de toutes les personnes privées durablement d'emploi. Celles qui sont déjà recensées en tant que telles, parce qu'elles sont inscrites à Pôle Emploi. Mais aussi des chômeurs découragés. Il faut aller chercher les personnes par les services sociaux et les associations. On va leur proposer. Il n'y a pas d'obligation. C'est aussi la volonté des personnes, le volontariat. La 3^{ème} phase : l'identification des travaux utiles. On va faire des enquêtes, menées notamment par les collectivités locales. La dernière phase : la création de l'entreprise à but d'emplois.

À ce stade, on a 10 territoires en phase d'expérimentation. Parallèlement, il y a une capitalisation qui est faite. Il y a des rencontres entre les territoires. Il y aura une évaluation sous l'égide d'un comité scientifique. Et il y aura un bilan par les territoires eux-mêmes. On donne une légitimité au territoire pour qu'il s'exprime.

Daniel LE GUILLOU

**Orateur • TR2 • Fonds d'expérimentations territoires Zéro
Chômeur**

Il y a plusieurs pistes de réflexion pour le modèle social. Il y en a 6. Il y a beaucoup de promesses. On n'a pas forcément beaucoup de preuves à apporter. Un point sur les nouvelles institutions territoriales également. La question qui nous importe aujourd'hui, au-delà de ces 10 territoires, c'est la façon d'aller vers un modèle social national. La première piste de réflexion qui peut nous différencier d'autres projets c'est le rôle central du travail et de l'emploi salarié. Cela peut se différencier du revenu contributif ou du revenu universel.

Le 2^{ème} point, c'est le rééquilibrage dans le processus de recrutement. Tous les volontaires sont embauchés pour l'entreprise à but d'emplois, sans sélection. On renverse un peu le processus de recrutement. Quand on reçoit les demandeurs d'emploi en amont, en leur posant 3 questions. Qu'est-ce que vous avez fait ? Qu'est-ce que vous savez faire ? Qu'est-ce que vous voulez faire ou qu'est-ce que vous voulez apprendre à faire ? Il n'y a pas de fiche de poste. Avec 2, 5 millions de personnes, on a beaucoup de compétences et l'on en manque dans les territoires. Il faut ensuite faire la part des travaux utiles. Ils sont aussi définis par les demandeurs d'emploi.

Troisièmement, le CDI comme norme contractuelle. Notre génération n'est pas forcément là pour faire la révolution, mais pour conforter ce que l'on essaie de défaire aujourd'hui. On est au cœur du problème. 90 % des recrutements sont faits aujourd'hui en CDD. Affirmer dans un projet que l'on va recruter tout le monde en CDI, ça peut paraître étonnant. C'est pour cela que je l'ai mis comme principe novateur social. Je suis impliqué directement dans l'entreprise de Thiers. On a recruté 30 salariés. Ils ont tenu à ce que les signatures de contrats de travail se fassent le 1^{er} mai. C'était symbolique. Parfois, des familles entières ont signé des CDI. C'était assez émouvant. On leur a demandé ce que ça changeait pour eux. La première réaction, ce n'était pas forcément le décalage entre les 500 euros en moyenne du RSA et les 1 100 euros du SMIC, mais plutôt le changement du regard des autres. L'autre anecdote, c'est que certains ont eu accès à la mobilité par cette embauche. C'est de l'argent pour financer le permis de conduire. Je ne parle même pas de l'accès à l'autonomie du logement.

Ensuite, autre piste de réflexion : la productivité raisonnable. Le projet est conçu également pour être dans une productivité raisonnable. C'est une lutte contre le productivisme local. Certains maires préfèrent ne pas sous-traiter la collecte des ordures ménagères. Ils préfèrent conserver des emplois, quitte à assumer un coût supplémentaire.

L'autre élément, c'est la réponse à des besoins marchands non satisfaits par le marché.

Dernier élément, des emplois relocalisés dans les territoires. On se rapproche de l'ESS. On est sur du « déjà là ». C'est un circuit qui existe déjà. Il suffit de le développer. On capitalise sur des initiatives sociales et solidaires. Et on leur donne de la légitimité et une certaine assise avec ces entreprises à but d'emplois.

Des nouvelles institutions territoriales. Le comité local, avec une triple mission de vigilance. En général, c'est un élu qui a été porteur du projet. Il y a aussi les acteurs socio-économiques, les entrepreneurs, les artisans, les agriculteurs. On confie à ces comités locaux une triple mission de vigilance. D'abord, la fabrique du consensus territorial. Mais aussi son maintien dans les 5 années d'expérimentation. Ensuite, l'atteinte de l'objectif d'exhaustivité. Avec la crise actuelle, on risque d'avoir de nouveaux chômeurs de longue durée. Il faudra continuer ce travail. Parfois même un travail de porte-à-porte. On essaie d'identifier des gens qui sont désespérés et qui ne peuvent plus se faire connaître. Ensuite, la régulation territoriale de la concurrence. C'est la 3^{ème} mission. Il faut ensuite proposer une autre culture d'entreprise, jouer un rôle

contracyclique. Et pallier les défaillances du marché. On révèle des besoins non satisfaits pour des raisons économiques ou des raisons de non-solvabilité. On va faire des prestations marchandes à des tarifs différents.

Sur les enjeux d'expérimentation, il y a notamment la question de l'atteinte de l'exhaustivité. Il y a ensuite le coût de cette exhaustivité. Va-t-on réussir à financer ces entreprises dans de bonnes conditions ? Ensuite, l'un des éléments les plus importants, ce seront des travaux utiles, validés socialement. Et puis des emplois supplémentaires de qualité.

Dernier point : les enjeux du projet. Qu'est-ce que ça pose comme question de société ? Si on va au-delà de ces 10 territoires, il y a la question du droit constitutionnel à l'emploi et le droit d'option. Est-ce que c'est compatible ? Il y a aussi l'inégale solvabilité des territoires. Tous les territoires ne sont pas à même d'acheter des travaux utiles. Et le dernier élément, c'est la hiérarchie des valeurs sociétales. Comment faire pour que la solidarité prenne l'ascendant sur la compétitivité, et la soutenabilité écologique supplante le court-termisme ?

TEMPS DES QUESTIONS

Melaine CERVERA

Coordinateur • TR2 • APEX & Université de Lorraine

Avez-vous des questions ?

Intervenant 1

Jean-Claude BARBIER. Quelques-uns qui suivent l'évolution de votre projet sont peut-être un peu frustrés par l'exposé, dans la mesure où l'on n'a pas appris grand-chose, puisqu'on connaît le projet depuis un certain nombre d'années. On se demande quand on aura des éléments précis. Vous avez parlé du cas de Thiers, dont vous êtes partie prenante. Moi, je suis membre du Conseil national de la Lutte contre l'exclusion. Nous avons travaillé sur ce projet depuis plusieurs années. On se demande à chaque fois quand est-ce que l'on aura des éléments concrets. Vous avez rappelé un point important. Il faut souligner la responsabilité majeure que représente votre projet. Il faut le louer. Vous l'avez placé vous-même sous l'obligation de réussite. C'est un projet qui dit que dans 5 ans, on pourra montrer que l'on a réussi ou pas. Du point de vue des enjeux

sociaux, c'est considérable. Responsabilité qui est sur vos épaules, on ne peut que se féliciter et féliciter ceux qui en sont les membres. Depuis que la loi a été acceptée, depuis que le Parlement a voté une aide spéciale, on est un peu dans l'attente de savoir ce qui se passera par la suite. Sur votre site, on ne trouve pas d'éléments chiffrés précis. On sait qu'il y a 10 projets, mais on ne sait pas combien de personnes ont été recrutées. On ne connaît pas les budgets. On est tous dans une attente fébrile de savoir si l'on aura des résultats l'année prochaine. Et comment on pourra vérifier que c'est quelque chose de faisable. Une chose m'a surpris au départ. Vous avez été discrets au départ sur la façon.... Vous avez parlé du programme, vos services emplois jeunes. Vous avez parlé de la question de tout le secteur de l'insertion par l'économie. Vous n'aviez pas beaucoup de preuves. Quand est-ce que ça va venir ?

Intervenant 2

Je tenais à dire le contraire de ce que disait monsieur. J'ai visité régulièrement le travail d'ATD et d'autres structures. Il y a un regard sur le travail, mais aussi sur le contexte. Le contexte permet un accompagnement. J'ai été surprise. C'est une expérience qui a déjà été tenue à d'autres moments. Elle est extrêmement améliorée. Mais quels sont les freins à l'exercice de ce travail remarquable ? Comment sont-ils identifiés ? Ce sont les personnes elles-mêmes qui nous ont dit en quoi ce travail leur apportait énormément. C'est un environnement extrêmement positif.

Melaine CERVERA

Coordinateur • TR2 • APEX & Université de Lorraine

Les questions sont complémentaires.

Intervenant 3

Ce que vous faites est très attendu. Une principale difficulté, c'est que certaines personnes veulent faire cela elles-mêmes. Mais c'est aussi une réussite. Cela comporte quelques inconnus. Comment vous allez résister à la tentation de considérer que l'expérimentation n'est pas utile et que comme c'est une bonne idée, on va la généraliser ?

Daniel LE GUILLOU

Orateur • TR2 • Fonds d'expérimentations territoires Zéro
Chômeur

Sur les chiffres, vous avez raison. Notre site n'est pas très performant. 200 salariés sont recrutés depuis le début de l'année. 9 entreprises sont ouvertes. Une dixième va ouvrir au mois de juin. L'objectif fixé par la loi, c'est 2 000 salariés au bout des 5 ans. Le budget, c'est 15 millions d'euros en 2017. En régime de croisière, 30 millions d'euros quand on aura les 2 000 salariés.

Par rapport aux activités, on a aujourd'hui 5 territoires ruraux, 3 territoires très urbains et 2 territoires qui sont à la limite entre les deux. Dans les territoires ruraux, on a démarré très fort sur le recyclage du bois, la transformation du bois, le bûcheronnage. Des activités oubliées. On fonctionne sur des activités développées par l'ESS et l'IAE en 1995. Il y a bien sûr des activités de recyclage. Il est inconcevable d'ouvrir une entreprise et de recruter 100 personnes à la fois, avec des activités toutes trouvées. On n'avait pas de carnet de commandes au début.

L'extension, c'est un vrai sujet. Il n'est pas question de faire de la généralisation. En revanche, il y a eu un appel à projets. 10 territoires ont été retenus sur 35 candidats. On a fait 25 frustrés. Il a fallu gérer cela. La prochaine fois, ça se passera peut-être différemment. Avec les territoires volontaires sur liste d'attente, on commence des réunions mensuelles pour préparer une 2^{ème} loi d'expérimentation élargie à 100 territoires.

Melaine CERVERA

Coordinateur • TR2 • APEX & Université de Lorraine

D'autres questions ?

Ingo BODE
Orateur • TR1 • Professeur à l'Université de Kassel

Une question sur la qualité des emplois. Vous paraissez optimistes.

Daniel LE GUILLOU
Orateur • TR2 • Fonds d'expérimentations territoires Zéro
Chômeur

La puissance du CDI est énorme. C'est la possibilité d'accès à un logement. C'est déjà énorme. Il n'y a pas de sélection. On prend tous les volontaires et l'on va même les chercher. C'est la marque de fabrique d'ATD.

Melaine CERVERA
Coordinateur • TR2 • APEX & Université de Lorraine

Merci aux intervenants de cette table ronde. Cette journée a été assez vive. Elle a rassemblé chercheurs et acteurs. On arrive à croiser les regards dans un cercle vertueux. On transforme nos visions du monde à travers la théorie et la pratique. Le colloque se poursuit demain matin à partir de 08h30 avec le petit-déjeuner. Et une table ronde sur la santé et les territoires à partir de 9 heures. Nous finissons à 17h05, finalement. C'est pas mal. Merci à tous.

SAMEDI 17 JUIN 2017

Matinée

Colloque chercheurs et acteurs • Quel modèle social pour le XXI^e siècle ?

Table ronde n° 3 • TR3 • Santé et territoires : quelle nouvelle donne ?

Coordinateur • Pierre NAVES

PRESENTATION DU COORDINATEUR

Pierre NAVES est un économiste de formation qui a souhaité se confronter à la réalité par deux voies : l'administration publique (ancien élève de l'ENA, il est inspecteur général des affaires sociales -IGAS) et l'entrepreneuriat associatif (il a participé à la création et au développement de plusieurs associations de services aux personnes dans le domaine de l'accès au droit et de la scolarisation des enfants handicapés, ...). Depuis 1999 il enseigne à temps partiel à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée, au sein du département ESS et a été au côté d'Hervé DEFALVARD dans le projet de création de la chaire.

Pierre NAVES

Coordinateur • TR3 • IGAS • PAST UPEM

Bonjour. Nous allons commencer sans micro. Nous allons commencer par les 2 premières présentations. Michel ABHERVÉ va nous parler de la SCIC, comme outil organisationnel. Puis nous aurons deux interventions sur des modalités d'organisation, au plus proche des personnes. Groupement de coopération social et médicosocial de Lorris : un commun territorial de santé est ouvert.

Depuis une trentaine d'années, des modalités d'organisation en réseau se sont développées. Je n'en dis pas plus. Michel, tu peux y aller.

TABLE RONDE 3 • PREMIÈRE PARTIE

La Scic, une solution pour les organisations du secteur sanitaire et social ?

PRESENTATION DE L'ORATEUR

Michel ABHERVÉ, Professeur associé à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée, il y enseigne l'économie sociale et les politiques publiques. Michel Abhervé a exercé des responsabilités politiques en étant pendant plus de 20 ans élu à Evry et au Conseil Régional d'Ile de France. Il a en particulier suivi des dossiers concernant l'insertion et la formation professionnelle, assuré la présidence de l'Union Nationale des Missions Locales, du GIP CARIF.

Il s'intéresse tout particulièrement aux questions de formation des publics les plus éloignés de l'emploi, de dialogue social territorial, et d'organisation des pouvoirs publics.

Michel ABHERVÉ

Orateur • TR3 • Alternatives Économiques

Je traiterai ce matin la question de la SCIC, Société Coopérative d'Intérêt Collectif, appliquée aux organisations du secteur sanitaire et social en commençant par une question de fond. Alors que c'est un outil bien adapté, l'on peut se demander pourquoi il est si peu employé.

Alors que depuis 15 ans, l'outil peut être utilisé, on trouve seulement une dizaine de structures du secteur sanitaire et social qui ont adopté ce statut. Ce que je vais vous dire est à peu près écrit dans un article que l'on m'avait demandé de faire pour une revue centrée sur la gestion hospitalière.

Sous le contrôle de Pierre NAVES, bien plus expert que moi du secteur, on voit bien que l'on est dans un secteur qui est au cœur de l'État social. Dans l'histoire française, il y a une mise en œuvre de cet aspect sanitaire et social pour une très large part dans le monde associatif pour des raisons historiques, dans lequel le patrimoine des congrégations joue un rôle très important.

Cet élément a rejoint un choix politique de délégation, avec une gestion publique limitée. La gestion est confiée à des organisations pour l'essentiel associatives, avec des financements publics et un contrôle public. Le secteur privé lucratif connaît une émergence relativement récente...

Dans ce secteur, ces associations gestionnaires sont assez souvent en difficulté. On a des administrateurs guettés par le vieillissement. Ceux qui ont étudié les moyennes d'âge des conseils d'administration le savent, on est aujourd'hui à plus de 70 ans de moyenne d'âge. Il y a aussi le non-renouvellement des administrateurs avec une certaine consanguinité. Ils vieillissent ensemble dans une fonction occupée avec une certaine notabilisation

À côté de cela, s'est développée une technocratie de dirigeants de ces organisations, qui sont des professionnels de mieux en mieux formés, avec une compétence managériale forte, une compétence gestionnaire accrue. Cela aboutit à ce que le rôle des instances associatives, qui sont dans la conception classique des choses les décideurs, se soit réduit. Le projet s'efface devant la gestion de services.

Et cela se produit dans un contexte où la relation avec l'État s'est inversée. Avant, les acteurs décelaient un certain nombre de besoins en matière de santé ou d'action sociale et élaboraient une réponse qu'ils s'efforçaient ensuite de faire financer par les pouvoirs publics.

Aujourd'hui, la logique est renversée. Ce sont les pouvoirs publics, par les ARS, Agences Régionales de Santé, qui font les diagnostics de besoins non ou mal satisfaits. À partir de là, ils organisent une mise en concurrence pour choisir la structure qui sera mandatée pour apporter une réponse.

C'est un monde dans lequel le dialogue social est souvent tendu. La révision de la Convention collective de 1966, avec un certain nombre de tensions, en est révélateur.

Le mouvement de regroupements apparaît tout particulièrement à certains moments clés. Quand il faut procéder à de lourds investissements, avec des normes strictes, cela suppose des dizaines de millions d'investissements.

Prendre des emprunts sur 20 ans quand le Conseil d'administration a en moyenne 70 ans, ce n'est pas une configuration très incitative.

Il y a une position particulière de la fédération qui regroupe les acteurs de la santé, la FEHAP. Celle-ci ne fait jamais référence à l'ESS et a essayé de faire reconnaître le terme de « **privé non lucratif** ». Cette stratégie a été un échec et a conduit à un certain isolement de la FEHAP qui rend sa puissance peu opératoire.

Il faut noter un mouvement actuel de transformation de certaines associations en fondations, facilité par une caractéristique globale de la loi ESS qui facilite les transformations d'un statut à un autre, en affirmant la continuité de la personne morale et le transfert des agréments à travers ces transformations. Cette évolution, de l'association à la fondation, une façon de résoudre la question du renouvellement des administrateurs. Le pouvoir des directeurs d'établissement est ainsi conforté par l'institution.

On a aussi des centres mutualistes, régies par le Livre III du Code de la Mutualité. Avec une assez grande diversification des initiatives mutualistes, et par contre très peu de coopératives.

Quelques questions importantes sont posées à travers cette question de la gouvernance, notamment la place des salariés. Alors que la loi oblige à la présence de représentants des salariés dans les conseils d'administration des entreprises capitalistes de plus de 4 000 salariés, rien de tel n'est obligatoire pour les associations. Il y a des réticences fortes au sujet, comme l'illustre la Croix-Rouge qui refuse d'avoir des salariés au sein du conseil d'administration.

Il y a une difficulté évidente dans le renouvellement de l'investissement de bénévoles acceptants de prendre de lourdes responsabilités. Si certains restent parfois au-delà d'un âge raisonnable à la tête des structures, c'est en partie, parce qu'ils ne trouvent pas de personnes ayant envie de les remplacer. Le système de fonctionnement se fait par une certaine cohabitation de personnes pour travailler au sein des instances. Les candidats ne se bousculent pas. La difficulté liée à l'inversion de la relation avec l'État est importante. Construire un projet associatif demeure un objectif pas toujours atteignable.

Les SCIC, c'est une opportunité. C'est une société, une SA, une SARL ou une SAS, inscrite au registre du commerce et des sociétés. C'est une coopérative, régie donc par le droit coopératif. Les deux éléments les plus forts de cette appartenance au monde coopératif, c'est l'obligation de **mise en réserve** d'au moins 57, 5 % de l'excédent annuel constituant des réserves impartageables de

la société et l'obligation de la **révision coopérative**, avec un regard extérieur venant vérifier que la coopérative respecte bien ses propres règles, ainsi que les principes fondateurs du monde coopératif. Il y a donc une forte appartenance au monde coopératif. Personne n'a défini explicitement ce qu'était l'intérêt collectif dans ce cas. Jusqu'à preuve du contraire, on peut considérer que le fait de faire travailler des gens ensemble est en soi-même d'intérêt collectif. Jusqu'en 2008, alors qu'il y avait un agrément préfectoral des SCIC, il n'y a aucune trace de refus d'agrément au nom du fait qu'elle n'avait pas comme objet l'intérêt collectif.

Quatre lois régissent ces SCIC. Tout d'abord, la loi de référence du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Puis la loi du 17 juillet 2001, portée par Guy HASCOËT, Secrétaire d'État à l'Économie Solidaire, en application de conclusions du rapport LIPIETZ. Il y a eu ensuite une simplification en 2008 avec la suppression de l'agrément préfectoral, puis un assouplissement avec la loi ESS du 31 juillet 2014. Celle-ci prévoit la possibilité de créer une SCIC en SAS et permet à la part des personnes publiques de monter à 50 % du capital, alors qu'auparavant, c'était 20 %. L'on va supprimer l'obligation d'un collègue salarié, pour permettre la création de SCIC sans salarié.

Il y a au moins 3, au plus 10 collègues. Au moins 3, parce qu'aucun des collègues ne peut détenir à lui seul la majorité absolue du capital. Au plus 10 parce que chaque collègue doit détenir au moins 10 % du capital. Les statuts déterminent librement la composition des collègues. Ce qui est intéressant, c'est que l'on peut déconnecter la part de capital et le poids dans les instances. Le principe coopératif « **une personne, une voix** », s'applique dans les collègues, qui ne sont pas une société dans la société, mais un moyen d'organiser les droits de sociétaires de nature différente.

Lorsqu'il y a un **collège de salariés**, qui doit exister si la SCIC comporte des salariés, l'adhésion de ceux-ci est volontaire et se traduit par la souscription d'au moins une action. Dans un certain nombre de structures qui ont un nombre important de salariés, il y a une décision à prendre par chaque salarié de souscrire une action (ou plus, mais cela ne changera pas son droit de vote).

Il y a obligatoirement un collège des **bénéficiaires**. Ceux-ci bénéficient régulièrement des services de la coopérative. Les statuts peuvent prévoir une obligation d'adhésion. Certaines situations rendent difficile l'adhésion, notamment pour les personnes placées sous tutelle ou en soins palliatifs. C'est difficile de leur proposer une action. Mais il faut tenir compte de ce principe. Les bénéficiaires doivent pouvoir adhérer.

Il peut y avoir un collège de **personnes publiques**, qui n'est pas obligatoire. Une moitié des SCIC existe avec au moins une personne publique dans son capital. Des établissements publics hospitaliers peuvent aussi adhérer, tout comme l'État, ce qui s'est produit.

On peut aussi prévoir un collège des **entreprises privées lucratives**. Pour que cela garde un certain sens, il faut que ce soit pour inscrire un réel partenariat dans la durée. Il ne s'agit pas de simples clients ou de fournisseurs, mais bien des partenariats inscrits dans la durée.

Dans le champ du sanitaire et social, avec le décret du 21 février 2002, la SCIC est éligible aux conventions, autorisations, agréments et habilitations mentionnés... au chapitre III du titre I et du titre III du code de l'action sociale et des familles. On trouve une dizaine de SCIC existant dans le secteur, même s'il n'y a pas de source officielle faisant la liste de toutes les SCOP.

Quelques structures existent pour l'aide à domicile. Il y a notamment l'AGAD dans le Pas-de-Calais, Hestia à Grasse, issu de la transformation d'une association pour impliquer les salariés et s'inscrire plus fortement dans l'ESS. Il y a aussi un centre de soins infirmiers en Lozère issu d'une très forte mobilisation locale avec comme actionnaires 94 habitants et 7 professionnels pour la gestion d'une maison d'accueil de personnes dépendantes. La formule est très adaptée à ce monde rural et a permis le maintien et même le développement du service à la population

Il y a également un centre de santé à Clichy-sous-Bois. C'est un endroit où la médecine libérale ne se bouscule pas. L'enjeu de la possibilité de créer des centres de santé en SCIC doit être traité dans l'ordonnance prévue à l'article 204 de la loi de Marisol Touraine. Le premier texte de l'ordonnance a été rediscuté, alors que les SCIC avaient été oubliées. Un projet à Paris attend ce texte d'ordonnance pour pouvoir se concrétiser.

Sur la petite enfance, il y a une SCIC à La Réunion qui gère 9 micro-crèches, des lieux d'accueils parents et enfants, une halte-garderie, un relais d'assistantes maternelles.

Et il y a une intéressante plate-forme partenariale à Versailles, la SCIC Solidarité Grand Âge. Le propriétaire d'un EHPAD avait besoin d'une forte rénovation. Il a construit un montage partenarial avec une entreprise foncière pour humaniser la dépendance. Des financements ont été mobilisés. Cela montre une capacité d'invention.

Une SCIC n'est pas une filiale d'une entreprise publique ou privée. Ce n'est pas un outil pour filialiser. Certains ont cru que certaines filiales pourraient être des SCIC.

Ce n'est pas non plus l'outil d'une collectivité. En ce cas, c'est une SPL, Société Publique Locale, donc la capital est entièrement public ou une SEM, Société d'Économie Mixte, dont le capital est majoritairement public, qu'il faut alors créer.

Ce n'est pas non plus un regroupement d'acteurs homogènes. Ce n'est pas un groupement d'achats, ce n'est pas un groupement pour répondre à un marché.

Cette structure compense une faiblesse historique du monde coopératif français. Celui-ci comporte, par exemple, des coopératives agricoles très puissantes, d'une part, et des coopératives de consommateurs, d'autre part. Avant la SCIC, il n'y avait pas de structures qui permettaient d'avoir une même structure coopérative pour ces deux composantes. La SCIC le permet et inscrit l'action dans la durée.

Je termine sur les conditions de la réussite, au nombre de trois.

C'est avant tout un **réel partenariat** s'impliquant dans la construction d'un projet réellement partagé. Cela ne fonctionne pas s'il n'y a pas une rencontre d'acteurs différents qui ont intérêt à construire ensemble un projet et à vérifier qu'ils le partagent réellement.

C'est aussi une volonté **d'associer pleinement les salariés**, qui rencontre parfois une difficulté, car les salariés n'ont pas forcément envie d'être partie prenante. Les SCIC qui ont réussi à mobiliser les salariés, se sont souvent créés dans le cas où des crises, financières et/ou de gouvernance, mettaient en cause la pérennité de la structure. Les salariés ont alors réagi et se sont mobilisés pour sauver leur outil de travail. Mais quand la structure est correctement gérée et quand elle ne traite pas trop mal son personnel, l'intérêt suscité est très moyen, voire faible.

C'est enfin la nécessité de fonder la SCIC sur un projet fort partagé. Il y a donc un vrai choix stratégique.

D'où la question de la voie d'avenir pour les SCIC. Est-ce qu'on privilégie le volet de l'implication des salariés en allant serait comme une SCOP ouverte à

d'autres partenaires. Ou bien faut-il privilégier le multi partenariat, dans une structure capable de les faire travailler ensemble dans la durée ?

Pierre NAVES

Coordinateur • TR3 • IGAS • PAST UPEM

On remercie la pédagogie impressionnante de Michel ABHERVÉ. On a maintenant tous envie de créer une SCIC. Mais on pourrait avoir envie d'aller à Lorris.

Le groupement de coopération social et médico-social de Lorris: un commun territorial de santé

PRESENTATION DES ORATEURS

Michel BEAUBOIS, est président de l'Association Les Clos du Loiret qui gère des établissements et services accueillant des enfants ou des adultes en situation de handicap à cause d'une déficience mentale.

Estelle IGLESIAS, est responsable du Foyer de vie à l'Association Les Clos du Loiret.

Michel BEAUBOIS

Orateur • TR3 • Association Les Clos du Loiret

Bonjour. Nous allons vous raconter la petite histoire d'un groupement de coopérations médicosociale de Lorris, avec Estelle IGLÉSIAS, directrice adjointe d'un foyer de vie pour adultes handicapés. Je suis président de l'association Les Clos du Loiret qui gère entre autres cet établissement. Et je suis administrateur du groupement de coopérations. Merci à Hervé et à Geneviève qui nous ont aidés à réfléchir un peu plus et qui nous ont aidés à construire cette présentation.

Tout d'abord, une notion très importante pour nous. Nous sommes un tout petit territoire. Vous connaissez peut-être le Loiret. Vous situez peut-être Orléans et Montargis. Entre ces deux agglomérations, il y a la forêt d'Orléans, et un petit bout de clairière. C'est là que se situe Lorris. Comment cette belle petite histoire a commencé ? C'est un petit territoire où les gens se rencontrent facilement. Une caractéristique importante de cette petite commune : il y a beaucoup d'établissements à caractère médicosocial. Il y a un EHPAD, un foyer de vie, l'ADAPA, et il y a une maison d'accueil spécialisée. 4 établissements qui ont les mêmes centres d'intérêts. Les directeurs se sont rencontrés. Généralement autour d'un déjeuner sympa. Au bout d'un certain temps, ces directeurs se sont mis d'accord sur un constat commun. La désertification médicale dans le Loiret et surtout dans l'est du département, notamment à Lorris, est telle que cela pose des problèmes sérieux aux résidents que nous avons la charge d'accompagner pour une grande partie de leur vie. Le problème reste l'accès aux soins. Il devenait difficile d'avoir des médecins et des infirmiers pour les soins nécessaires. Il n'y en avait pas assez. Les directeurs se sont demandé ce qu'ils pouvaient faire pour améliorer la situation. Au départ, ils étaient 3, d'où l'appellation un peu humoristique de G3. C'est ensuite devenu le G4. Ils ont travaillé sur un projet de maison de santé pluridisciplinaire. Ils ont fait certains constats sur la situation locale. On a souhaité une étude de l'Observatoire régional de la Santé. Il a confirmé ce que l'on avait constaté localement.

Une maison de santé, donc. Mais pas seulement. C'était une première étape. On pensait déjà à des logements adaptés et à apporter des services adaptés. On a rapidement élargi le champ d'action. Les directeurs gèrent en principe l'établissement, mais ce ne sont pas eux qui décident. Ils se sont tournés vers leur association et leurs responsables. Ils leur ont parlé de ce projet. Ils ont demandé si l'association s'engageait à le porter. Les 4 ont fait cela tout de suite sans réserve. Très vite, on s'est dit que ce serait bien de voir les élus locaux. On a rencontré le maire, on connaît le conseiller régional. Le maire de Lorris a dit qu'il était d'accord. Le conseiller général du canton s'est impliqué personnellement. Tout le monde a dit que c'était une excellente idée d'y participer. Avec l'appui de ces soutiens locaux, on a démarché tous ceux qui pouvaient être intéressés. Nous avons rencontré la région Centre. Mais aussi l'ARS. Tout comme la préfecture de région, le département, le pays du Gâtinais, 2 députés. On a travaillé avec l'Union régionale des institutions et organisations du secteur social. Mais aussi avec l'ORS. Et l'on a travaillé avec un architecte. Je n'oublierai jamais la tête du nouveau directeur régional de l'ARS. C'était au moment où l'on a créé l'ARS. Il n'était pas encore directeur. Il était préfigurateur. Je n'oublierai jamais sa tête quand on lui a demandé un rendez-

vous et que l'on est entré dans son bureau à 9 personnes. Cela donne du poids. On s'est rapidement posé la question de la façon de mener à bien le projet et s'il fallait créer une structure spéciale. On a un peu hésité entre association d'associations, mais on a opté pour le GCSMS. Ce sont des structures assez rigides qui ne nous plaisaient guère a priori. L'administrateur fait un peu ce qu'il veut pendant un an. Mais depuis longtemps, depuis plus d'un an, on travaillait ensemble. Beaucoup se connaissaient déjà. On avait de bonnes relations. Donc, on a quand même opté pour ce système, en partant du principe que l'on fonctionnerait mieux que cela. Pendant la construction du projet, on se rencontrait une fois par mois. Deux représentants pour chaque organisation. Toutes les décisions étaient prises à l'unanimité. Nous étions tous d'accord. On a une structure théoriquement rigide, mais qui fonctionne de manière très souple. Maintenant, on se rencontre tous les 2 ou 3 mois. C'est suffisant. Mais on travaille tous d'un commun accord, ensemble. Je le précise, parce que ce n'est pas le fonctionnement dans un GCSMS classique.

On a donc écrit notre convention. On apprécie notre projet territorial. Il devait commencer par le cœur de la réalisation finale, c'est-à-dire la maison de santé. Cela a vraiment été une co-construction. La communauté de communes a accepté de prendre en charge le projet de la maison de santé. C'était important. Cela voulait dire qu'ils investissaient la moitié du coût, sous forme d'un emprunt. C'était un engagement fort. La commune de Lorris a donné le terrain pour un euro symbolique. Le projet médical était demandé par l'ARS. C'est en principe une collectivité médicale qui doit réfléchir à ce qu'elle veut faire et comment. Ce projet de santé a été construit avec les professionnels de santé. Estelle a piloté les membres de l'organisation pour écrire tout cela et chercher les informations. Tous les professionnels de santé ont autre chose à faire que de l'administratif et de la recherche. Le projet médical a été validé par l'ARS, et nous avons validé l'étude qui avait été faite. La structure fonctionne depuis avril 2015. Si nous n'avions pas pu réaliser cette première étape, nous aurions eu du mal à aller au-delà. Cela nous a donné quelques satisfactions.

Nous avons élargi ce projet à un PTCE. Et cela avec la participation d'entreprises de type privé, notamment le pharmacien, qui nous a aidés de façon militante, et puis les professionnels de santé. Nous avons fait une maison de santé pluridisciplinaire. Il y a actuellement 9 professionnels médicaux qui y travaillent depuis 2015. On aimerait bien voir arriver de nouveaux médecins généralistes. Il ne reste plus que deux médecins généralistes. L'un est malade et l'autre est un peu en fin de carrière. Si vous avez un ami médecin généraliste qui aurait envie de venir vivre dans la belle forêt d'Orléans, dans un bon climat, je suis prêt à vous donner nos coordonnées. On recherche un ou deux

médecins généralistes. Mais on n'est pas les seuls, donc j'ai quelques craintes... Avant même la maison de santé pluridisciplinaire, un début de circuit sécurisé des médicaments a été mis en place. Les établissements ont besoin de médicaments. Le médecin généraliste fait une ordonnance. L'infirmier peut aller chercher les médicaments à la pharmacie et va les rapporter. Grâce au circuit sécurisé des médicaments, on peut aller beaucoup plus vite et même encore plus vite, en permettant de les commander rapidement à la pharmacie. Le pharmacien a investi dans une machine qui prépare des petits sachets personnalisés avec les médicaments nécessaires à telle personne. Cela nous a permis de supprimer une tâche fastidieuse qui ne pouvait être réalisée que par l'infirmière. À terme, on imagine que le médecin puisse envoyer directement l'ordonnance au pharmacien. L'ordonnance pourrait donc être préparée très vite. L'association d'aide à domicile pourrait donc livrer les médicaments à domicile.

La 2^{ème} étape est en train de se faire. La création d'une MAPHA. Autrefois, les personnes handicapées mourraient relativement jeunes. C'est une époque à peu près révolue. Les personnes handicapées vivent presque aussi longtemps que nous. Les personnes handicapées vieillissent et cumulent cela à leur handicap. Leur autonomie est encore plus réduite. Les établissements n'étaient pas forcément préparés à cela. On souhaite construire une extension au foyer de vie pour regrouper les personnes handicapées âgées. Et ce, de façon à leur permettre de bénéficier de soins infirmiers et médicaux spécifiques. On attend la réponse du département. On pense que ce sera positif. Et il y aurait aussi quelques lits supplémentaires médicalisés. Cela nous donne droit à un certain budget. On pourrait donc recruter une infirmière, voire une aide-soignante pour s'occuper plus précisément de ces personnes tout le temps. Parallèlement, on veut créer un petit centre d'activités. C'est un peu difficile à définir. Il y a longtemps, on avait l'habitude de créer des maisons des jeunes. Nous, on veut créer une maison des vieux. Un endroit où les personnes âgées pourraient se retrouver et pourraient bénéficier d'un certain nombre d'informations, d'activités et d'animations. Cela pourrait être ouvert à l'ensemble de la population. Ce serait un lieu de rencontre entre toutes les personnes. Cela pourrait être le pilote d'un certain nombre de services que l'on veut développer dans l'intérêt de nos établissements et de la population.

Un projet un peu plus lointain : l'EHPAD va être reconstruit en plusieurs étapes. Cela ne sera terminé qu'en 2020. Le service de restauration sera en capacité de produire plus de repas que nécessaire, afin qu'ils puissent bénéficier à nos établissements. Mais également à l'ensemble de la population. Des repas qui pourraient être distribués par l'ADAPA. Et l'on a un projet un peu plus lointain :

une résidence autonomie, pour personnes âgées, mais qui ne sont pas en situation de handicap. Cela permettrait de les regrouper au plus près de nous. On pourrait leur apporter un certain nombre de services. Je m'arrête là-dessus. J'ai déjà utilisé le temps imparti.

Estelle IGLÉSIAS

Oratrice • TR3 • Association Les Clos du Loiret

Les acteurs du groupement ne manquent pas d'idées. On a plein de projets que l'on partage en commun. On a des idées, mais pas forcément les moyens financiers. On essaie de bénéficier d'aides pour développer un projet. Nous sommes 4 acteurs : le foyer de vie, une maison d'accueil spécialisée, un EHPAD et l'aide à domicile. Avec les collectivités locales et territoriales, il nous a semblé que notre projet de santé correspondait à la définition que l'État a donnée du pôle territorial de coopération économique dans sa loi du 31 juillet 2014. Pourquoi ne pas mettre en valeur notre projet territorial et le présenter à l'appel à projets de l'État pour bénéficier d'un peu de sous ? Nous avons fait cela l'an dernier. Nous n'avons malheureusement pas été retenus. Nous retenterons l'appel à projets avec notre projet territorial de santé. Le pharmacien s'est associé à nous, en tant qu'entreprise économique. La maison de santé s'est aussi associée à notre groupement. Nous avons 2 axes de développement. Développer des coopérations et des mutualisations en matière de santé. Et une action de coordination et de gouvernance de ce projet. Il fallait valoriser le fait que nous sommes regroupés entre associations, mais aussi avec les collectivités territoriales. C'est un point fort dans la gestion de ce projet. Ce GCSMS est aujourd'hui le premier employeur de notre territoire. Avec les projets qui sont en cours, on est dans un développement économique local et durable. On est amenés à développer nos activités économiques et donc à être pourvoyeurs d'emplois.

Voici quelques actions concrètes. Le PTCE, c'est un outil qui nous permettrait de développer cette action du circuit sécurisé des médicaments. C'est un service important à rendre aux personnes accueillies dans les établissements, mais aussi aux personnes qui vivent sur le canton. La population locale est relativement âgée et pourrait bénéficier de ce service. La pharmacie se propose donc de préparer des médicaments sous forme de sachets, nominativement. On souhaiterait avoir un peu de sous pour aider le pharmacien qui a investi dans un logiciel. C'est un service qui pourrait être mis en œuvre par l'association d'aides à domicile. Elle pourrait délivrer les sachets directement aux personnes âgées.

Nous pensons à développer des actions de promotion et de prévention de la santé à destination des publics accueillis dans les établissements, mais aussi l'élargir à la population locale. Les personnes âgées, le public fragilisé, les enfants, les écoles. On pourrait travailler avec les professionnels libéraux de la maison de santé. Cela nous semble être un axe majeur à développer.

L'EHPAD est en train de restructurer ses locaux. Elle souhaite développer son service de restauration collective. Elle profite de cette restructuration pour développer ce service de restauration à destination d'autres partenaires, notamment les personnes âgées desservies par l'ADAPA. Et pourquoi ne pas préparer les repas pour les écoles.

Enfin, un autre projet. On est sur une réflexion autour d'un programme d'hébergement adapté pour les personnes âgées et isolées qui n'ont pas forcément envie d'entrer en EHPAD et qui ont encore un peu d'autonomie, et qui souhaiteraient rester chez elles, mais dont le logement est devenu inadapté. On réfléchit à un petit programme comme des résidences seniors. Les noms changent en fonction des politiques. Ce programme permettrait à des personnes âgées de pouvoir bénéficier d'un logement fonctionnel. On réfléchit à apporter des services. Faire des petites réparations, faire des courses, etc. Le 2^{ème} projet serait plus porté par le foyer de vie, mais il serait aussi intégré en centre-ville, à proximité de la maison de santé. Les personnes pourraient bénéficier du service des médecins. Les mêmes services seraient proposés dans le cadre de notre projet territorial pour les personnes résidant de la commune. Pour finir, on voulait un peu résumer notre projet. Nous sommes un ensemble d'acteurs divers et variés, médicosocial, collectivité locale, collectivité territoriale, des acteurs de l'économie. On a eu envie de répondre à ce besoin qui nous semble universel : l'accès à la santé. Notre territoire a besoin de trouver des solutions. Nous nous sommes réunis. Nous avons des idées. Nous avons créé ce projet territorial dans ce but. Nous avons associé tous les acteurs avec nous. C'est la gestion en commun de ce groupement de coopération qui mène aujourd'hui à une première réalisation concrète avec cette maison de santé. Merci.

Pierre NAVES

Coordinateur • TR3 • IGAS • PAST UPEM

Nous allons passer à Marie-Hélène, avant de prendre des questions.

PRESENTATION DE L'ORATRICE

Marie-Hélène CABÉ, consultante sociologue, enseignante et formatrice depuis 2005, elle dirige la société Inter-Mezzo. Présidente de l'APSE entre 2010 et 2015 (Association des Professionnels de la Sociologie en entreprise), fondée sous l'égide de Renaud SAINSAULIEU, association qui contribue aux échanges entre sociologues, universitaires et chercheurs en sciences sociales à travers des conférences, des évènements et la revue Sociologies Pratiques.

Marie-Hélène CABÉ

Oratrice • TR3 • Inter-mezzo

Bonjour. Je suis sociologue intervenante et enseignante dans les universités. Je vais vous raconter une histoire que j'ai eu l'occasion d'étudier. C'est l'histoire d'une association porteuse d'un réseau de santé qui s'est élargi aujourd'hui. Cette histoire reprend plusieurs éléments qui ont été mis en exergue par les intervenants précédents. Il y a deux ans, le bureau de l'association me demande si je pourrais les aider à réfléchir à la coopération sur leur territoire. Certaines choses commencent à stagner. Et les professionnels sont pris dans le feu de l'action. Ils n'ont pas le temps de se « regarder pédaler ». Le sociologue sert à cela : aider à prendre le temps de la réflexion. Les professionnels de l'association sont à ce moment-là dans une perspective d'intégration et de développement de partenariats. C'était important pour eux de connaître les logiques d'actions qui font que cela fonctionne.

Nous sommes sur un territoire de 300 000 habitants. 742 km². 125 communes. Des zones semi-urbaines avec des quartiers sensibles, des zones rurales et des zones à forte et à faible densité de population. Un territoire marqué par la précarité et la pauvreté. Une hétérogénéité sociale. On constate une dégradation de plusieurs indicateurs sur les 5 dernières années : la montée du

chômage et une paupérisation des classes pauvres et moyennes. Ainsi que des difficultés d'accès aux soins. Une zone déficitaire en termes de démographie médicale.

L'association s'est créée au milieu des années 2000. C'est un groupe pluridisciplinaire de professionnels de santé qui vont commencer à réfléchir sur la question de la prise en charge à domicile. Et cela pour les personnes fragiles, âgées, dans leur dernière période de vie. Ils sont confrontés à des épreuves non satisfaisantes. Ils ont tous des expériences de sortie d'hôpital calamiteuses. Et des entrées à l'hôpital par les urgences. « Ce n'est pas comme ça qu'il faut s'y prendre » disent-ils. En tant que professionnels, ils n'arrivent pas à supporter cela. La prise en charge à domicile réclame de savoir intégrer une pluralité de variables interdépendantes. L'état du patient, les modalités de délivrance des médicaments, etc., mais aussi les caractéristiques de l'entourage. Les professionnels sont confrontés à la singularité et aux aléas de la situation à domicile. Aucune situation ne se ressemble. Les réflexes professionnels ne sont donc pas forcément opératoires. Ils se disent qu'il faudrait créer un réseau de santé. Il a donc été mis en place. Il a été financé en 2008. Il y a une intense période de mobilisation des professionnels du territoire. Ils vont voir s'ils ont envie de s'embarquer là-dedans. Beaucoup de réunions sont tenues et elles ont été parfois « sportives ». C'est une logique de débat et une logique d' enrôlement. Il y a aussi un partage d'expériences à partir des réseaux informels, que les uns et les autres animent. Ou bien des expériences coopératives plus ou moins bricolées et instituées. Ces professionnels ont fait des constats très positifs sur ce travail collaboratif mais ont aussi capitalisé sur les écueils. Il fallait une réponse globale à apporter. Or, chaque professionnel a son domaine de compétence et sa propre logique en relation avec son métier. Nous sommes un peu tous enfermés dans nos propres disciplines.

A l'origine, le projet était porté par un médecin charismatique. Une gestionnaire « polyglotte », qui sait parler la langue de toutes les institutions. Elle a été formée à Marne-la-Vallée. C'est une ancienne de ce Master. Et il y a aussi des personnes au niveau institutionnel. Il y a donc différents points d'appui. Ce réseau de santé va se construire avec une coordination des actions des professionnels de santé et les acteurs du champ médicosocial pour un maintien à domicile de qualité. Cela sera organisé autour du médecin traitant, avec une prise en charge pluridisciplinaire. Ce sont des patients avec une maladie grave ou évolutive, des cas complexes. Cette perspective s'inscrit dans la recherche et la participation à l'efficacité d'un système de santé. Ils vont donc avoir une activité de coordination et d'harmonisation de pratiques professionnelles. Ils ont mis en place des protocoles de prise en charge. Il y a

des projets d'analyse de parcours de santé. Ils travaillent aussi à l'organisation de filières et de parcours de soins, de repérage, de suivi de soin, de liens avec les établissements de santé. Il y a plus de 1 600 patients pris en charge.

Pour réaliser cette étude sur la coopération, nous sommes deux sociologues à avoir œuvré ensemble. Je suis sociologue praticienne. J'ai travaillé avec une chercheuse en sociologie. Un certain nombre d'entretiens qualitatifs ont été menés, en individuel et avec un petit collectif, au niveau des acteurs institutionnels, des professionnels, des élus du territoire. Nous avons analysé dans quoi s'inscrivait l'histoire de cette coopération. Chaque histoire est singulière. Nous avons regardé les effets directs et indirects qui ont été produits, ainsi que les renseignements génériques que l'on pouvait en tirer, et être utiles à d'autres professionnels qui souhaiteraient tenter ce type d'aventure.

Les principaux résultats de ce travail qui a duré 5 mois, c'est que c'est d'abord une innovation inscrite dans la durée. On a un processus innovant. L'innovation, c'est une capacité collective qui repose sur la mobilisation d'acteurs aux rationalités variées, et déployées sur un processus inscrit dans la durée. C'est une logique de mobilisation et de partenariat. L'innovation tire parti de l'incertitude. Dans ces prises en charge à domicile, aucune situation ne ressemble à une autre. Il a fallu trouver une forme d'organisation souple et adaptée, qui tranche complètement avec un monde très verticalisé de l'institution.

Et puis, l'innovation, il faut y croire. C'est un projet très fort en valeur. Ces professionnels ont une vision du monde, une conception de la place de la personne et de l'affirmation de la primauté du respect de la personne et de sa dignité. Ils sont porteurs d'une vision du monde, qui sera partagée avec un certain nombre d'acteurs sur le terrain. Le souci d'alléger les souffrances, de réduire les inégalités d'accès aux soins. Ce sont des valeurs partagées par tous les acteurs. Ils vont donc permettre de faire un projet collectif.

C'est une innovation sociale qui mobilise un certain nombre d'acteurs et qui s'inscrit dans le rapport de réciprocité. Ils vont travailler sur des formes de partenariat. Ils prennent en compte la singularité et les contraintes des professionnels, des institutionnels, des personnes qui travaillent dans les structures. Ils s'adaptent à ce qui existe déjà. Ou bien ils inventent des choses sous des formes diversifiées. Ces coopérations sont facilitées, parce que l'on va retrouver le lien social et la logique du don contre don. On s'inscrit délibérément dans des apprentissages mutuels, dans de l'interconnaissance, dans de l'écoute de l'autre et dans le désir de trouver des solutions. Cela

transcende beaucoup de barrières. Ce sont des indépendances fonctionnelles qui prennent le pas sur les statuts professionnels. J'avais interviewé une aide à domicile. Elle m'a raconté qu'elle était à un feu de signalisation, un médecin du réseau était dans la voiture de devant. Elle lui a fait des appels de phares, ils se sont garés et ils ont discuté d'un patient qu'elle venait de voir. Elle n'a pas eu peur d'aller lui parler. Ces professionnels ont intégré des normes de comportement qui transcendent tous les statuts professionnels. Il y a en outre une reconnaissance réelle du rôle des patients et de leur entourage. Certains ne sont pas forcément en capacité de pouvoir participer à une réflexion collective. Mais tous ont leur place et les professionnels leur accordent réellement une place. Cela se voit dans le mode de fonctionnement, mais aussi dans le système de gouvernance.

C'est une organisation adhocratique. C'est une organisation informelle, qui fonctionne sur des normes, mais avec de la souplesse. Les mécaniques de coordination ne sont pas forcément rigides. Il y a de la régulation conjointe. Cela veut dire que l'on se parle. Et l'on va décider comment agir. Il y a des espaces de confrontation. C'est un système d'action qui vit dans une dynamique.

2^{ème} élément important, voire fondamental: il y a vraiment une congruence entre le projet et le fonctionnement associatif. Le conseil d'administration réunit une vingtaine de membres. Michel ABHERVÉ, vous disiez que les conseils d'administration, c'était souvent de l'entre-soi. Dans le cas de cette association, le conseil d'administration se renouvelle. C'est vraiment une instance de travail. Il n'y a pas non plus d'angélisme et l'intégration au conseil d'administration se réalise principalement par cooptation. Mais on s'inscrit, parce que ce projet fait sens. Il y a donc une intense vie collective au niveau du conseil d'administration. Et il a des liens étroits avec l'équipe de coordination. Et avec l'ensemble des partenaires. Cela permet d'avoir des collectifs d'engagement. Ils sont fédérés autour de ce projet commun. Ils mettent en scène le sens et les croyances. Tout le monde peut décider en fonction de ses compétences. « Quand on a été cherché les élus locaux, ils ont tout de suite été embarqués » nous disent les professionnels du réseau. Ils ont fait en sorte qu'un certain nombre d'acteurs investissent les différentes scènes de la vie locale.

Un 3^{ème} élément important : la logique d'apprentissage mutuel et réciproque sur les thérapies, les pathologies, les prescriptions, les médicaments, les fonctionnements des prestations, etc. La coopération se fait dans un système global de réciprocité. C'est fondé sur l'écoute. Et il y a en même temps une

préservation des autonomies professionnelles. Cela a donné lieu à des débats un peu musclés parfois. Quand on est dans le feu de l'action, on peut parfois empiéter sur le domaine de l'autre. Il a fallu faire des ajustements. Compte tenu du climat de confiance et du sens de l'action collective, ce recalage s'est fait de façon apaisée. Cela se fait sur un ton respectueux et sur le souci d'avancer en commun. Ce sont des acteurs très malins. Ils savent saisir les opportunités. Les personnes que j'ai appelées « polyglottes », ce sont des personnes qui savent parler aux professionnels de santé, aux professionnels des institutions, aux élus, etc. Cela leur permet de naviguer dans différents mondes. Cela permet aussi de sécuriser l'action collective dans des actions complexes où les compétences ne suffisent plus.

Dernier point, cette dynamique de santé est devenue partie prenante d'une dynamique territoriale. Cela permet la mobilisation d'acteurs institutionnels autour des projets, des besoins, des attentes et des dysfonctionnements constatés sur le territoire. Cela permet d'avoir une appréhension collective et des réflexions partagées, au-delà des seuls problèmes sanitaires. Cela permet d'avoir de la transversalité sur le terrain, dans une logique de proximité, dans les différents domaines de l'action publique. Des partenariats montent en puissance avec de nouvelles modalités de services. Cela a eu différents impacts. Une attractivité pour de jeunes médecins. Des internes sont accueillis en stage. Ils ont des liens étroits avec l'université qui n'est pas très loin. Ces jeunes médecins se sont rendu compte qu'il y avait un fort collectif qui fonctionnait, qui avait du sens. Ils sont donc accueillis sur un territoire où il y a un collectif de professionnels qui fonctionnent bien. Ce sont des valeurs professionnelles présentes. Certains décident donc de s'installer sur le territoire. Une efficacité de l'action publique au plus près des besoins. Une facilitation du maintien à domicile, avec une incidence forte sur l'entourage. Je prends l'exemple d'une jeune maman atteinte d'un cancer, avec 3 enfants relativement jeunes. Un appui a été apporté aussi bien aux enfants qu'au conjoint et aux proches de cette jeune maman. Cela a permis d'éviter un décrochage scolaire chez les enfants. On a pu organiser des périodes de respiration pour le conjoint. Cela peut être la même chose pour des personnes ayant des parents atteints de pathologies graves.

Il y a donc un développement d'un esprit citoyen. Certains indicateurs sont à l'orange ou au rouge, donc tout le monde a été engagé. Cela permet d'avoir une lecture plus systémique du territoire et de l'action publique. Pour les enseignements que j'ai pu en tirer, cela concerne les processus de socialisation et de professionnalisation. Faire des modules de travail sur cette question de la pluridisciplinarité. La 2^{ème} chose, c'est de faire confiance aux professionnels, de

reconnaître leur capacité d'innovation. Dans un contexte où l'on n'est plus dans la globalisation, dans de la normalisation, il faut reconnaître la pluralité des modèles économiques, des formes d'actions collectives. Je suis une ancienne institutionnelle. C'est difficile à entendre, mais il faut admettre les limites de la toute-puissance publique. Il faut reconnaître la force du projet collectif, des coopérations consenties, de la créativité.

Dernier élément en lien avec l'action du territoire : reconnaître une vision fluide du territoire. C'est un territoire du sens, de la fonctionnalité et non pas un territoire normé de façon administrative.

Le réel ne se norme pas. C'est la dimension professionnelle qui va permettre d'absorber la complexité de ce rituel. Il ne se norme pas, il s'instruit. Je vous remercie.

Pierre NAVES

Coordinateur • TR3 • IGAS • PAST UPEM

Ils se sont exprimés en quantité et en qualité. Vos questions seront du même ordre.

TEMPS DES QUESTIONS

Intervenant 1

Bonjour. Geneviève FONTAINE. J'ai plusieurs questions pour Michel. Dans les SCIC, ce sont les sociétaires qui définissent le droit de propriété et non pas les collègues. Il y a une liberté institutionnelle dans les SCIC. Par rapport au monde médicosocial, qu'est-ce que cela peut donner au niveau des collègues ?

Intervenant 2

Melaine CERVERA, je trouve ça très intéressant. Je voulais insister sur les deux illustrations pratiques qui montrent bien qu'il se passe des choses. Ce genre de colloque, c'est aussi l'occasion de les rendre visibles. Il existe donc une autre manière de fonctionner. Ce sont des choses qui doivent permettre de rendre visibles ces expériences en termes de santé, mais qui ne datent pas non plus

d'aujourd'hui. On peut se référer aux années 80 pour ce genre de coopération. Cette innovation n'a rien de nouveau. Ensuite, il faut savoir comment on peut faire au niveau des maillages territoriaux. Et les thématiques sont variées. Pourquoi les collèges des salariés sont la plupart du temps vides ? Pourquoi les collectivités territoriales sont si peu investies sur les SCIC ? Certains s'engagent, alors que d'autres ne participent pas.

Intervenant 3

Hervé DEFALVARD. Une question pour les trois interventions. La relation entre l'État et l'associatif a évolué. Il peut y avoir des appels d'offres, comme on l'a vu. C'est maintenant l'État qui définit les besoins et les associations permettent d'y répondre. Mais l'exemple de Lorris ne répond pas à cette inversion des relations avec l'État. Est-ce que vous vous sentez en résistance par rapport à une logique dominante ?

Intervenant 1

Geneviève FONTAINE. J'ai une autre question. On a eu l'impression qu'il y avait un poids important de personnes physiques leaders. C'est un élément essentiel de la dynamique. Est-ce que ça peut devenir une menace quand ces personnes quittent la dynamique ? Il faudrait que d'autres personnes assurent la pérennité de ce type d'action.

Intervenant 4

Une question pour Michel ABHERVÉ. Je suis une enseignante et j'ai également été gérante d'une SCIC pendant 3 ans, sur le télétravail et un espace de *coworking*. Dans votre présentation, les formes de rigidité étaient peut-être minorées. À travers différents exemples, avez-vous trouvé une forme de rigidité dans le fonctionnement interne, je pense au collège des salariés, notamment. Vous évoquez la collectivité territoriale pour 50 %. Les collectivités territoriales se posent toujours la question de leur véritable rôle et de leur possibilité d'agir. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

Michel ABHERVÉ

Orateur • TR3 • Alternatives Économiques

Je vais essayer de préciser certaines choses. Premièrement, je n'ai pas rencontré sur le terrain les SCIC que j'ai citées. Ce serait bien que je le fasse. J'ai quand même vu 2 ou 3 choses. Geneviève, tu as raison, il faut préciser la différence entre catégorie et collègue. Ce sont les catégories qui ont le dessus. Je ne voulais pas rendre la compréhension plus difficile. C'est le débat éternel entre la simplification pédagogique et la rigueur juridique. J'ai peut-être un peu trop simplifié ce point par contrainte de temps.

Par rapport à la question de Melaine CERVERA, et la question des collectivités, il y a à ma connaissance une seule collectivité qui a délibéré pour définir les fondements de sa présence dans une SCIC, avec une politique construite par la collectivité. Il s'agit de la métropole de Rennes. Et cela fait suite à la restructuration d'un groupement des entreprises d'insertion du Groupe ENVIE... La collectivité se prononce sur le principe de sa présence. Cela fait partie des éléments encore assez peu avancés. Les métropoles sont très directement concernées. Cela est en train de se faire aussi sur Nantes et sur Brest, peut-être Lille. La question de savoir comment on est partie prenante est une vraie question. Ce n'est pas la culture des collectivités. Participer, ce n'est pas leur culture. C'est une vraie difficulté.

Sur ce que tu dis sur les salariés, c'est une dure réalité de considérer que, quand l'employeur va bien, les salariés préfèrent tranquillement toucher leur paye, plutôt que de s'investir dans un meilleur fonctionnement de leur structure. On peut le regretter. Mais c'est un constat. Il faut qu'il y ait une situation de difficulté qui mette en péril les emplois pour que certains salariés acceptent de s'investir dans une position moins confortable que celle du simple lien de subordination rémunéré par un salaire. L'envie de participer n'est pas spontanée. Cela est plus facile quand vous êtes dans des endroits où le public a un bon niveau de qualification, etc. Dans l'aide à domicile, où le niveau moyen de formation n'est quand même pas extraordinaire, la capacité à s'investir sur ce sujet ne fait pas partie des choses faciles.

Dernier point. Je trouve ça très bien quand les gens travaillent ensemble. À un moment donné, il me semble que la SCIC, avec un certain nombre de rigidités, est aussi protectrice du risque d'effondrement de tout, si une ou deux personnes fondatrices sortent de ce projet. Tout risquerait de s'arrêter sans une structure solide et pérenne. Il faut une bonne entente parmi toutes les personnes pour pouvoir surpasser ce point de fragilité. Il y a des points de rigidité qui peuvent être des garde-fous.

Pierre NAVES

Coordinateur • TR3 • IGAS • PAST UPEM

J'ai envie de passer la parole à Michel BEAUBOIS. Vous pouvez répondre aussi à certaines questions qui ont été posées.

Michel BEAUBOIS

Orateur • TR3 • Association Les Clos du Loiret

Je ne sais pas pour les GCSMS. Tout est fait sur les relations personnelles. Ce sont des territoires où l'on se connaissait déjà. Bien sûr, c'est fragile. Si une personne s'en va et cesse l'activité, cela peut déconstruire un équilibre fragile. Deux exemples. Le directeur d'EHPAD est actuellement le 3^{ème} que l'on connaît. Il n'y a pas eu de difficultés. Mais on aurait pu en avoir. Ça n'a pas été le cas. Nous avons aussi des élus. C'est automatique. Ils peuvent changer. Ça a été le cas. Le président de la communauté de communes a changé. C'est un opposant de celui qui a été élu. Il est à l'autre bout du nouveau canton. Cela ne signifie pas grand-chose pour nous. On continue à parler du pays de Lorraine. Le nouveau président de la communauté de communes a été sollicité. Il est, de droit, membre du GCSMS. Il n'a pas répondu. Son prédécesseur était son opposant. Et il est situé à l'autre bout du canton. Il y a eu aussi un changement du maire de la commune pour cause de décès. Avec la nouvelle personne, ça se passe très bien. Elle est vice-présidente de la communauté de communes. On garde le lien. Mais la communauté de communes est représentée par une seule personne au sein de notre structure. On arrivera à raccrocher un peu les wagons. Mais cela reste fragile. C'est comme ça. Sur le changement de logique, j'applaudissais intérieurement quand j'entendais Michel en parler. C'est très vrai. Il y a 15 ans, j'avais négocié le budget avec les départements. On discutait autour de la machine à café. C'était parfois un petit peu chaud, mais pas vraiment finalement, je m'en rends compte aujourd'hui. Et l'on ressortait des

discussions avec le budget. Aujourd'hui, on a 6 mois de procédure. On a des difficultés à négocier. On peut même dire que l'on ne négocie pas. Nous proposons des réponses et nous demandons un accord. Et l'on avait une réponse relativement vite, à l'époque. Aujourd'hui, l'appel à projets a tué cela. Cela vient d'en haut. Les financeurs veulent telle chose et il faut y répondre. Mais on est rarement dans la capacité de répondre à un appel à projets. Mais on a une porte ouverte entre la demande d'extension d'un établissement existant. C'est devenu très difficile à vivre pour nous. S'il y avait une créativité, ça l'a tuée. Il n'y a pas d'angélisme. Le système d'avant permettait certaines choses à ceux qui connaissaient les bonnes personnes, qui avaient certaines entrées. Ils arrivaient aux guichets les premiers et ils pouvaient financer leurs projets. Et les suivants n'avaient plus assez de financement. Il ne faut pas présenter le système précédent de façon idyllique non plus. Nous, ça ne nous a pas trop gênés. On a eu affaire à deux financeurs différents. On était largement soutenus par la région. Il y avait une volonté politique au départ. Il faut les créer 50 maisons de santé. Et nous sommes maintenant sur un 2^{ème} plan de 50. Sur le projet global, en 2011, les financeurs ne nous parlaient pas d'un travail collectif et coopératif. On commençait juste à parler de partenariat. Or, nous, on a commencé à construire notre projet en coopération en 2011. Mais eux, ils n'ont parlé de cela qu'après. On a été les premiers à avancer là-dessus. Quand le département ou l'ARS a reçu le thème national de coopération, ils ont commencé à regarder autour d'eux et ils ont trouvé notre structure. Nous avions déjà mis cela en place. On a presque servi de modèle, ou en tout cas d'exemple incitatif pour les autres. Le directeur départemental de l'ARS était partie prenante pour cela. Il nous a rapidement présentés un peu partout comme son petit laboratoire du département. Ça faisait gonfler nos chevilles, mais ça nous faisait plaisir. Il nous a bien aidés. Donc, pas vraiment de résistance. Il n'a pas vraiment fallu se battre. On a au moins été aidés dans le discours. Pour faire notre MAPHA, il faut faire une extension du foyer de vie. Ça ne va pas forcément plus vite. L'association d'aides à domicile a refusé d'entrer dans le jeu des agréments et des autorisations. C'est l'une des rares structures du département à avoir refusé. Le département du Loiret aide le moins possible. Il doit être dans les plus mauvais sur le territoire dans l'aide à domicile. Il n'y a pas longtemps, j'ai dit au directeur : « Si vous n'aidez pas l'ADAPA, vous allez couper des membres du GCSMS. ».

Marie-Hélène CABÉ
Oratrice • TR3 • Inter-mezzo

Dans mon exemple, il y a eu le décès d'un leader, mais il y a eu une suite. La force du projet collectif est primordiale. C'est un projet structurel. Deuxièmement, ils ont un collectif d'action large. C'est l'instance qui fonctionne pleinement. Il y a une élaboration de règles communes, en collectif, des règles de fonctionnement, d'organisation, de représentation. Ils accordent du temps à l'intégration des personnes qui arrivent. Et c'est une logique de maillage permanent. Le collectif arrive à transcender les individus. Cela permet donc de réduire les risques attachés au charisme d'une personne particulière.

Pierre NAVES
Coordinateur • TR3 • IGAS • PAST UPEM

Nous allons faire une petite pause. Nous avons un peu de retard. Anne REIMAT s'intéresse aux EHPA. C'est à vous.

TABLE RONDE 3 • DEUXIÈME PARTIE

Les EHPA issus de l'ESS et leur contribution à la politique publique

PRESENTATION DE L'ORATRICE

Anne REIMAT, est Maître de conférences HDR en sciences économiques à l'UFR Sciences Economiques, sociales et de gestion de l'université de Reims, membre du laboratoire REGARDS. Elle est responsable du Master Administration d'Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux, formant des cadres et directeurs d'établissements.

Elle est professeure associée à la Chaire d'Économie Sociale et Solidaire de l'Université de Reims.

Bonjour. Je suis maître de conférences à l'université de Reims et professeure associée à la chaire d'économie sociale et solidaire portée par l'université de Reims. Je remercie les organisateurs de ce colloque, ainsi que Pierre Naves qui dirige cette table ronde. Le sujet que j'aborde aujourd'hui porte sur les établissements pour personnes âgées issus de l'ESS et leur contribution à la politique publique.

Il s'agit d'une recherche menée dans le cadre de la chaire ESS, nous avons regardé quels étaient les rôles des établissements issus de l'ESS par rapport à la politique publique vieillesse. Quelles sont les spécificités des établissements issus de l'ESS ? Pourquoi se poser cette question ? Parce que nombre d'acteurs ont noté, ces dernières années, une évolution du paysage des EHPA, les spécificités des établissements s'estompent, du fait de multiples pressions, administratives, financières, concurrentielles, et ils mettent en avant l'idée d'un isomorphisme institutionnel, conduisant ces établissements à devenir tous semblables.

Les établissements hébergeant des personnes âgées comprennent des EHPAD qui accueillent des personnes dépendantes et des résidences autonomie qui accueillent des personnes autonomes (ex. foyers-logements).

Les établissements à but non lucratif peuvent être gérés par des associations, des fédérations d'associations, des fondations, des mutuelles, des institutions de retraite complémentaire ou bien encore par des congrégations.

Nous sommes dans un contexte de progression des besoins. Quel que soit le scénario retenu en matière de prévalence de la dépendance et concernant le prolongement du maintien à domicile, le nombre de places devra progresser. On compte à l'heure actuelle environ 10 000 établissements. Cela concerne environ 700 000 personnes âgées. Dans le futur, des hypothèses prévoient jusqu'à 300 000 personnes de plus à l'horizon 2040. Ces établissements devront aussi se transformer. De nouveaux besoins apparaissent, tout comme de nouveaux parcours résidentiels ou de santé. On essaie de répondre à des besoins à venir. Des places doivent être créées aussi en accueil de jour temporaire, en accueil de personnes présentant certaines pathologies.

Le paysage des établissements se présente de la façon suivante. Il y a des établissements publics qui hébergent plus de la moitié des personnes âgées

résidant en institution (sur l'ensemble EHPAD, maisons de retraites, logements-foyers), les établissements privés à but lucratif et les établissements privés à but non lucratif qui représentent respectivement 18 % et 29 % (données 2011, source DREES, 2014).

Que dit la théorie par rapport à la diversité que l'on observe pour les établissements intervenant dans le champ de la prise en charge de la vieillesse ? On peut mettre en évidence plusieurs hypothèses théoriques.

Une première hypothèse suggère qu'il y aura de moins en moins de spécificités pour ces établissements, qui se ressembleront de plus en plus, c'est « l'isomorphisme institutionnel ». Cette hypothèse est soutenue par les travaux de DI MAGGIO et POWELL, qui relèvent que lorsqu'un champ d'activité comprenant plusieurs formes d'organisations se structure, des forces, des pressions émergent, conduisant ces organisations à devenir toujours plus semblables. Trois mécanismes notamment interviennent. Des pressions coercitives sont exercées par les tutelles dont les organisations dépendent (lois et environnement législatif communs, réglementations, etc.). Par ailleurs, des pressions mimétiques peuvent conduire les organisations à imiter un modèle jugé plus performant. Il y a aussi des pressions de type normatif, les réseaux de professionnels se constituent avec une culture commune, une formation commune. Cela conduit à une standardisation des pratiques, et les EHPA réunissent les conditions les prédisposant à l'isomorphisme institutionnel.

Une deuxième hypothèse retient que les établissements à but non lucratif hébergeant des personnes âgées pallient des défaillances du marché. Les services qu'ils proposent sont en effet des services quasiment collectifs, c'est-à-dire qui ont des retombées positives pour l'ensemble de la société. La particularité de ces services quasiment collectifs, c'est qu'ils sont source d'asymétrie d'information entre les deux parties concernées dans l'activité. D'un côté, les producteurs du service. Et de l'autre, les usagers et les financeurs. Les deux parties n'ont pas la même information sur la qualité du service et cela est nuisible à l'activité. Cela va conduire à ce que le service ne soit pas réalisé, ou pas suffisamment face aux besoins. Ou pire encore, cela pourrait conduire à ce qu'il ne reste sur le marché que les établissements qui présentent la qualité la plus médiocre. Cette asymétrie d'information peut être résolue par l'introduction d'acteurs à but non lucratif. En effet, les établissements issus de l'ESS inspirent confiance, dans un domaine où la confiance, la fiabilité, sont essentielles pour que la production du service puisse être réalisée. La contrainte de non-distribution des profits inspire en effet confiance à la partie ne possédant pas toute l'information, c'est-à-dire les

usagers et les financeurs. En France, on n'a pas d'études sur les différences de qualité observées entre les établissements à but non lucratif et les autres établissements. Mais il y a plusieurs études à l'étranger sur l'impact de la propriété - à but lucratif ou non - sur la qualité de la prise en charge en maison de retraite, et qui concluent, sur la base de critères objectifs, à une fourniture de services de meilleure qualité dans les établissements à but non lucratif.

Une autre hypothèse très ancienne rendant compte de l'existence d'établissements à but non lucratif est l'hypothèse de la défaillance de l'État : les défaillances de l'État sont palliées par des établissements à but non lucratif. Elle repose sur la théorie des biens publics, indiquant que pour produire des services collectifs ou quasi collectifs, le marché (les entreprises commerciales) n'est pas compétent. L'État est donc amené à produire ces services collectifs et quasi collectifs, mais cette offre peut se révéler insuffisante et laisser de nombreux usagers insatisfaits. L'offre supplémentaire proposée par les établissements à but non lucratif permet alors d'apporter une offre supplémentaire en matière de services collectifs. Cela permet aussi d'apporter des réponses différentes, des réponses diversifiées. Cette hypothèse est intéressante, parce qu'elle met l'accent sur l'innovation sociale, la réponse à des besoins sociaux nouveaux, avec l'idée que si les établissements que nous recherchons n'existent pas, il faut donc les créer et que l'ESS est plus compétente dans ce processus d'innovation.

Dans les deux dernières hypothèses qui viennent d'être présentées, les établissements sans but non lucratif n'interviennent qu'après le double échec du marché et de l'État. Une autre hypothèse considère qu'au contraire, la coopération entre l'État et les organisations privées sans but lucratif est une nécessité. On a noté hier avec l'intervention d'Ingo BODE, que les interventions privées précèdent l'intervention de l'État social. Salamon parle de la primauté du secteur philanthropique. C'est tout à fait logique, puisque ses organisations sont beaucoup plus réactives, lorsqu'il s'agit de répondre à des besoins sociaux nouveaux, que l'intervention de l'État toujours beaucoup plus lourde à mettre en œuvre. Mais les organisations à but non lucratif présentent aussi des limites, des « échecs philanthropiques », les conduisant à coopérer avec l'État. Les limites philanthropiques sont de 4 ordres : L'insuffisance philanthropique, c'est-à-dire la difficulté des organisations sans but lucratif à mobiliser des ressources suffisantes et fiables pour faire face aux problèmes sociaux. Le particularisme philanthropique est la tendance à se concentrer sur des groupes particuliers, une incapacité à apporter des réponses d'ensemble aux besoins d'une communauté plus large, à garantir une égalité de traitement. Le paternalisme philanthropique implique que les besoins à prendre en

considération sont définis par ceux à même de mobiliser les plus importantes ressources. Et enfin l'amateurisme philanthropique, qui relève l'insuffisance de professionnalisme des organisations sans but lucratif dans la prise en charge des problèmes sociaux. L'État peut donc intervenir et dépasser ces insuffisances. On peut combiner une production publique et une production d'organisations à but non lucratif pour surmonter ces défaillances philanthropiques. L'État peut lever des fonds, établir des normes de qualité, garantir l'égalité de traitement des usagers.

En résumé, quatre hypothèses. L'hypothèse des pressions vers l'isomorphisme et donc de toujours moins de spécificités pour les établissements sans but lucratif, l'hypothèse de défaillance du marché, justifiant l'existence et les spécificités des établissements sans but lucratif par la nécessité d'établir des relations de confiance et de mettre en avant des valeurs, l'hypothèse des défaillances de l'État soulignant la plus grande personnalisation des établissements sans but lucratif par rapport aux spécificités des usagers et leur propension à l'innovation sociale, et enfin l'hypothèse philanthropique mettant l'accent sur la collaboration et l'interdépendance des établissements de l'ESS avec les organisations publiques.

Nous avons mené une enquête auprès de directeurs d'établissement issus de l'ESS (mutuelles, congrégations, associations, fondations, caisses de retraite), cherchant à vérifier les spécificités perçues par les directeurs. Nous avons interrogé des directeurs, car ce sont eux qui sont porteurs des missions des établissements, qui garantissent le projet d'établissement, qui sont les interlocuteurs des tutelles. Il ressort de ces entretiens plusieurs éléments intéressants.

Tout d'abord, les directeurs d'établissement perçoivent bien des spécificités. Ils sont globalement attachés aux valeurs promues par l'économie sociale et solidaire et à leur organisation gestionnaire : « l'ESS est adaptée à la gestion du sanitaire et social », indique une directrice d'EHPAD de la Mutuelle du Bien Vieillir. Les directeurs d'établissement confient également l'importance des relations avec les organisations publiques. L'appartenance à l'ESS peut être un plus pour négocier des financements et pour mettre en place des projets : « L'image de la mutualité française » est « un plus pour obtenir des financements de l'ARS et mettre en place des projets » nous a confié la directrice de 2 EHPAD de la Mutualité française. C'est important aussi dans les relations avec les organismes locaux : Nous sommes « choisis pour nos valeurs », indique une directrice d'EHPAD Mutuelle du Bien Vieillir. Les relations avec les organisations locales sont la « raison d'être des MARPA »

(directeur de MARPA). Les directeurs confient également qu'ils perçoivent moins de pression concurrentielle du fait d'appartenir à l'ESS. Et ils perçoivent moins de pression sur les taux d'occupation : « il faut reconnaître que nous n'avons pas trop de pression sur les taux d'occupation » (directrice d'EHPAD, Mutualité française). En revanche, ils estiment que les usagers et les personnels ne sont pas toujours conscients de l'appartenance de l'établissement à l'ESS, et que les valeurs de l'ESS sont parfois assez méconnues des usagers et personnels.

En résumé, le secteur des établissements hébergeant des personnes âgées se transforme, mais avec des spécificités toujours présentes pour les établissements sans but lucratif. Les relations de confiance sont très importantes, notamment avec les différents partenaires. Ces établissements subissent moins de pressions concurrentielles. Sur l'hypothèse de défaillance de l'État, les usagers et les personnels n'ont pas toujours conscience ou n'attachent pas une importance forte au fait que l'établissement appartienne à l'ESS (selon les directeurs). En revanche, les directeurs notent des différences dans la personnalisation des établissements, avec un accueil et un service plus individualisé que dans les établissements publics. « Quand on va dans un EHPAD public, c'est un peu comme l'hôpital » relève un directeur d'EHPAD de la Mutuelle du Bien Vieillir. Enfin, tous notent une importance forte d'appartenir à l'économie sociale et solidaire dans les relations avec les organisations publiques.

En conclusion, le maintien de leurs spécificités, de leur identité, est central pour que les établissements issus de l'ESS puissent continuer à jouer un rôle dans les politiques publiques. La perte de ces spécificités remet en cause la capacité à produire des innovations sociales et à coproduire des politiques publiques et des services quasi collectifs. Or, il y a un avantage important à la coopération et à la coproduction des politiques publiques. Cela permet d'intégrer davantage de parties prenantes, de faire face à de nouveaux besoins sociaux, plus complexes, nécessitant pluralisme des acteurs et des ressources. Je vous remercie pour votre attention.

Pierre NAVES

Coordinateur • TR3 • IGAS • PAST UPEM

Merci pour votre présentation passionnante. Il faut donc contribuer à l'innovation sociale. On pense aussi à la FEHAP. Je peux tendre le micro à mes voisins. Hervé DEFALVARD, en préparant le colloque, a trouvé vos travaux sur

Internet : plusieurs projets sont étudiés au sein de la FEHAP. Et vous aviez été nominés il y a quelques années. Une Fédération nationale qui fait des projets et qui regroupe ses innovations, c'est très bien du point de vue de l'économie sociale et solidaire.

L'exemple du comité éthique inter-associatif

PRESENTATION DES ORATEURS

Marlène PIUBELLO est directeur général à l'Association Bréviandes Accueil Social assurant la mission d'accueil de jeunes adultes en situation d'handicap mental et de personnes âgées. Marlène PIUBELLO considère que les EHPAD, comme le secteur de l'hôpital, subissent des contraintes financières de plus en plus serrées. Cela peut à terme enfreindre la qualité de la prise en soins de résidents au détriment de la démarche éthique : respect et de la dignité de celles et ceux qui vivent en institution. Le Comité Ethique Inter-associatif – au bois (CEIA 10), objet de cette présentation, s'est donné pour mission de les représenter.

Institutions, tout statut confondu, résidents à titre personnel, présidents de CVS, familles, tous sont les bienvenus.

Paul LANIER est aujourd'hui à la retraite après plus de quarante années d'activité professionnelle dans le secteur social. D'abord dans un établissement spécialisé dans l'accueil d'enfants présentant des troubles sensoriels et du comportement, en qualité d'intendant. Puis au sein d'un Centre Communal d'Action Sociale pour la gestion, d'un Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale proposant divers services à des personnes sans domicile fixe (repas, hébergement, soins médicaux, aide aux démarches administratives,...), et d'un restaurant social à destination de personnes âgées fréquentant les « clubs 3ème âge » de la commune.

Pendant une vingtaine d'années, directeur d'EHPAD : ouverture de

trois structures, après constitution du dossier de demande d'autorisation, recherche de financement, suivi du chantier et équipement, procédure de démarrage. A son départ, deux autres projets étaient en cours.

Marlène PIUBELLO

Oratrice • TR3 • La Roseaie

Bonjour. Dans l'agglomération de Troyes, je dirige des établissements et je fais partie de la FEHAP depuis 30 ans. Nous avons été primés pour la création d'un comité éthique à intérêt associatif. Nous sommes une association créée par des directeurs, qui a plus de 25 ans. Des associations qui ont chacune leur propre personnalité. Nous nous appelons Agapes 10. Agapes, c'est convivial ! On mange ensemble et l'on crée ensemble. C'est une initiative qui a été labellisée par l'ARS. À l'origine, il y avait 9 maisons de retraite. Aujourd'hui, l'association compte 10 EHPAD. Il y a 6 autres EHPAD du secteur public ou privé à but lucratif qui viennent de nous rejoindre au sein du comité éthique.

Pourquoi ce comité éthique ? C'est un cercle de réflexion ouvert aux présidents, mais également aux professionnels et aux familles. Et bien sûr à tous ceux qui souhaitent venir. Notre comité éthique est ouvert aux établissements et aux personnes à titre individuel qui vivent en EHPAD. Ce sont souvent les professionnels qui parlent au nom des usagers, puisqu'il n'y a pas de fédération pour représenter les personnes vivant en EHPAD: le but du comité d'éthique, c'est d'engager une réflexion sur le respect des droits des usagers et de leurs proches en établissement et en accueillant ou en accompagnant des personnes âgées en perte d'autonomie. Je connais bien ma région. Il y a une dignité dans nos établissements. Tout cela est relayé localement avec des actions engagées au plan national par le collectif associatif sur la santé qui porte désormais le nom de UNAASS. Il est indispensable de travailler avec les établissements de santé pour améliorer le parcours de santé des résidents, notamment à travers des actions comme le marquage des prothèses. Celui-ci s'avère indispensable car lorsqu'une personne âgée est hospitalisée, le dispositif lui est retiré (radio, nettoyage etc.) et il n'est pas rare qu'il soit perdu, le reste à charge est important et très souvent pour des raisons économiques, l'appareil n'est pas remplacé. Nous avons mis en place une autre action qui concerne la télémédecine en lien avec le service d'urgence du centre hospitalier de TROYES afin de limiter les hospitalisations surtout en pleine nuit

des personnes âgées dépendantes. Attendre plusieurs heures sur un brancard est contraire à la dignité humaine.

Nous avons également voulu harmoniser les pratiques en matière de prise en soins et d'accompagnement. Nous avons mis en place des actions se rapprochant des méthodes pratiquées dans certaines spécialités de médecine douce. Nous pratiquons par exemple le toucher sensoriel avec les personnes ayant des troubles cognitifs car nos structures ont des sections qui accueillent des personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer ou des démences apparentées. Ainsi, des résidents très agités peuvent bénéficier d'un moment de relaxation pendant environ 20 minutes avec un professionnel dans un espace convivial. Ça fonctionne très bien et c'est plébiscité par les résidents.

Nous voulons également défendre les intérêts de nos résidents. Avec la réforme des EPRD, nos moyens vont être limités voire réduits, mais nous tenons à mettre malgré tout en place des actions. Nous organisons aussi des formations à destination des usagers des établissements adhérents à notre comité éthique.

Le Conseil départemental de l'Aube nous soutient, tout comme l'Agence nationale de santé Grand-Est.

Nos adhérents sont les membres fondateurs, c'est-à-dire les directeurs des établissements, membres d'AGAPES 10. Mais toute personne résidante en EHPAD, les familles, les bénévoles ou les sympathisants sont les bienvenus. Le comité est ouvert à tous.

Nous avons réalisé une brochure dénommée « Bien vivre en résidence ». Vous y trouvez des témoignages anonymes de l'ensemble des personnes vivant dans des maisons de retraite du réseau.

Nous participons au conseil d'administration du CISS devenu UNAASS ainsi qu'à des formations pour les usagers. Une réunion a eu lieu dont le thème était « la place des usagers au sein de ces établissements ». Nous avons également participé à une vidéo avec l'éthique au cœur de nos pratiques en mars 2015. Une réflexion sur les relations entre soignés et soignants est actuellement en cours. Nous sommes intervenus dans une structure qui connaissait des dysfonctionnements (Direction / familles), un médiateur issu du comité éthique a été nommé pour aider à résoudre les différents problèmes. Nous travaillons actuellement avec l'hôpital afin d'améliorer l'accueil des personnes âgées et en situation de handicap notamment lors de leur arrivée aux urgences. Cela passe tout d'abord par la communication car actuellement personne ne vient offrir

un simple verre d'eau ou échanger avec les patients qui attendent parfois plusieurs heures avant d'être pris en charge. Cela s'appelle l'humanité. Nous voulons également communiquer auprès des résidents et des familles, grâce à nos psychologues et le personnel des établissements sur les modes organisationnels des services d'urgence (le système des circuits courts et longs etc.), le comité éthique a beaucoup de travail encore à faire pour que respect, dignité ne soient pas des vains mots. Merci de votre attention.

Paul LANIER

Orateur • TR3 • Ancien directeur d'EHPAD

Bonjour. Je vais remplacer notre président qui n'a pas pu être disponible aujourd'hui. J'ai été dans une vie passée directeur d'EHPAD. Je suis plutôt jardinier et tourneur sur bois aujourd'hui. Je suis impliqué dans le comité éthique. Je n'y suis pas à titre d'ancien directeur, mais au titre de famille et d'aidant. J'ai une sœur porteuse de handicap qui est en EHPAD sur le département. Et j'ai des parents vieillissants. Je vais vous parler du projet en cours depuis presque un an. Il s'agit de cette réflexion sur la relation entre soignés et soignants, pour mettre en valeur ce que fait le personnel soignant au quotidien et pour établir des relations plus saines. On est partis de situations existantes. Les professionnels ont réfléchi en groupe sur des situations vécues. Je n'aime pas le terme bienveillance. Je préfère parler de bienveillance. Mais c'est un vocabulaire très utilisé aujourd'hui par les médias. Le personnel est souvent maltraitant, à leurs yeux. On part du principe qu'il y a toujours un antagonisme entre familles, soignants, résidents et soignants, etc. il y a toujours des guerres larvées entre tous ces protagonistes. Les résidents sont les premiers concernés. Il y a aussi des familles de résidents et des professionnels qui font réfléchir à la manière de faire évoluer les choses dans les institutions et les maisons de retraite. On définit des situations particulières qui peuvent être rencontrées. On en a répertorié près d'une trentaine pour l'instant. Par exemple, le fait de tutoyer ou de ne pas tutoyer le résident. Les règles disent que l'on doit vouvoyer la personne. Je vous parlais des EHPAD. C'est peut-être différent ailleurs, notamment dans les institutions qui accueillent des personnes handicapées. On essaie d'avoir une relation de proximité avec la personne en la tutoyant. Cette situation n'a pas de réponse unique. On propose 3 ou 4 réponses. Cette réflexion a été menée aussi avec des centres de formation de personnels soignants notamment la Croix-Rouge, l'Institut de formation en soins infirmiers et un lycée professionnel, qui forme également des personnels de service.

L'idée est de créer un site Internet avec le concours d'étudiants de l'école de commerce Supinfo de Troyes. Trois étudiants se sont investis dans la création d'un site Internet, qui n'est pas encore complètement au point. Vous allez trouver sur ce site un certain nombre de situations, 22 pour l'instant, pour lesquelles chacun peut répondre. Il y a 4 réponses possibles, avec notamment des renvois à la réglementation. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Il peut aussi y avoir un commentaire à apporter en fonction de la réponse choisie. Toutes ces réponses vont faire l'objet d'une analyse par un comité qui s'est mis en place au sein du comité éthique. Il va peut-être permettre de sortir des statistiques et de prolonger la réflexion. Je vous ai parlé aussi des organismes de formation associés à cette réalisation de situations. Pour que ce soit plus parlant, on a souhaité aussi avoir des photos et faire participer les résidents. Pour chaque situation, ils peuvent écrire un petit scénario et le traduire en photo. C'est en cours de réalisation. Voici un aperçu du site Internet avec les différents onglets. On répertorie les maisons de retraite adhérentes et les différents partenaires. Vous avez ici une idée des situations rapportées. La durée de l'appel d'un malade, par exemple. On a aussi associé des gens qui étaient porteurs de maladies comme Alzheimer ou de maladies neurodégénératives. On associe le plus grand nombre de personnes. L'analyse des réponses est intéressante. On souhaite énormément de visites du site Internet.

On souhaite bien sûr élargir notre audience à d'autres établissements. 6 établissements viennent de nous rejoindre. Sur le département, il doit y avoir une trentaine d'établissements type EHPAD. On peut aussi aller vers des services d'aide à domicile. D'autres services qui œuvrent en faveur des personnes âgées dépendantes. Il nous reste à postuler pour avoir l'agrément de santé, puis représentant des usagers au sein du CHT. Le CHT, c'est le centre hospitalier de Troyes. Notre initiative remonte maintenant à 3 ans. Au niveau de notre département, nous sommes suffisamment connus. On souhaite nous élargir au Grand-Est, avec toutes les difficultés de l'éloignement. Il y a 600 km entre les points les plus éloignés.

Pierre NAVES

Coordinateur • TR3 • IGAS • PAST UPEM

Deux témoignages venus de l'Est. L'un qui nous donne un tableau général et qui m'a fait ouvrir les yeux sur certaines réalités, présentées de façon claire. Et puis un autre dans la vraie vie avec un enjeu de réalisation concret. Nous pouvons passer aux questions.

Intervenant 1

Éric PLANTARD. Bonjour. J'interviens au niveau de Marne-la-Vallée sur le cours en gérontologie sociale et territoriale. J'interviens dans le marketing social et solidaire. Ce qui m'a interpellé dans l'intervention d'Anne REIMAT, c'était la dimension des structures proches des valeurs de l'ESS, mais qui n'ont pas encore parlé de l'environnement particulier. Des processus de convenue ont été entamés en termes de protection de l'environnement.

Intervenant 2

Michel ABHERVÉ. Je profite de la présence de quelqu'un depuis 30 ans à la FEHAP pour savoir pourquoi la notion de privé non lucratif est privilégiée à celle de l'ESS dans le discours. J'aimerais aussi savoir si, à travers votre choix de différents types d'établissements de votre démarche, vous retrouvez des éléments de spécificité de l'ESS.

Intervenant 3

Hervé DEFALVARD. On nous a dit qu'il n'y avait pas d'études en France sur les établissements à but lucratif. On pourrait imaginer une collaboration entre les chaires de Reims et Marne-la-Vallée. Les directeurs et directrices des EHPAD ont à chaque fois affirmé une appartenance à l'ESS et à ses valeurs. Le comité éthique est décentralisé, il a une spécificité : l'interassociatif.

Intervenant 4

Bonjour. Je suis de la CRESS Île-de-France. Je voulais savoir si les relations décrites entre l'État, les établissements EHPA. Cela concerne aussi les établissements de tout autre ordre pour les personnes âgées.

Une question d'ordre psychologique. Il y a une politique pour conserver un maximum les personnes à domicile. Je voulais savoir comment c'est vécu en interne par les établissements qui reçoivent des personnes dépendantes. Avez-vous senti une pression importante au fil des années ?

OUVERTURE DES DISCUSSIONS

Anne REIMAT

Orateur • TR3 • Université de Reims Champagne Ardennes

Une des questions de notre enquête porte sur la mise en œuvre de projets de développement durable par les EHPA, mais pour l'instant rien de concluant ne ressort de l'étude sur une plus forte propension à s'engager dans de tels projets. Concernant la proposition de collaboration, elle est la bienvenue. En effet, les études sur l'impact de la propriété, à but lucratif ou non, sur la qualité de l'accompagnement en maison de retraite sont nombreuses à l'étranger. Il s'agit d'études croisant différents types d'indicateurs sanitaires, médico-sociaux, de personnel, avec le statut juridique, et elles concluent plutôt à une qualité supérieure dans les maisons de retraite sans but lucratif. De telles études n'existent pas en France.

Concernant la question de la gouvernance et les relations État et EHPA, on a l'impression qu'il y a une volonté d'insertion des EHPA avec l'ESS dans les communautés locales pour développer des partenariats. Mais cela dépend des EHPA et de leur structure gestionnaire.

Pour la relation entre l'État et les établissements à but non lucratif, on remarque que c'est un élément plutôt facilitateur, le fait d'appartenir à l'ESS, que ce soit avec le Conseil départemental ou avec l'ARS, c'est ce que nous ont rapporté plusieurs directeurs. En revanche, ils expriment également que les réglementations, normes, exercent des pressions administratives fortes sur les établissements.

Du fait de la priorité mise sur le maintien à domicile, les établissements accueillent des personnes de plus en plus âgées et de moins en moins

autonomes, les établissements seront de plus en plus médicalisés à l'avenir, les directeurs d'établissement l'ont bien intégré. Mais il existe toujours également des établissements pour des résidents autonomes, qui paraissent même retrouver un second souffle après des années d'incertitude sur leur avenir.

Marlène PIUBELLO

Oratrice • TR3 • La Roseaie

Je reviens sur le positionnement de la FEHAP. Très souvent, le secteur PNL a précédé l'État. C'est ensuite développé avec un encouragement de l'État, le développement d'établissements commerciaux. C'est un peu comme le numerus clausus il y a quelques années. On pensait que ça coûterait moins cher à la Sécurité sociale. On s'est dit que l'on allait développer des établissements commerciaux. Mais dans les établissements commerciaux, les prix sont plus élevés, il y a sur ce point une récente étude de l'observatoire du cabinet KPMG. Les anciens épuisent leurs ressources immobilières pour régler les frais de séjour souvent très différents pour les mêmes prestations car la durée de vie a augmenté et les risques de dépendance se sont accrus. C'est inacceptable. Une société qui traite ses vieux comme ça, cela pose problème. Ces établissements commerciaux sont apparentés à des groupes cotés en bourse (N°1 Groupe KORIAN). C'est un réel problème. Les directeurs font leur travail mais ils ont des impératifs de remplissage, cela est différents dans les autres secteurs mais il ne faut pas leur jeter la pierre, c'est compliqué pour eux. La FEHAP s'est retrouvée étranglée entre le secteur public et le secteur commercial qui s'est développé après l'épisode de la canicule en 2003. La FEHAP est certes « une vieille dame » qui est née en 1951, elle a quelques rides mais elle a pris un virage, un véritable lifting avec le développement de nouveaux services au sein de la fédération, l'aide aux établissements et services s'est accrue et de jeunes administrateurs sont entrés au conseil d'administration suite à des départs liés à l'âge. Comme toute mutation, cela doit se faire en douceur.

Il y avait une 2^{ème} question sur les multiples palettes au niveau des différents établissements. On s'enrichit mutuellement. Dans mon département, les établissements PNL sont amenés à travailler avec leurs collègues du secteur commercial. Compte tenu de leur objectif de rentabilité exigée par leurs employeurs (groupes), nous avons tendance à ne pas travailler ensemble alors qu'ils font le même métier ; l'accompagnement des personnes âgées dépendantes, le comité éthique permet de se retrouver autour de sujets partagés. Il y a un turn-over important au niveau des directeurs de ces établissements, cela peut traduire un malaise car quel que soit le secteur, un

directeur peut se retrouver tiraillé entre ses valeurs et ses responsabilités. Pendant 13 ans, j'ai été fonctionnaire pour le ministère de la santé où je contrôlais à l'époque les hospices devenus maisons de retraite avec la loi de 1975, puis je suis partie pour gérer des établissements. Quel que soit le parcours, on demeure des êtres humains face à la détresse des plus démunis. Schopenhauer disait que l'être humain était un animal métaphysique. Au sein de ce comité interassociatif, nous partageons nos valeurs et nos expériences. On souhaitait travailler ensemble, l'association AGAPES 10 a été le premier maillon avant le CEIA10 et cela nous a permis de réaliser des actions et de mutualiser nos ressources notamment dans le domaine de l'animation, c'est la raison d'être d'AGAPES 10. Il y a 30ans, en mettant 50 centimes de francs sur un compte par résident par jour et par nombre de lits, cela représente une somme importante, et ainsi les moins dotés peuvent bénéficier des mêmes spectacles que les plus pauvres. Notre comité éthique est dans la continuité d'AGAPES 10 : défendre les intérêts de toute personne accueillie en EHPAD.

Je reviens sur le parcours des patients. Faut-il donner des années à la vie ou de la vie aux années ? C'est toute la question. On pourrait parler longtemps de la mort. Pour l'accueil aux urgences, nous essayons de rentrer dans les établissements de santé. Trop souvent, nous sommes confrontés à des sorties d'hospitalisation « violentes », mal préparées, cela est renforcé avec le virage ambulatoire lié à des objectifs d'économie. On voit des familles désespérées face au parcours du combattant pour trouver un hébergement en urgence. Les établissements de santé disposent d'assistantes sociales mais elles se trouvent elles aussi démunies face à l'ampleur du travail qu'il faut encore réaliser pour que le parcours de santé soit digne. Je fais confiance aux chercheurs pour trouver des solutions à donner aux acteurs de terrain. Merci de m'avoir écoutée.

Pierre NAVES

Coordinateur • TR3 • IGAS • PAST UPEM

J'avais une consigne stricte d'Hervé DEFALVARD : tenir les délais. Je l'ai respectée à peu près. Nous pouvons passer au déjeuner.

SAMEDI 17 JUIN 2017

Après-midi

Colloque chercheurs et acteurs • Quel modèle social pour le XXI^e siècle ?

Table ronde n° 4 • TR4 • Nouveaux enjeux de l'éducation populaire

Coordinateur • Éric FORTI

PRESENTATION DU COORDINATEUR

Éric FORTI est actuellement Président de la CRESS Ile-de-France (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) et Vice-Président du Conseil National des Cress.

Depuis vingt-cinq ans, Éric FORTI dirige la Ligue de l'enseignement du Val d'Oise. Cette fédération de plus de 200 associations locales, développe des actions dans le domaine de l'éducation, de l'animation socioculturelle et de la citoyenneté pour promouvoir le développement d'une société solidaire dans le respect de la laïcité. En juin 2010, Éric FORTI est devenu Président de la CRESS Ile-de-France.

Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, la CRESS est une association représentative de l'ensemble des entreprises de l'économie sociale et solidaire de la région. Ses objectifs sont de promouvoir les principes et les valeurs de l'économie sociale et solidaire, de créer différents parcours de formation professionnelle spécifique à l'ESS, d'améliorer la reconnaissance institutionnelle des pouvoirs publics de cette forme d'économie singulière et de contribuer à l'obtention de la représentativité des employeurs de l'ESS aux côtés des autres entrepreneurs.

Depuis novembre 2013, Éric FORTI est également membre du CESER Ile-de-France et rapporteur permanent « Conjoncture ». A ce titre, il a effectué plusieurs rapports « Conjoncture » et porté plusieurs avis du CESER sur différentes saisines.

Je vous propose de commencer. Je suis directeur d'une association d'éducation populaire la Ligue de l'enseignement du Val d'Oise, en convention entre autres, avec le Ministère de l'Éducation nationale. Au fil des années, j'ai intégré différents réseaux, dont celui de la Chambre régionale de l'ESS d'Ile-de-France. Je suis président de la CRESS depuis 2011. Cet après-midi, nous allons parler des nouveaux enjeux de l'éducation populaire et des nouveaux rapports entre les principes de l'éducation populaire et ceux de l'économie sociale et solidaire. Pour illustrer ce thème et apporter une réflexion collective, nous allons recevoir nos intervenants. Les trois premiers intervenants de cette table ronde. Puis nous ferons une pause. Et nous terminerons par les deux dernières interventions. Pour la première partie, nous avons souhaité l'intervention d'Olivier CHAIBI, historien rattaché à l'université de Créteil. Il va nous parler de l'éducation et de la solidarité à l'école et des rapports entre l'ESS et l'Éducation nationale.

TABLE RONDE 4 • PREMIÈRE PARTIE

Éduquer à la solidarité à l'école

PRESENTATION DE L'ORATEUR

Olivier CHAIBI, enseignant et formateur à l'ESPE-UPEC, chercheur rattaché à l'IDHES-Evry, responsable avec Hervé DEFALVARD de l'unité d'approfondissement et recherche « éduquer à la solidarité à travers l'ESS » en master MEEF.

Olivier CHAIBI
Orateur • TR4 • Université Paris-Est Créteil

Bonjour à toutes et à tous. Lorsqu'Hervé DEFALVARD a mis en place ce colloque, il espérait que nos étudiant-e-s inscrit-e-s dans le cadre de l'éducation à la solidarité seraient présent-e-s afin de parler de leur expérience.

Mais elles/ils viennent de rendre leur mémoire et vont le soutenir la semaine prochaine. Leur année a été bien chargée. La situation est compliquée dans l'Académie de Créteil et en Seine-Saint-Denis où ils/elles enseignent. C'est difficile de les mobiliser pour venir travailler un samedi après-midi. Avant de développer ce projet mis en place avec eux, je vais rappeler brièvement le cadre théorique et le cadre institutionnel en vue d'une possible éducation à la solidarité. Puis je prendrai l'exemple pratique d'une formation à l'éducation à la solidarité mise en place à l'ESPE (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation). Je présenterai le parcours que l'on a proposé aux enseignants stagiaires de l'Académie de Créteil sur l'éducation à la solidarité en faisant le lien entre l'économie sociale et solidaire et l'Éducation nationale.

Dans « Pour un traité d'économie sociale » (1983) d'Henri DESROCHE, la préface de Michel ROCARD s'intitule « l'économie sociale, pédagogie de la solidarité ». Le ministre évoquait avec pessimisme le libéralisme et la possibilité d'empêcher la crise de l'État-providence, sans interroger la pédagogie de l'ES. Son affirmation reflète cette persuasion que l'on a dans l'économie sociale d'avoir nécessairement des pratiques pédagogiques vertueuses... Mais la littérature scientifique interroge peu ces pratiques et la question de l'éducation à la solidarité.

Quand on parle d'éducation à la solidarité, cela comprend l'instruction et la transmission de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être. L'éducateur accompagne l'apprenant. Petit rappel étymologique : Solidarité vient du latin « solidus ». Mais la notion contemporaine de solidarité est très récente. Au XVIIIe siècle, voici la définition donnée dans l'encyclopédie de Diderot et d'Alembert : « La qualité d'une obligation où plusieurs débiteurs s'engagent à payer une somme qu'ils empruntent ou qu'ils doivent ». C'est donc un sens très économique. Ensuite, la solidarité devient associée au XIXe à la solidarité nationale : « Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices que l'on a faits et de ceux que l'on est disposé à faire encore » disait Ernest RENAN en 1882. On parle alors de la formation de citoyens soldats qui doivent accepter des sacrifices. C'est sous l'influence des idées socialistes et communistes qu'il y a une valeur davantage sociale à la solidarité à partir du XIX^e et au XX^e. D'un point de vue sociologique, Durkheim, en 1893, opposait la solidarité mécanique et la solidarité organique. C'est donc à partir de la fin du XIX^e siècle que la solidarité prend son sens contemporain... Mais n'oublions pas par exemple que des footballeurs, pour écraser l'équipe adverse, doivent être très solidaires entre eux. Et les très riches sont également solidaires entre eux, comme le constatent les travaux de sociologues de BOURDIEU à PINÇON et CHARLOT.

D'un point de vue historiographique, l'éducation à la solidarité est une histoire à la croisée de l'histoire de l'éducation, de l'histoire de l'économie sociale et de l'histoire de l'éducation populaire.

Comment mettre en place une éducation à la solidarité et comment l'interroger ? Est-ce que cela émane d'une complémentarité entre l'Éducation nationale, l'économie sociale et une éducation populaire ? On peut interroger le poids de chaque acteur. On peut se demander s'il y a complémentarité, interaction, concurrence ou imbrication de ces trois champs, de ces trois piliers (éduc nat, éduc pop et ESS). Ce sont des secteurs très liés par nature, comme la MGEN, la MAIF ou la Ligue de l'enseignement en témoignent notamment.

Pour résumer mon propos et l'histoire de l'éducation à la solidarité, je dirais que l'on est passé du XIX^e siècle au début du XXI^e siècle d'une solidarité pour l'éducation à une éducation pour la solidarité. Les familles, les communes, les villages, les philanthropes, les frères des écoles chrétiennes ou les premiers socialistes essayaient de faire preuve de solidarité pour mettre en place une éducation et des écoles. Un siècle après la mise en place de l'instruction gratuite, on constate que l'éducation est investie de manière très individualiste. Il n'y a qu'à entendre le discours de parents d'élèves qui ne pensent qu'à l'intérêt de leurs seuls enfants. Contrairement à ce qu'ils disent, le système scolaire fonctionne très bien aujourd'hui ! Il sert à sélectionner et il sélectionne très bien. Regardez les grandes écoles et le niveau aux concours d'entrée à Polytechnique et à l'ENS. Il ne cesse d'augmenter. On a laissé au passage des élèves à l'entrée en 6e qui ne savent pas faire des opérations simples, mais la concurrence entre les familles et les élèves a permis aux meilleurs de l'être encore plus ! D'où la nécessité de se réinterroger sur la mise en place d'une éducation à la solidarité.

On peut voir de nombreux liens entre l'économie sociale et une éducation à la solidarité. On retrouve le triptyque mutualisme, association et coopération. Avant de s'être développé au début du XIX^e siècle, le mutualisme a fait se développer des écoles mutuelles. Et il y a aujourd'hui encore des mutuelles scolaires. Au niveau associatif, tout au long du XIX^e siècle, on voit se développer des associations pour l'instruction et l'éducation populaire. On en retrouve encore aujourd'hui. Quant à la coopération, des pédagogies coopératives se sont développées dans l'Éducation nationale sous l'influence de coopérateurs. Ils sont à l'origine des coopératives scolaires encore nombreuses aujourd'hui.

Revenons sur l'école mutuelle. Il y avait au XIX^e siècle une forte domination des écoles chrétiennes qui prônaient l'enseignement simultané (le même cours à tous les enfants d'un même âge). Dans les milieux populaires, on avait parfois

jusqu'à 60 élèves de 5 à 15 ans et l'on demandait aux plus anciens de faire les explications aux plus jeunes. C'est le système du monitorat développé dans les écoles mutuelles. Un livre d'Anne QUERRIEN souligne : « L'école mutuelle, une pédagogie trop efficace » ? Cette école des pauvres était aussi un bastion important du républicanisme et concurrençait les écoles royales ou chrétiennes. Ce n'est pas un hasard si le pape et le roi ont voulu supprimer ce modèle d'école. Marius CHASTAING est un républicain et il a fait une carrière de juriste aux prud'hommes. Il était journaliste et c'était un défenseur des Canuts. En 1820, il prend la défense de l'enseignement mutuel au nom de ses camarades d'études qui d'après les royalistes faisaient « partie de cette jeunesse qui a été bestialisée jusqu'au retour de l'auguste maison des Bourbons » ! 1 500 écoles existaient sous la Restauration. Proudhon y a été instruit et en conserve un bon souvenir car elle formait des citoyens. Les jésuites ont eux inventé les classements. Les frères des écoles chrétiennes prônaient l'enseignement simultanée contre l'enseignement mutuel. Mais ce qui est le plus surprenant c'est que le classement et le cours simultanée des écoles chrétiennes ont été récupérés par l'école républicaine à la fin du XIX^e. Et celle-ci s'organise avec ses recteurs, chanceliers, séminaires, etc.

Pour illustrer la place de l'association dans l'éducation à la solidarité, évoquons Flora Tristan qui a joué un rôle important dans le début du syndicalisme. Elle disait : « Les instituteurs devront se poser comme loi fondamentale de développer simultanément les facultés aimantes et intelligentes de chaque enfant. Il faut introduire dans la méthode à suivre un ressort très puissant : le pourquoi ». Elle invitait déjà les enfants à réfléchir tout en militant pour les ouvrières. Elle rejoint ainsi une autre figure des associations de travailleuses : Jeanne DEROIN, qui a favorisé le développement du premier syndicalisme enseignant.

Evoquons enfin l'éducation à la coopération. Célestin FREINET en est une grande figure. Il a été blessé pendant la Première Guerre mondiale. Il reprend ensuite son poste d'instituteur en étant un peu handicapé. Il fonde la coopérative scolaire et l'Office central de coopération à l'école. C'était un communiste encarté. Le modèle de coopérative est pour lui celui des kolkhozes. Mais ses méthodes pédagogiques ne sont pas défendues que par des militants. Il fonde avec des coopérateurs de tendance plus républicaine l'office central de coopération à l'école qui existe encore de nos jours.

J'en arrive au cadre institutionnel permettant une éducation à la solidarité. L'EMC (Enseignement Moral et Civique) y contribue, notamment le programme de 2013. En 2005, François FILLON a remis la morale à l'école ! En 2013,

Vincent PEILLON l'a conservée. On lit dans les programmes : « Expliquer en mots simples la fraternité et la solidarité. » Il y a des exemples de pratiques en classe. Un travail d'éducation à la solidarité rentre donc dans le programme scolaire.

Autre élément institutionnel. Il existe un parcours citoyen pour les élèves, mais également un parcours éducatif de santé. Les enseignants peuvent mettre en place des éducations transversales. L'éducation au développement durable, à l'information, à l'alimentation, à la santé, à la sexualité, à la défense et à la sécurité. Tout cela peut contribuer à la solidarité. Mais il faut reconnaître que ça finit aussi par faire beaucoup de choses, peut-être trop. La solidarité peut s'imbriquer avec les autres thématiques. Mais il faut savoir quelles sont les priorités que l'on veut se donner.

Durant le quinquennat de HOLLANDE, plusieurs accords et conventions ont été mis en place entre l'Éducation nationale et des grandes entreprises de l'économie solidaire et sociale. Elles s'engagent à prendre des stagiaires en 3^{ème}, à valoriser l'économie sociale et solidaire, à valoriser le développement durable. Il existe 38 accords avec des entreprises et des associations, dont le Medef. Cela relativise la place de l'ESS dans ces conventions. Une est signée avec L'ESPER : l'économie sociale partenaire de l'école républicaine. L'ESPER se met en place pour faire la promotion de l'économie sociale et solidaire au sein de l'Éducation nationale. C'est une démarche intéressante. Vous avez des associations, des mutuelles, des coopératives et aussi des syndicats. Les principales missions sont de faire connaître l'économie sociale et solidaire aux élèves. L'ESPER développe un projet « Mon ESS à l'école » et organise aussi une semaine de l'économie solidaire et sociale à l'école. Les élèves peuvent ainsi apprendre à monter des projets dans le champ de l'ESS.

Hervé et moi nous sommes appuyés sur cela pour la formation des enseignants. Les étudiants qui viennent de passer un concours de professeur des écoles doivent aussi faire un mémoire. Il faut être titulaire d'un master 2 pour être enseignant. Sur 2 000 stagiaires dans l'Académie de Créteil, une petite vingtaine se sont inscrits dans cette unité d'approfondissement et de recherche qui s'intitule : « Éduquer à la solidarité à l'école par la réalisation d'un projet pédagogique en lien avec l'économie sociale et solidaire. » Les étudiants ont été amenés à connaître l'éducation à la solidarité à travers la théorie et la pratique et à connaître les acteurs de l'ESS, partenaires de l'école républicaine. On a pu visiter une association d'éducation populaire ou rencontrer des coopérateurs ou mutualistes.

Voici des exemples de projets menés dans les classes des stagiaires : des jeux coopératifs en maternelle, de la lecture d'albums sur la solidarité, des ateliers de jardinage, des systèmes de troc, de tutorat, des activités de sensibilisation au handicap, etc.

Dans un 2^{ème} temps, le but du Master est celui d'une initiation à la recherche. Voici quelques exemples de mémoires réalisés : Une étudiante a travaillé sur les activités éducatives en lien avec le développement durable. Une autre sur la place de l'accompagnement éducatif dans l'éducation populaire et l'Éducation nationale. Une étudiante a comparé les cours de soutien scolaire dans un collège de Sevrans avec l'accompagnement éducatif au sein d'une association de Sevrans. Un autre sujet : Éduquer à la tolérance à travers la littérature jeunesse. Il y en a une vingtaine en tout.

Je vais m'intéresser à quelques apports de ces mémoires. Il y en a un qui propose une analyse de ressources pour l'égalité entre filles et garçons (C. CAMORS). Il a abouti au constat qu'à la suite des polémiques sur l'ABCD de l'égalité, les supports de l'Éducation nationale ont été délégués à l'éducation populaire. Le ministère est très neutre sur son site et renvoie ensuite vers d'autres sources. Autre conclusion intéressante d'un mémoire à l'issue d'une analyse de journaux scolaires issus de 3 départements. D. HOSSINI a voulu voir si les thématiques de l'éducation solidaire apparaissent davantage dans les journaux des territoires où l'ESS est la plus développée... Il n'y a pas eu de lien évident. Il y a aussi une comparaison sur l'accompagnement éducatif. Je vous ai parlé de l'exemple de Sevrans. Un soutien éducatif serait plus centré sur le savoir dans l'Éducation nationale, et plus sur les compétences sociales dans l'éducation populaire. Or ce n'est pas ce qui ressort du mémoire réalisé (F.HILMI). Autre élément intéressant, certes avec des corpus très limités, par manque de temps : il y a eu une cinquantaine de sondages qui ont révélé qu'il n'y avait pas de lien évident entre le niveau socioculturel des parents et l'implication dans l'école (J. CRESCENCE). Dans un autre mémoire, une enseignante constate que l'OCCE propose des supports coopératifs, mais n'en fait pas une fin en soi (N. NOUMÉRI). Deux mémoires ont travaillé sur la littérature solidaire en maternelle. Il y a beaucoup de figures animales présentes dans ce type de littérature. Des animaux souvent anthropomorphiques. On peut se demander ce que cela évoque. Les animaux seraient-ils plus solidaires que les hommes ? En tout cas, cette littérature peut être valorisée dans les classes (A. CHERCHOUR, A. SOLER). Il y a aussi un mémoire qui met en lumière que la dimension solidaire n'est pas toujours évidente dans l'éducation au développement durable, alors qu'elle devrait en être un pilier (ME. GIBOIRE). Enfin, un autre mémoire souligne la méconnaissance de la

plupart des enseignants de l'économie sociale et solidaire et de l'ESPER (H. HENRIOT-GUENAT), même si beaucoup font tout de même parfois de l'ESS comme Jourdain de la prose !

Pour conclure, quelles sont les limites de ce projet ? Il y a de nombreuses difficultés d'analyse sur les travaux menés dans les classes. Les enseignants jugent l'amélioration du climat de la classe, mais ils ne peuvent pas affirmer de lien avec le projet solidaire. On rentre sur le problème des enquêtes qualitatives. Comment mesurer la pertinence d'une démarche collaborative ? Il y a aussi le manque d'expérience professionnelle des stagiaires. Ils ont assez peu de recul sur les pratiques éducatives. Il n'y a pas de prise en compte des travers des pédagogies coopératives.

Quelques pistes d'amélioration... il faudrait peut-être pouvoir suivre les étudiants en recherche et en formation professionnelle. C'est ce qui sera expérimenté en 2017-2018. On concevra alors un projet solidaire comme étant aussi un objet d'évaluation et de formation professionnelle. Peut-être aussi distinguerons-nous le mémoire de recherche du projet de classe. Et enfin, il faudra mieux faire connaître l'ESPER et ses acteurs au sein de l'ESPE. Merci pour votre attention.

Éric FORTI

Coordinateur • TR4 • CRESS IDF

Merci pour cette brillante présentation historique ramenée dans la réalité actuelle. Nous allons poursuivre notre réflexion.

Living Lab Brie'nov

PRESENTATION DES ORATRICES

Cathy VEIL est Docteur en Sciences Economiques dans le domaine des Partenariats Public-Privé, consultante et spécialiste des montages contractuels hybrides et complexes (contractuel et financier) entre les collectivités territoriales et les entreprises privées.

Très impliquée depuis 10 ans dans le milieu associatif et plus

précisément dans un Living Lab, Brie'Nov labellisé par l'Europe (Enoll), centré sur l'innovation sociale dans le domaine du numérique, ainsi que dans le montage de projet, comme "Réinventer Paris », dont Nomade Office a été lauréat et d'autres appels à projets de la Région Ile de France, dont Brie'Nov a été lauréate.

Caroline LEMAIRE, Directrice du commerce et du stationnement à Epernay. Secrétaire Général de Brie 'Nov. Juriste et spécialiste en développement des territoires. Conseil en création et développement d'Entreprise. Spécialiste du développement de structures hybrides (public/privé).Intervenante dans le domaine du développement des territoires depuis une dizaine d'années. Très impliquée dans le domaine de l'ESS et le développement durable.

Cathy VEIL

Oratrice • TR4 • Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Nous allons vous parler des Living Labs. Ce sont des laboratoires innovants. On va vous présenter le Living Lab Brie'Nov qui existe depuis 2011 et qui a été reconnu au niveau européen. Ce sont avant tout des humains, des personnes qui ont un dessein commun. Pour Brie'Nov, ça se positionne sur la Seine-et-Marne. Il y a des terminologies diverses. Nous sommes dans le rural avec certaines constances dans des difficultés quotidiennes. Se former, avoir accès à la culture, à l'ensemble des services publics, à la santé...

On va tout d'abord revenir sur la manière dont ce Living Lab peut se créer. On a un ensemble de ressources des institutions qui vont nous aider à trouver des solutions innovantes avec les nouveaux usages du numérique. Sur la genèse de l'association du Living Lab, il y a une multiplicité des parties prenantes. Il faut ajouter les nouveaux usages du numérique. Les usages doivent être appropriés et testés pour pouvoir se transformer en utilisation facile et accessible à tous. Je vais passer la parole à Caroline Lemaire. Moi, j'ai été élue présidente de Brie'Nov dernièrement. Bernard CORBINEAU et Didier GALET sont en colloque en province, actuellement.

En préambule, je souhaite que vous compreniez la philosophie de l'association. Nous avons un champ d'action très large, peut-être trop large pour certains. Il y a une série de bouleversements économiques, sociaux et environnementaux. Nous avons fait des constats sur la société, en tant que Brie'Nov. Nous avons essayé d'en tirer la substantielle moelle épinière de notre association. Premier constat : une diminution des moyens publics. Je travaille en collectivités territoriales. Les dotations de l'État sont de plus en plus faibles. Demander des subventions devient de plus en plus compliqué et elles sont aussi de moins en moins importantes. L'action publique ne se suffit plus à elle-même. Le 2^d constat, c'est que sur les territoires, il y a une multiplicité de parties prenantes, qui ont souvent des intérêts divergents. Les élus, les citoyens, les entreprises privées, les structures publiques cherchent à répondre aux problématiques actuelles en devant faire face à des contraintes, notamment financières, tout en mutualisant les ressources. Cette crise a du bon, puisqu'elle nous permet de comprendre que nous avons tous vocation à apporter quelque chose au faire ensemble. C'est une notion très importante. C'est un premier pas. Encore faut-il que nous puissions créer les conditions de la transformation par l'expérimentation de nouvelles pratiques sur les territoires. Tout cela est lié aussi au rythme d'évolution du numérique. Il faut se réinventer et se repenser.

Grâce à la génération Y, nous sommes entrés dans l'ère de l'économie contributive. C'est beaucoup plus humain et participatif. Cela permet de mutualiser les ressources. Mais aussi de créer de la valeur par la collaboration. Il faut savoir comment nous pouvons insuffler du collaboratif, rassembler les initiatives pour faire naître une démocratie des initiatives sur le territoire. Le défi de Brie'Nov au quotidien, c'est de permettre l'émergence d'une démocratie de l'initiative pour le développement de nos territoires, notamment ruraux. Il faut construire ensemble. Brie'Nov souhaite capitaliser l'intelligence collective. Notamment pour désenclaver et permettre l'accessibilité pour tous. Il faut favoriser le rapprochement entre les acteurs sur les territoires. Des acteurs qui sont de cultures et de compétences différentes. Des acteurs publics, privés et surtout les usagers. Il faut pouvoir apporter une plus grande adéquation aux besoins sur les territoires. C'est une application de tous et un véritable challenge. Si nous voulons rendre les territoires plus attractifs, il faut réarmer cette appétence des citoyens pour la vie démocratique. Et ce n'est pas facile. Il faut mobiliser l'espoir, l'énergie et l'enthousiasme du plus grand nombre. Notre rôle, au-delà de favoriser les

partenariats, c'est aussi d'accompagner l'innovation sur les territoires. Cathy vous présentera des actions d'accompagnement. Il faut revoir les représentations et les pratiques sur les territoires. Nous devons nous appuyer sur le penser « glocal ». Nous ne perdons jamais de vue que c'est au niveau local que l'on peut observer le mieux les impacts des projets sur les territoires. Brie'Nov est un écosystème d'innovation territoriale. Nous accompagnons des tiers lieux, mais nous avons aussi développé nous-mêmes des tiers lieux. Le numérique est pour nous un outil important.

Cathy VEIL

Oratrice • TR4 • Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Ne soyez pas effrayés par ce schéma. Ce sont les axes sur lesquels s'appuient nos chantiers en Seine-et-Marne. Des problématiques locales, d'insertion, d'éducation, de télétravail, de technologie, d'accompagnement et d'expérimentation de projet, la culture numérique, la formation, la santé et enfin, culture et tourisme. Ces différents axes constituent les principales recherches relatives à l'innovation sociale que l'on peut mettre en œuvre dans le territoire de la Seine-et-Marne. Cela mobilise les citoyens, mais tous les interlocuteurs du territoire. C'est à partir d'une réflexion collective et de l'expression des besoins que se construit la solution que l'on va mettre en œuvre. Notre concept fondamental repose sur le relais des possibles. C'est le lieu où le citoyen peut retrouver l'ensemble des ressources. L'accès à la formation à distance, au travail, à des ressources humaines. On a expérimenté cela sur 3 ans avec une société coopérative d'intérêt collectif. Un espace de *coworking* dans le rural. Il a fermé l'année dernière. Nous avons eu d'autres expérimentations des relais des possibles.

Comme le disait Caroline, on a été lauréats de nombreux projets. On a fait de la cocréation. On a associé l'ensemble des parties prenantes. Notamment Nomade Office. C'était en 2013. Nous avons accompagné les collectivités territoriales et les grandes entreprises comme la SNCF pour que l'on puisse réfléchir ensemble à la meilleure invention d'espaces de *coworking* en fonction des territoires. Nous avons aussi répondu à un appel à projets sur les PTCE. Nous avons été lauréats, mais sans avoir de financement... Ensuite, le démonstrateur de la ville durable. Nous avons été aussi lauréats avec l'Agence régionale de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, à Fontainebleau. On propose un budget, mais on ne connaît pas l'enveloppe. Nous sommes en train de le découvrir. Ce n'est pas facile à gérer. Ensuite, le projet « Réinventer Paris » en 2015. Un consortium avec la régie immobilière de la Ville de Paris, un

urbaniste et un architecte. Le projet s'appelle « Relais d'Italie ». On avait mixé un restaurant social avec l'insertion professionnelle avec une association, un espace de *coworking* tourné vers le relais des possibles.

Revenons au niveau plus local. L'un des projets sur lesquels nous avons travaillé, parce que l'on s'était rendu compte que dans le reste du département, il y avait un éloignement important des personnes et une fracture numérique réelle, nous avons eu un projet appelé « Plus belle la Brie ». Il y avait des écritures de scénario et de séquences vidéo avec des personnes au RSA ou reliés au CCAS de la ville. Il y a aussi des projets de visio couture et de téléprésence au niveau européen. Des groupes de femmes, pour beaucoup éloignées de l'écriture, avec une distance à l'acoustique, parce qu'elles ne parlaient pas la même langue, mais parvenaient à échanger par d'autres pratiques, dont le tricot et le crochet. Les résultats montrent que ce projet était un moyen d'intégrer le numérique. Ensuite, « Le jardin des savoirs » avec la Fondation de France et AG2R. Et « Doue 22 », des enfants ont participé à la création de panneaux touristiques.

On peut aussi avoir une casquette de chercheurs selon les projets. On rencontre d'autres chercheurs qui viennent nous interroger sur nos pratiques. Divers projets ont été menés avec certains laboratoires. On a eu beaucoup d'échanges avec l'université de Paris-Ouest sur la dimension géographique. Ils sont venus étudier les problématiques de désertification médicale, notamment. Des articles de recherche vont alimenter et nous conforter dans notre analyse d'un Living Lab. Cela peut changer de forme en fonction des projets, et cela peut mobiliser des parties prenantes différentes. C'est un peu polymorphe.

Des recherches ont été menées sur notre Living Lab Brie'Nov. L'idée est de s'interroger sur un entrepreneur spécifique dans ces nouveaux espaces d'innovation sociale. La question des communs est aussi un moyen de se préserver de comportements opportunistes ou d'intérêts divergents. Des questions de rapports de force. Il y a aussi la question de la cocréation. Et il y a la question de la gouvernance partagée.

Il y a également un programme en cours de réalisation.

Caroline LEMAIRE
Oratrice • TR4 • Living Lab Brie'Nov

Le programme « Sonate » est en cours de réalisation. C'est un appel à projets remporté par Brie'Nov en 2014. C'est un consortium piloté par l'Agence nationale de la recherche et coordonné par la fondation UNIT. Il y a de nombreux donneurs. 9 universités et écoles. Notre rôle est de développer des actions en lien avec les usages du numérique et la transformation sociétale. Notre objectif est d'apporter des réponses innovantes aux besoins de qualification des publics fragilisés. Comment innover ? D'abord, avec un désenclavement et en créant un maillage territorial via des tiers lieux. On mène certaines expérimentations. Il y a des cours en ligne, des pédagogies inversées lors de rendez-vous dans des tiers lieux. Nous avons déjà des partenaires engagés dans la démarche. Pas assez, à notre goût. Des partenaires publics comme les missions locales, pour l'emploi, des collectivités territoriales, les communautés de communes, des mairies. C'est très rural. Nous avons également des partenaires privés, comme le COS, ou comme CASACO à Malakoff et JEHOL. D'autres partenariats sont en cours. Nous continuons notre travail auprès d'autres associations.

Quelles sont les finalités de ce programme « Sonate » ? Lutter contre le décrochage scolaire et encourager la poursuite des études universitaires. Il faut donc utiliser de nouvelles pratiques. Nous voulons aider au développement du territoire pour renforcer son attractivité. Amener l'université à la campagne, cela contribue à renforcer l'attractivité d'un territoire.

Cathy VEIL
Oratrice • TR4 • Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Brie'Nov a été associé à ce projet « Sonate » grâce à une démarche innovante. On propose différents lieux qui permettent de mailler le territoire de façon intelligente et pertinente. Ça permet de faire lever d'autres freins.

Le public cible : il faut avoir arrêté ses études depuis au moins 2 ans. Nous pouvons agir également avec un public handicapé. Ou bien des prisonniers. C'est pour l'instant un peu compliqué à ce niveau-là. Il y a des problématiques de sécurité. Il y a aussi des personnes en situation sociale difficile. Des personnes éloignées physiquement, des expatriés qui veulent revenir à un certain niveau d'études pour se réintégrer.

Une plate-forme existe depuis plus de 10 ans et elle va être transformée. Nous allons créer une plate-forme commune. Dans le consortium, il y a beaucoup d'universités. Il faut pouvoir innover tous ensemble. Il y a une boîte à outils multimédia, des forums, des vidéos, des tchats. Le coaching et l'accompagnement sont très importants. Des projets sont parfois longs à mener à maturité, parce qu'il y a des freins culturels importants. Le lieu n'est pas systématiquement physique. Il peut être formel ou bien informel. Cela peut être local, global, ou glocal. Et l'on reste attentif à la méthode du *bottom-up*. Mettre en adéquation les besoins exprimés avec les situations.

Caroline LEMAIRE

Oratrice • TR4 • Living Lab Brie'Nov

Nous vivons dans un monde de plus en plus complexe, aléatoire et en permanente mutation. Nous sommes tous condamnés à la vitalité. Nos territoires sont d'impressionnants réservoirs de potentiel d'action et de réalisation, de création. Brie'Nov souhaite permettre l'adaptabilité, l'initiative pour construire, créer et entreprendre ensemble. Et cela en développant la formation, l'information et la sensibilisation pour généraliser la culture de création de valeur. Merci.

Éric FORTI

Coordinateur • TR4 • CRESS IDF

Merci pour ce témoignage. Nous allons d'abord passer à la 3^{ème} intervention. Yann LASNIER, tu diriges Léo Lagrange. Tu présenteras cette fédération. On se connaît amicalement et parfois un peu ironiquement. Les relations entre l'enseignement et Léo Lagrange ont fait parler beaucoup d'acteurs en interne et en externe. C'est un mouvement d'éducation populaire. Tu devais nous parler des crèches. Dans l'échange que nous avons eu au téléphone pour préparer cette intervention, tu vas surtout insister sur les rapports entre les pouvoirs publics, l'État, et les structures privées. Je te laisse la parole.

PRESENTATION DE L'ORATEUR

Yann LASNIER, secrétaire général de la fédération Léo Lagrange – mouvement d'éducation populaire et entreprise de l'économie sociale, il y a débuté comme directeur de foyer de jeunes. Convaincu de l'importance de l'engagement associatif, il a toujours consacré du temps à un engagement au-delà de sa fonction : cofondateur du CRAJEP de Basse Normandie, il occupe les fonctions de secrétaire général du CNAJEP puis de président du FONJEP jusqu'à cette année. Il est administrateur de l'Agence Nationale du Chèque Vacances et de la Fondation France Libertés Danielle Mitterrand. Au CESE, il a été élu vice-président de la section de l'aménagement durable des territoires ; il siège également à la section du travail et de l'emploi, ainsi qu'à la délégation aux droits des femmes et à l'égalité.

Yann LASNIER

Orateur • TR4 • Fédération Léo Lagrange

Merci. Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous parler de petite enfance. Un samedi après-midi, quand il fait très chaud dehors, à l'heure de la sieste, c'est une gageure ! Je suis secrétaire général de la fédération Léo Lagrange. Je reviendrai sur mon parcours et sur ce qu'est la fédération aujourd'hui. Éric FORTI a un engagement associatif et au sein de la CRESS. J'ai intégré le Conseil économique social et environnemental il y a deux ans. La fédération Léo Lagrange, vous devez forcément connaître. Contrairement à ce que l'on croit, cette fédération n'a pas été créée par Léo Lagrange. Il a été le premier ministre de la Jeunesse et des Sports. La fédération a été créée par un jeune homme qui avait beaucoup d'admiration pour Léo Lagrange. C'était Pierre MAUROY. Pierre MAUROY a été président, secrétaire général de la fédération. Il avait ce double engagement de salarié du champ associatif et d'acteur politique. La fédération a ouvert toutes les routes à la jeunesse. Une fameuse phrase de Léo Lagrange... Il a inventé le tourisme des jeunes hors des frontières. Les autres pionniers s'appelaient Trigano. Ils sont partis fonder le Club Méditerranée. Cela permet de poser un certain nombre d'objectifs. Nous avons trois métiers : l'animation,

la formation et la petite enfance. On intervient dans l'environnement périscolaire. Notamment les centres de loisirs, les centres de vacances. Nous n'avons pas été dans le champ de l'éducation populaire. Il faudrait résoudre cela. Nous ne sommes pas des génies du marketing, contrairement à Pierre MAUROY. L'empilement des cibles est un vrai frein à leur développement. L'UCPA a su s'inscrire dans une logique de marque.

L'animation constitue le gros de l'activité de la fédération. On s'occupe principalement des personnes les moins qualifiées. Nous travaillons sur ce champ de la petite enfance. Il est rare de retrouver les acteurs historiques de l'éducation populaire. Nous étions présents, à l'origine, dans les centres sociaux. On retrouve les lieux d'accueils parents/enfants. Et cela dans des familles où la question de la parentalité se pose. Les collectivités nous ont ensuite demandé de nous occuper des crèches par extension. Dans la petite enfance, on fait une comptabilité par berceau. Nous en gérons actuellement 2 500. Avec une progression de 7 % à 10 % par an. Nous sommes un acteur associatif important de ce champ, qui a connu une évolution importante. Une centaine de crèches, un millier de salariés dans l'association sur la petite enfance, sur les 5 000 de la fédération. Le budget annuel avoisine les 200 millions d'euros. Le champ de la petite en France, on en a beaucoup entendu parler en France, notamment avec le gouvernement de Jean-Marc Ayrault. C'était un objectif affiché pour développer l'offre de la petite enfance. Cela n'a pas été couronné de succès. La CNAF a sorti les chiffres. Il y avait un plan sur 500 000 solutions. 46 000 solutions ont été créées pour la petite enfance sur les 100 000 prévues. Pour construire un 30 berceaux, dans les collectivités, il faut en moyenne 900 000 euros. La question du coût de la construction publique est importante. Les marges des entreprises peuvent être interrogées. Une famille sur deux en France obtient une place en crèche. L'accueil des moins de 3 ans à l'école était aussi l'une des solutions dans le plan de Jean-Marc Ayrault. Mais cela a régressé par rapport à 2012. Et il y avait le modèle des assistantes maternelles qui n'est plus plébiscité par les familles. On parle de l'intérêt de la sociabilisation précoce des enfants. Et les familles privilégient la crèche.

Je ne suis pas universitaire ou chercheur. Je suis un pur produit de l'éducation populaire. J'ai commencé à 18 ans à Léo Lagrange, alors que je n'avais pas mon bac. Jusqu'au début des années 90, on avait deux modes de garde différents. Des crèches publiques municipales et les assistantes maternelles. Il existe des initiatives associatives, des crèches parentales. Mais cela commence déjà à s'essouffler à l'époque. Les administrateurs étaient souvent à la peine. Les gens finissaient par laisser tomber le projet. On a donc eu ces deux systèmes qui ont

bien marché jusqu'au début des années 90. Ensuite, il se passe quelque chose qui ressemble beaucoup à ce que l'on connaît en ce moment. Nous étions dans une crise politique forte. C'était le 2d septennat de François MITTERAND. Les affaires pullulaient. Les députés s'autoamnistiaient. Cela avait abouti au vote de lois toujours existantes, comme la loi Sapin. Des lois de moralisation de la vie publique. Cela ressemble beaucoup à ce qu'on lit aujourd'hui dans la presse. Ces lois ont renforcé le contrôle de procédures d'achat public. Le pouvoir adjudicateur ne pouvait plus faire ce qu'il voulait. On a mis en œuvre un code des marchés publics, avec des procédures d'appel d'offres. Ces procédures ont été à l'origine de beaucoup de développements et de réflexions sur les modes de contractualisation dans les collectivités. Du côté des associations, la fédération Léo Lagrange n'a jamais considéré que cela fût antithétique avec ses projets. Il y a eu 15 ans d'incompréhension mutuelle. Certains étaient contre, mais ils répondaient quand même avec nous aux marchés publics. Je reste convaincu que le champ associatif a beaucoup perdu dans ce genre de querelle. Pendant ce temps-là, des entreprises capitalistes ont pris des parts de marché et se sont installées. Jean-Marie MESSIER, en 2000 a fait aussi changer les choses. J'étais en Normandie.

Jack Lang me dit qu'il faudra passer par des marchés publics et non plus par des subventions. Canal+ a répondu à un appel d'offres. Canal+ faisait des colonies pour les enfants des salariés. Ils étaient près de réussir. Patrick DRAHI fait le même programme.

À l'époque, les marges n'étaient pas intéressantes. Nous étions à peine à l'équilibre. Avec la crise de 2008, le social est aujourd'hui rentable. Le modèle économique dégage de la rentabilité. C'est une grande révolution par rapport à il y a 15 ans. D'où la nécessité d'être encore plus vigilant.

Il y a aussi la mobilité territoriale des personnes qui entre en jeu. Les gens déménagent, divorcent. Cela crée des besoins différents. Certains grands-parents sont des soixante-huitards et ils n'ont plus envie de garder les enfants tout le temps. Il faudrait étudier le transfert de la solidarité familiale vers les pouvoirs publics. Il y a un grand dynamisme au niveau de la fécondité française. Nous avons des scores dans ce domaine. Il y a donc davantage de besoins. La petite enfance, à l'époque, c'était l'annexe de l'hôpital. Les associations ont milité pour la démedicalisation de ce secteur. Par exemple, il n'y a pas d'uniforme chez nous. Nous avons gommé tout ce qui pouvait rappeler le médical ou le paramédical. Le secteur s'est mis en place dans les années 90 tel qu'on le connaît aujourd'hui. Il y a eu des délégations de service public, des marchés publics. La ville de Paris a des modèles hybrides. Plusieurs modèles

coexistent. Chacun fantasme sur l'univers de l'autre. C'est assez étonnant. Il y a des initiatives parentales et associatives. On a connu un développement massif des assistantes maternelles, sur un modèle classique. Je pense à la Basse-Normandie et à la Champagne-Ardenne. Les assistantes maternelles arrivent à des chiffres étonnants. La question du numerus clausus ne s'est pas posée. « Je suis une femme, j'ai 35 ans, j'ai un diplôme dans la petite enfance ». On devenait alors automatiquement assistante maternelle. Certaines se battent au sens figuré pour décrocher les contrats. Ce n'est pas un univers très tendre. La CNAF a encouragé le phénomène d'accueil des jeunes enfants.

Au début des années 2000, il y a eu les entreprises de crèches. Elles ne s'intéressaient pas du tout au même public, au départ. Elles s'étaient développées sur le modèle des crèches d'entreprise. On pouvait déduire son investissement dans ce genre d'entreprise. On pouvait donc payer moins d'impôts. Ce modèle se développe beaucoup dans les grandes sociétés, sur les grandes métropoles. Et il y avait la mode des conciergeries d'entreprises. C'était un business sur le bien-être des salariés. La crise de 2008 arrive et les entreprises de crèches sont confrontées à d'autres problèmes, donc elles vont se tourner vers le *process* d'achat public. Elles vont arriver en concurrence sur les marchés publics. Globalement, ils sont très bons, y compris sur la manière de répondre à la commande publique. Il y a peu de mauvais professionnels. Ils ont un modèle capitalistique des plus sauvages. Deux ou trois professionnels créaient une entreprise, comme ce fut le cas pour l'accueil du quatrième âge en France, à la fin des années 80, avec les maisons de retraite. Un grand groupe a racheté des lieux à toutes les congrégations religieuses. Les entreprises de crèches ont eu un modèle un peu similaire. On se retrouve donc avec un paysage avec d'un côté, les associatifs, avec une convention collective obligatoire, et de l'autre côté, les entreprises de crèches, organisées en fédération. Et ils négocient des conventions collectives avec les salariés à des échelons qui n'ont rien à voir avec les nôtres. C'est aussi intéressant de voir comment se fabrique la capitalisation des entreprises. Il y a des tickets d'entrée à plusieurs centaines de millions d'euros. Quelle que soit la couleur politique du gouvernement, le ministre de l'Économie se félicitera que ces entreprises réussissent à se développer en Allemagne et en Angleterre, notamment.

Tout cela ressemble terriblement au développement des restaurants d'entreprise dans les années 70 et 80. Des entreprises, comme Elios et Sodexo se sont substituées aux cantines parentales. J'ai rencontré le patron d'Elios cette semaine. Il y a 120 000 salariés. Et ce sont des gens qui sont partis de pas grand-chose pour fonder leur entreprise. Comment, à partir d'une satisfaction des besoins d'une famille, arrive-t-on à des entreprises de cette taille ? Il faut

réguler cette question du service public délégué. Certains gestionnaires ne contribuent pas à l'enrichissement des acteurs. On négocie de moins en moins avec les élus et de plus en plus avec les avocats. C'est un autre problème. La collectivité se couche face aux capitalistes.

Dans la ligue de l'enseignement de Léo Lagrange, on s'est endetté sur certaines questions. Mais d'autres entreprises font énormément de marge dans les mêmes champs d'action et ça ne pose problème à personne. La vraie plus-value d'une action associative d'économie sociale, c'est l'implication des jeunes. Les parents ont souvent entre 25 et 35 ans. Dans les centres sociaux, cela touche des jeunes retraités. C'est la réalité objective. On a une vraie question là-dessus.

En matière de politique publique d'enfance, il faut privilégier le soutien de l'investissement public sur les modes collectifs. Cette question de la sociabilisation des enfants est centrale et cela se joue avant l'entrée à l'école. Et une phrase sur l'inflation normative. Cela concerne aussi les logements et l'obligation de l'accessibilité pour les handicapés.

Il faut sortir du schéma binaire entre délégations et internalisations. Comment promouvoir un développement et des caractéristiques strictes pour les structures délégataires, en termes de performance sociale et environnementale, de capacités gestionnaires, d'association des usagers ? Tout cela reste au cœur de la question. Merci.

Éric FORTI
Coordinateur • TR4 • CRESS IDF

Merci. Tu as été un peu plus long que prévu, mais pas grand-chose. Merci pour ces témoignages. On a des rapports qui peuvent susciter des questions, des réflexions et des précisions sur les pouvoirs publics, les responsabilités publiques, l'organisation des citoyens, de la société civile. Le marché reste une composante de la société. Il nous amène à envisager de nouveaux équilibres. Avez-vous des questions ?

Intervenant 1

Hervé DEFALVARD. Une suggestion pour Olivier. Nicolas Hulot a contacté le labo ESS pour des innovations sur la question des fractures territoriales. Dans les programmes de développement durable, il faudrait associer de manière systématique la solidarité et l'économie solidaire. Ce serait intéressant de promouvoir cette action. Et ce serait une piste pour l'année prochaine.

Intervenant 2

Question générale sur les financements. À travers d'une part la philanthropie et d'autre part les contrats à impact social. L'expérimentation a été démarrée. Avez-vous un avis sur la question ?

Éric FORTI

Coordinateur • TR4 • CRESS IDF

Plusieurs intervenants pourront vous fournir une réponse. Une autre question.

Intervenant 3

Par rapport au Living Lab, j'aimerais un éclaircissement sur ce que c'est. Je n'ai pas bien compris. Question à Yann LASNIER. Est-ce que Léo Lagrange peut se satisfaire de cette situation ? Comment ne pas laisser place à ces entreprises capitalistes ? On a l'impression que ça pourrait continuer comme ça.

Éric FORTI

Coordinateur • TR4 • CRESS IDF

On va essayer de répondre.

Cathy VEIL

Oratrice • TR4 • Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Je vais d'abord répondre sur ce qu'est un Living Lab. Un laboratoire d'idées et de vie. C'est un lieu d'échanges dans lequel on retrouve tous les citoyens qui ont un même projet. Une procréation de solutions avec des entreprises privées, des institutions qui veulent bien se retrouver dans ce lieu pour trouver des solutions ensemble. Il ne s'agit pas simplement de tester une solution. Il y a différents types de Living Labs. Certains sont reliés aux entreprises privées. Ils expérimentent des usages. Il y a un champ d'expérimentation comme avec tous les partenaires. Cette cocréation est définie dès le début. La valeur qui est créée à partir de tout le monde. Ce serait donc une sorte d'association avec un dessein commun pour créer ensemble des solutions.

Éric FORTI

Coordinateur TR4 • CRESS IDF

Je te propose une définition : c'est une association d'éducation populaire ancrée dans l'économie sociale et solidaire.

Cathy VEIL

Oratrice • TR4 • Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Ce n'est pas mal du tout.

Et pourquoi le projet « Sonate » ? Au début, on avait fait une présentation d'une heure et demie. Ce n'était pas possible. Avec « Sonate », on combine différentes dimensions qui relèvent d'analyses et de besoins exprimés. Notamment l'accès à l'information. Réduire la fracture numérique. Il y a une multiplicité d'objectifs qui sont atteints à travers « Sonate ». Mais « Sonate » n'est pas le seul moyen de le faire. Il s'agit aussi de développer des habitudes dans lesquelles il y a des niveaux. Ça peut être une petite salle de formation. La dernière période de coaching qui a eu lieu mardi soir a vu se rassembler différents chefs d'entreprise dans l'espace de *coworking*. Ils ont décidé de

participer volontairement. Ils ont donné leur retour sur les CV et sur les projets présentés.

Caroline LEMAIRE

Oratrice • TR4 • Living Lab Brie'Nov

On va pouvoir créer des programmes qui vont être à la fois des programmes de développement personnel et humain, et ce à travers notamment la formation professionnelle, mais pas que. Il y a aussi la dimension de la connaissance de soi. Ça permet aussi une meilleure approche de l'autre. Le 2^{ème} axe, ce sont des programmes pour le développement des entreprises. À terme, l'idée est de créer un laboratoire vivant qui va mêler différents programmes de développement personnel, de l'individu, des usages, et des programmes de développement de l'entreprise. On va faire travailler tous ces gens ensemble. Je peux prendre un exemple. Sur l'Île-de-France, il y a des belles initiatives. Cojob se situe sur Levallois-Perret. Ils font travailler des chômeurs. Notamment sur le développement de projets innovants ou pas. Le développement de jeunes start-ups. C'est l'une des initiatives qui existent. Il y en a une autre, c'est Activ'Action. Ils font travailler les chômeurs autrement lors de différents ateliers. Vous pouvez proposer d'autres projets au sein de ce Living Lab.

Éric FORTI

Coordinateur • TR4 • CRESS IDF

Merci. On a bien compris ce qu'était que Brie'Nov.

Yann LASNIER

Orateur • TR4 • Fédération Léo Lagrange

Je voulais répondre sur la question de l'évolution des coûts de construction. Ils ont été multipliés. Il y avait les crèches privées, avec le package complet. Ça nous renvoie à la formation des élus. Je ne suis plus un perdreau de l'année. Quand j'ai commencé dans ce champ d'activité, il y a plus de 25 ans, je travaillais dans le champ culturel. À l'époque, toutes les communes voulaient un centre culturel, tout comme elles veulent une crèche aujourd'hui. Il y a des phénomènes de mode dans les dépenses publiques. Je fais pointer aux élus que rien n'est trop beau pour la crèche, mais les centres de loisirs peuvent

maintenant ressembler à la Roumanie sous Ceausescu, et ça ne dérange personne. Quand on pointe cela, ça fait toujours un peu réfléchir. Les entreprises de crèches sont arrivées avec des architectes, des systèmes d'aménagement intérieur, en vendant du clé en main. Elles ont contribué à faire doubler le prix au berceau en 15 ans. Nous pouvons tous transformer la situation. Comme beaucoup d'associations, Léo Lagrange a été dans le militantisme pour lutter contre la situation folle que générerait le CICE pour les entreprises avec une baisse de 6 % des charges sociales, mais absolument rien pour les associations. Cela a été notre quotidien pendant deux ans. Ça nous a amenés à créer des outils capitalistiques pour pouvoir bénéficier du CICE. L'année dernière, j'ai créé des SAS, puisque c'était la meilleure réponse à apporter. Dans le programme de notre président actuel, il y a une baisse pour tous de 6 % des charges sociales. J'ai discuté avec le Medef, il est vent debout contre la suppression du CICE. J'ai enfin compris pourquoi. À ce niveau, on se bagarre pour imposer une convention collective ou privée. Sous 12 mois, on arrivera vraiment à le faire. Une dernière chose. 100 % des bénéficiaires sont réinvestis dans le projet associatif. On a étudié le modèle des petites entreprises de crèches. Ce sont les fonds de commerce qui sont rejetés. Nos projets ne sont pas comparables en termes de vertus publiques. Cela pose la question de l'utilité de l'argent public. Que ce soit pour les crèches, pour les maisons de retraite. Pour la réinvention d'un modèle social, être dur au sens de l'action publique est important. Il faut que la notion de bénéfice raisonnable puisse apparaître. Il faut faire changer de culture l'État.

Éric FORTI

Coordinateur • TR4 • CRESS IDF

Merci pour ces réponses. Il y avait des projets après l'adoption de la loi ESS 2014. Ils sont malheureusement peut-être menacés. Je me tourne vers les organisateurs pour savoir si l'on fait une pause. Si on passe à la table ronde suivante. Pas de pause. Merci aux trois intervenants pour la clarté de leurs propos. Je vais demander à Olivier SIGAUT, et à Léon WISZNIA de nous rejoindre.

PRESENTATION DE L'ORATEUR

Olivier SIGAUT est chargé de cours ISIC (Sciences de l'information et de la communication) à l'université de Bordeaux Michel de Montaigne.

Olivier SIGAUT

Orateur • TR4 • Université de Bordeaux Montaigne

Bonjour. Je suis content d'être invité ici afin de présenter mes recherches. Je suis un peu en marge de l'économie sociale et solidaire. J'ai failli dire « solitaire ». J'expliquerai un peu plus loin ce que j'entends par là.

C'est un peu ma problématique de recherche d'aller voir derrière les mots et les maux, de dépasser les mises en scène. J'appartiens à un laboratoire, à l'université Bordeaux Montaigne, assez particulier, nous travaillons sur les nouvelles formes de communication dans une approche de type transdisciplinaire. Un des axes de recherche est la digitalisation des savoirs. C'est un labo qui travaille sur ces questions. Dans ma vie, j'ai fait plein de choses. J'ai commencé dans l'éducation populaire. J'ai aussi été professeur sur les questions de l'éducation populaire à l'environnement. J'ai fait de la formation également. Tout en étant enseignant en grande école. Un collègue député qui s'est maintenant retiré, qui est normalien et agrégé de philosophie, a tenté de poser au gouvernement la question du lien entre l'éducation formelle et informelle. Dans ma pratique d'enseignant, j'ai essayé de développer ce genre de pratiques et de réflexion. Nous allons donc parler de l'éducation populaire et de la digitalité, entre métamorphose des relations sociales et disruption.

Et j'ai travaillé sur la question des robots et sur l'automatisation. Un film a été financé par l'institut polytechnique de Bordeaux. J'ai fait du FREINET en école d'ingénieur. Condorcet parlait de l'éducation tout au long de la vie.

Nous allons donc aborder dans notre exposé la problématique de l'éducation populaire au défi de la digitalité « entre métamorphose des relations sociales et disruption ». C'est ce que nous appelons plus communément « les conditions de l'apparition des nouveaux Harry Potter » par le biais de l'affirmation du numérique dans le champ de l'éducation populaire. Nous observons aujourd'hui et nous allons expliquer pourquoi, le risque réel d'un basculement vers une éducation de type populiste, c'est-à-dire l'abandon de toutes les notions et pratiques d'émancipation au profit d'une fabrique d'un consentement généralisé.

On est sur des systèmes d'externalisation, de partenariat privé/public et de mise en concurrence. On voit arriver des officines qui sont en train de doubler les mouvements historiques. La matrice de l'éducation populaire qui nous a été présentée tout à l'heure, montre que l'on est dans une histoire sociale et politique. On a l'impression que tout a été abandonné en 1980, quand la gauche est arrivée au pouvoir. Il y a eu moins de réflexions sur ces questions. Les travaux de Foucault sont importants. L'archéologie du savoir est importante. Il faut savoir de quoi on parle. Il n'y a pas forcément les connaissances sociohistoriques et politiques pour parler de l'éducation populaire. Cependant, on fixe de nouvelles normes. Il y a aussi une éducation populiste. On a créé un groupe de recherches sur les universités populaires en Europe. Des collègues italiens, portugais et espagnols ont travaillé avec nous. L'éducation populaire n'a pas le même sens partout en Europe. Le populaire est parfois populiste. Nous, en France, on a une tradition d'émancipation. La bataille des mots est aujourd'hui déterminante. Que ce soit sur l'économie sociale et solidaire sur tout ce qui est pris en charge au sein de la société. Les choses n'arrivent pas comme ça. Quand j'ai passé le concours d'administrateur territorial, on avait une question sur la création du marché des services. D'où vient le fait que l'on décide de ce qui est gratuit ou pas ? On a l'air de prendre les choses pour des évidences. Mais le contexte sociopolitique est très important. Dans le monde de l'éducation informelle, il faut être encore plus vigilant et il faut savoir remonter aux racines des modes de penser. J'enseigne donc en sociologie et politiques publiques de l'environnement et de la technique dans plusieurs établissements. Et je travaille avec mon collègue Éric GALLIBOUR, qui est sociologue. Il y a un programme Erasmus+ qui mène une réflexion sur la fracture numérique. Mais c'est souvent au système que cela profite et aux gens qui savent monter des dossiers.

En préambule, je vous ai pris la fiche Wikipédia pour vous présenter l'éducation populaire. C'est une sorte de culture collaborative car dans Wikipédia parfois si injustement décrié, il y a quelque chose qui m'intéresse : le recours affiché et

systematisé au bénévolat ou au volontariat annoncerait la période à venir de recomposition du travail. Pour d'autres domaines, par exemple l'insertion dans l'économie sociale et solidaire, cela relève beaucoup plus de l'opportunité et des mutations très rapides du capitalisme ce que nous verrons plus loin et ce que Jacques PRADES aborde dans son livre « L'utopie réaliste ». Ce que BOLTANSKI appelle aussi : « le nouvel esprit du capitalisme » pour désigner de nouvelles formes d'exploitation et d'aliénation euphémisées et habilement mises en scène. La rentabilité peut prendre le pas sur les objectifs d'éducation populaire et d'émancipation. Il se passe des choses inquiétantes et préoccupantes dans ce secteur, et c'est ce que je vais m'efforcer de présenter dans cette étape préparatoire de ma recherche.

Mon travail s'appuie aussi sur une recherche/action sur « la nouvelle écologie des savoirs ». C'est un cours que je fais dans une école de communication au sein de l'université Michel de Montaigne. J'ai monté des pages Facebook avec mes étudiants et je me suis mis à parler leur langue. On est dans l'éducation non formelle avec ce dispositif un peu novateur pour l'université. J'ai quand même 150 étudiants, des élus, des professionnels, des collègues également, qui consultent la page. On peut via ce système de diffusion du savoir parler de Durkheim à 02h00 du matin. Parfois, il y a des *likes* ou des cœurs sur des documents très complexes. Et j'ai aussi pu constater que plus les articles mis sur notre site FB sont complexes plus ils sont consultés. Un singulier (para)doxe qui obère les discours de certains sur la « déculturation » des jeunes étudiants et étudiantes. Et comme ce site est ouvert à un public plus large que celui de mes étudiants : dans de l'éducation populaire. Nous sommes avec ce type de dispositifs pédagogiques dans le registre de l'éducation formelle et non formelle « hybridée ». C'est aussi l'orientation que j'ai donnée à mon propre site FB. Actuellement je fais une sorte de grammatologie du Facebook à l'image des récents travaux de Bernard STIEGLER. Une recherche qui implique aussi une réflexion sur ma propre relation à FB, sous la forme d'histoire de vie et d'auto-analyse, une nouvelle sociologie de la vie quotidienne encore à imaginer.

J'ai demandé à des collègues de travailler sur ce langage qui s'est créé. Ils m'ont dit que ça ne les intéressait pas. C'est dommage. Il y a tout un registre symbolique qui est en train de se créer. J'ai fait une conférence dans un colloque de psychanalyse autour de ces nouveaux réseaux sociaux et de leur toxicité. Et je me suis intéressé aux officines qui émergent en ce moment. Dans la Fabrik à Déclik, certains sortent d'école de commerce. Il y a une crise du capitalisme terrible. Certains disent que les écoles de commerce ne servent plus à rien. Les portes d'entrée sont de plus en plus élevées pour les

associations, qui ne savent pas forcément monter des dossiers aussi bien que d'autres structures. J'ai retrouvé des gens de la Fabrik lors d'un stage. Je suis allé au Canada. Je présentais un film. Il y avait un lien avec l'industrie minière. Les gens de la Fabrik à Déclik sont allés se former là-bas. Il y a donc des rencontres entre des gens en perdition professionnelle, mais qui n'en ont pas conscience, et des jeunes. La Fabrik à Déclik, c'est 500 jeunes sur Bordeaux, l'an dernier. Il y a deux faces différentes. Ils ne travaillent pas trop sur le numérique. Ils ont créé le terme « d'école en transition ». Mais ils récupèrent des fonds un peu partout. Ce qui joue beaucoup aujourd'hui, c'est l'interface. Ils savent utiliser les codes pour exister dans l'espace numérique. C'est un support de mise en scène. Il y a une lutte énorme sur les indexations. Les associations historiques de l'éducation populaire ont du souci à se faire. Peu importe le contenu, ce qui compte, c'est la manière dont cela est mené. Pourquoi je parle de digitalité et non pas de numérique ? Dans mon laboratoire, l'idée est de rendre l'homme responsable des programmes. Le numérique, ça reste neutre. La semaine prochaine, je vais dans un colloque sur l'intelligence artificielle. Entre le fantasme des journalistes et la réalité interne, on est sûr de l'intelligence artificielle faible. La programmation est surtout faite par des êtres humains. La digitalité est donc très importante.

Nous avons une revue qui s'appelle « Études digitales ». C'est très intéressant. Il y a une traduction d'un livre très philosophique : « Moby Dick » en émoticônes. Le numérique génère d'autres formes de pensée.

J'adore ce terme de disruption. On est dans une époque avec une absence d'époque. Pas de projet politique et idéologique. C'est la macronisation de la société avec des gens qui sortent de nulle part. C'est de la science-fiction. C'est la même chose avec Donald TRUMP. Matteo RENZI en Italie, également. Il faut une réflexion globale collective puissante. Bernard STIEGLER considère que la technique qui nous est extérieure, nous l'incorporons par des registres de langage, de comportement qui se sont créés. C'est une exosomatization. C'est un peu comme quand on est sur nos téléphones. Cela génère une nouvelle organisation du psychique. J'ai fait une rencontre avec une jeune femme en Italie et l'on se connaissait sans se connaître, par les réseaux sociaux. Il y avait un accaparement de l'imaginaire à travers la numérisation de la société. Bernard STIEGLER n'invente rien. Il recycle tout. Il y a également Gilbert SIMONDON. J'enseigne aussi dans la robotique. J'ai donné Gilbert SIMONDON à lire à mes étudiants. L'Office national du film canadien a diffusé certains de ses films sur la relation entre l'homme et les objets. Les gamins se tournent vers moi et me disent que c'est compliqué à comprendre. Des termes comme « individuation ». SIMONDON pose ce genre de questions dans les années 50 et

60. Il me fait un peu peur, parce qu'il est devenu fou. Quand on s'attaque à ce sujet, il faut un peu se méfier ! SIMONDON montre comment les objets vont évoluer avec une adaptation technique. Il est déterminant sur l'éducation non formelle. On note des mutations entières de comportement et de morale. C'est comme si SIMONDON avait compris comment la technique allait changer nos rapports sociaux.

Je passe très vite sur l'individuation psychique et collective. On vit aujourd'hui dans des villes modernes. C'est une hyper ville à plusieurs niveaux. Beaucoup sont le nez rivé sur leur portable. Ils ne prennent plus le temps de la conversation. Ils sont programmés par rapport à tel site pour aller manger, tel site pour se rencontrer. On a des espaces sociaux qui cohabitent par strates. Et l'on n'en a pas conscience. Il y a très peu d'études sur cela. C'est le néo-tribalisme numérique. Les opérateurs vendent aux communes et aux collectivités des systèmes de numérisation, que ce soit pour la santé ou l'éducation. Cela envahit aussi le champ du non formel.

L'électronisation de la société, c'est encore peu connu. Yves STOURDZÉ émet l'idée selon laquelle l'électronisation de la société dépasse l'individu au profit du groupe.

Le patron d'Amazon disait qu'il ne savait pas quoi faire de son argent. Et ce n'est pas avec Macron que l'on aura plus de contrôle là-dessus. On a une société disruptive. Les jeunes sortent des écoles de commerce et ne veulent pas aller travailler sur les normes asiatiques. On est dans une société avec une prolétarisation importante. Certains envahissent le champ de l'économie sociale et solidaire par dépit.

Il y a aussi la notion de « déterritorialisation » des individus. Gilles Deleuze écrivait : « c'est la revanche de la silice sur le carbone ». Qu'est-ce que ça veut dire ? On est dans un système où il y a un basculement du monde. C'est la matrice qui va prendre le pas dans le langage algorithmique. Les composants génétiques prennent leur revanche sur l'organisme. Cela donne la théorie de la « convergence » des technologies de la domination et du contrôle. Le numérique, la bio-technique convergent vers un système de technologie de la domination et du consentement.

Sur cette photo de ma salle de cours en école d'ingénieur, vous voyez la présentation d'un robot destiné à l'industrie nucléaire. Je faisais faire de l'éducation non formelle tout au long de mon séminaire à mes étudiants afin de les ouvrir au monde en montant des projets et des journées de réflexion, en les faisant sortir de l'école afin d'observer ce qui se passe exactement dans les

tiers lieux (Chiffonerie, Darwin, etc.). Car un constat s'impose : la plupart des jeunes gens qui sortent des grandes écoles font à un moment donné un *burn-out* et s'en vont travailler ailleurs. Donc je pense qu'entre la permaculture et Thalès, il faut trouver un juste milieu, c'est aujourd'hui ma préoccupation d'enseignant et de formateur, d'où l'intérêt d'y développer des savoirs non formels.

Le livre de STIEGLER, MEIRIEU, KAMBOUCHER « L'école, le numérique et la société qui vient » est très intéressant. Il n'y a pas de réflexion en amont de la fracture numérique. Qu'est-ce que ça veut dire, fracture ? Il faut une réflexion sur le rapport à la machine. Nous avons fait un film qui s'appelle « Machines » avec les étudiants comme je l'ai dit tout à l'heure, et bien je connaissais très peu de choses sur le sujet que nous allions tourner. Une précision : J'aime bien jouer au « maître ignorant ». Une référence à Jacques RANCIERE et au pédagogue JACOTOT qui avait appris une langue à des militaires danois en utilisant un texte qui était en deux langues, c'était le Télémaque. Il en avait fait une théorie. Ce n'est pas le contenu du pédagogue qui importe, mais son approche en termes d'éducation. D'où l'intérêt de pratiquer de l'éducation non formelle dans le milieu académique, et d'arriver à une hybridation de ces pratiques et savoirs. Ce qui devrait être le réel objectif de l'éducation populaire aujourd'hui, et ce d'une façon massifiée, une autre problématique à explorer.

Léon WISZNIA

Orateur • TR4 • La collecterie de Montreuil

Si tu me permets, ce qui était intéressant avec Joseph JACOTOT, c'est qu'il était bonapartiste au moment où la monarchie était rétablie en France. Il postule à l'enseignement d'une université à Louvain, en Belgique. Mais il ne parle pas le flamand. Les étudiants ne parlent pas le français. Toute la question pour lui va être d'enseigner le français à ses étudiants. Il a trouvé un tiers objet, qui est Télémaque. C'est l'un des premiers livres publiés avec une version néerlandophone sur la page de gauche et une version française sur la page de droite. Les étudiants vont apprendre le français. Ça me fait penser à ce que l'on racontait sur l'école mutuelle. C'est l'exemple de l'enseignement mutuel exceptionnel. Les gens sont venus de toute l'Europe pour voir comment JACOTOT avait fait.

Je passe à la réflexion que je mène aujourd'hui autour du numérique et de l'éducation informelle. Il existe des mouvements d'émancipation autour des pratiques numériques. Il y a un mouvement qui est bien présent au Brésil. Il existe les *slow-tech* et les *low-tech*, des démarches qui peuvent permettre l'émancipation et l'éducation non formelle autour des questions du numérique. Il existe des ateliers au Brésil, et à Nantes un réseau de rencontres du numérique. Mon travail m'a conduit à enquêter sur les structures qui existent. Il existe par exemple le Node à Bordeaux. C'est une structure d'éducation non formelle mais des entreprises y sont aussi présentes. Il y a une articulation à trouver entre entreprise/éducation. Il y avait par exemple l'autre soir un atelier sur les automates cellulaires, c'est un de mes collègues de l'ENSEIRB qui l'animait. C'était un exemple de ce qui pouvait se faire autour du numérique et de l'émancipation. Mais le Node risque de fermer dans quelques mois. Il y a aussi un réseau de start-up locales.

Il y a un jeune de 19ans que je fais intervenir en cours qui a monté un site d'indexation qui s'appelle Mediao. Il reste à la fac alors qu'il s'ennuie à mourir et qu'il gagne plus que ses profs. Il vient de faire un appel à financement. Il a déjà monté 3 sociétés. On a aussi Darwin à Bordeaux. Avec la caricature des bobos qui sont dans un espace de *coworking* sans se parler, sans réellement collaborer. Le patron de Darwin s'est rendu compte qu'ils s'étaient plantés à ce sujet, parce qu'ils n'ont pas su selon moi associer le savoir académique avec le milieu non formel. Ces lieux ont été médiatisés dans toute l'Europe, mais ce sont des lieux du vide. On ne crée pas la Californie comme ça. Alain Juppé et Virgine CALMELS ont instrumentalisé cela de façon politique et on voit le résultat aujourd'hui et cela ne fonctionne pas. C'est juste un outil pour faire des opérations immobilières et de communication pour la mairie de Bordeaux. Les gens de Darwin sont amenés à partir, au profit de Bouygues. On découvre dans cette filière l'apparition d'un nouvel esprit de l'éducation populaire : le néo-capitalisme de projet.

Il n'y a aucune expertise académique, aucune relation avec les labos. Il y a des tiers lieux dans les Landes avec des ateliers de formation, par exemple. Il y a aussi la fondation Afnic, pour la solidarité numérique. Il y a un site qui m'a démarché. Ils ont inventé la Smart Favella. Ils veulent faire de l'innovation. Mais derrière, il y a toujours des financements d'entreprise, du business. Cela

répond à des effets d'aubaine. Le politique a l'impression que des choses se passent, alors que c'est faux.

Il y a aussi un truc extraordinaire : OuiShare. C'est la plus grande escroquerie qui existe. Ce sont les mêmes que l'on retrouve à la Fabrik et chez Darwin. On entretient un doux rêve dans le monde néo-associatif qui est toxique. L'éducation populaire vaut bien mieux que ça. On parlait tout à l'heure de Freinet. Il avait intégré dès le départ le cinéma et l'imprimerie à l'école. Ce sont des techniques pédagogiques, comme chez Montessori. C'est un travail d'émancipation qui passe par sa maîtrise et son intégration. Aujourd'hui, on invente des espèces de monstres pour faire croire que l'on va créer de l'emploi. Quand vous allez dans le *coworking*, c'est que vous êtes dépressif et sans travail, je m'excuse mais c'est la réalité, et en plus il faut avoir des revenus à côté pour pouvoir jouer au faux innovateur.

Vous voyez sur ces photos que dans leurs réunions ils ont tous les mêmes gestes, les mêmes attitudes, on sent chez eux une déficience en terme de mise en scène de soi, de ce que Bourdieu appelait l' « hexis ». On voit par exemple sur ce site qu'ils reprennent une citation de Nelson Mandela : « l'éducation qui sera l'arme la plus puissante pour changer le monde », mais quand on regarde leurs financeurs, ce sont toutes des grosses entreprises et des multinationales, et je ne sais pas s'ils connaissent réellement quelque chose à l'éducation qu'elle soit formelle ou non. Par contre ils savent parfaitement utiliser les réseaux sociaux et la société digitale pour vendre leur soupe. La réelle éducation populaire face à l'enjeu de la digitalisation du monde se doit aussi aujourd'hui d'avoir ce type de réflexion, si elle veut pouvoir survivre et faire vivre nos rêves d'émancipation. Merci pour votre attention.

Éric FORTI

Coordinateur • TR4 • CRESS IDF

Léon WISZNIA va maintenant nous parler du « Pnouf ».

PRESENTATION DE L'ORATEUR

Léon WISZNIA, diplômé d'études supérieures en sciences économiques et sociales, acteur-chercheur indépendant, médiateur culturel engagé depuis 20 ans dans le mouvement associatif. Président du conseil d'administration de la Collecterie, ressourcerie-recyclerie-chantier d'insertion à Montreuil, fondateur-administrateur du festival de philosophie Citéphilo (Hauts-de-France).

Léon WISZNIA

Orateur • TR4 • La collecterie de Montreuil

Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Olivier à propos *du coworking*. C'est un phénomène qui se situe à l'opposé des collectifs de travail de l'économie sociale et solidaire. C'est une version 2.0 de la manufacture de Colbert, qui réunissait les tapissiers et les couturiers dans un même endroit pour augmenter la productivité de gens qui savent faire quelque chose. Mais dans le *coworking*, les savoirs ne sont pas clairement identifiés puisque le motif est aussi bien d'optimiser une économie de l'espace, que d'atténuer la solitude d'individus atomisés. Il semble qu'il faille porter là-dessus un regard politique. Le *coworking* suppose l'état accepté d'auto-entrepreneur. C'est à dire d'individus à priori désaffiliés de tout collectif de travail. Or, je suis ici pour vous parler d'un collectif de travail, celui de la Collecterie de Montreuil. J'ai choisi de le faire par la médiation d'un artefact, un objet créé par la Collecterie qui s'appelle le «Pnouf». L'intitulé est un peu provocateur et drôlatique. C'est un pneu usagé qui devient pouf et que nous avons décidé d'appeler «Pnouf».

Disons que le «Pnouf» est un dispositif noétique, poétique et didactique, ça fait tout de suite plus sérieux. Une version embryonnaire de cette communication d'aujourd'hui avait été présentée il y a deux ans, à l'occasion des 15es rencontres inter-universitaires de Reims où je m'étais rendu à l'invitation d'Hervé DEFALVARD que je remercie de manifester ainsi son intérêt pour notre travail.

Présentation qui avait suscité un effet de relaxation hilare chez vos collègues. Très attentifs pendant deux longues journées à des propos académiques, sérieux et calibrés, ils se sont clairement détendus à l'évocation du «Pnouf». Mon propos, vous l'avez compris, ne sera ni académique ni calibré, mais sérieux, je l'espère.

Je suis donc venu vous parler d'une question très ancienne, celle des déchets et de ce qu'on peut en faire, via un exemple qui donne à penser, à fabriquer et à transmettre.

Comme vous savez, le déchet constitue depuis longtemps un motif et un enjeu culturel et civilisationnel puissant. Jacques Lacan, anthropologue du désordre, dans une conférence donnée à des internes en psychiatrie a souligné ce fait : « Je voudrais appeler votre attention sur une différence majeure que l'on n'a peut-être pas assez mise en relief à propos de l'homme... et elle vaut d'être relevée, parce que justement on l'oublie. À la différence de ce qui se passe à tous les niveaux du règne animal, cela se caractérise dans la nature par l'extraordinaire embarras que lui donne l'évacuation de la merde ». Et il ajoute : « ...une grande civilisation est d'abord une civilisation qui a une voirie ».

Sur la question de nos déchets et leur évacuation, je crains que nous n'ayons encore quelques progrès à accomplir. L'un des problèmes non résolus de notre humanité à l'âge conjoint de la numérisation et de l'Anthropocène, c'est de savoir ce que nous allons faire de nos déchets.

De l'époque antique jusqu'à la Révolution industrielle du XIX^e siècle, les sociétés paysannes ont eu le souci du réemploi et du recyclage. Elles n'étaient pas en peine du «reste», non plus que dans les villes. Au début du XIX^e siècle, la profession de chiffonniers, très réglementée, comptait dans le département de la Seine 40 000 professionnels, faisant vivre 200 000 personnes.

Ce sont les années d'après-guerre, les 30 Glorieuses, avec l'hégémonie progressive d'une certaine bêtise industrielle, qui va de pair avec une bêtise technocratique et une irresponsabilité politique qui a fait décliner temporairement la civilisation du déchet. Évolution qui fut notamment illustrée par Jacques Tati dans certains de ses films.

Le coût des déchets ira croissant au fil des décennies. Source parfois d'un enrichissement illégitime de la part d'opérateurs sans souci du commun, avec la complicité passive ou active d'élus de tout bord, les déchets traités par des opérateurs très puissants passent allègrement de l'évacuation de la merde par

les égouts à la création d'une bouillie culturelle audiovisuelle prédigérée. Mais ceci relève d'un constat très banal.

J'appartiens au collectif qui fonda en 2012 La Collecterie ressourcerie-recyclerie à Montreuil. Cinq ans après, nous disposons de locaux de 900 m² pour nos ateliers de réparation et de transformation, que je vous invite à visiter. La Collecterie s'appuie sur l'engagement d'une trentaine de bénévoles actifs, sans lesquels cette aventure collective serait impossible, tout comme il eût été impossible sans le concours des collectivités publiques et sans les usagers fidèles et bienveillants au nombre de 5 000 à 6 000.

Ressourcerie est un label. Il en existe environ 180 aujourd'hui. Une vingtaine sont créées chaque année. Au cahier des charges des ressourceries : il y a quatre conditions ou obligations : collecter, trier, vendre dans un magasin solidaire, développer des actions de sensibilisation.

Nous collectons de manière indifférenciée des déchets de la maison soit à domicile, soit par apport volontaire. On est tenu d'accueillir tout ce que l'on nous apporte. On trie, on pèse tous les objets entrants et sortants. On les oriente vers notre magasin solidaire, où ils sont mis en vente. C'est notre 3^{ème} obligation ou des associations partenaires qui en feront quelque-chose. C'est une des spécificités de la Collecterie, nous avons ouvert des ateliers de réparation et de transformation dans lesquels nous nous efforçons de relancer de vieux objets sous la forme d'une nouveauté dans le cycle de la consommation. Nos partenaires sont des associations ou des coopératives de recyclage ou bien des éco-organismes agréés, que ce soit pour le textile, les livres, le matériel électronique ou les meubles et la vaisselle.

La Collecterie est ainsi une plate-forme de traitement et d'affectation des déchets, de réorientation des déchets. En 2016, nous avons collecté 153 tonnes de déchets contre 95 en 2015 et 70 en 2014. Nous avons vendu 36 tonnes d'objets en 2016. Ils ont retrouvé une place dans le cycle de la consommation ordinaire. Une de nos particularités - je le disais - consiste dans le soin et la créativité que nous mettons à réparer et à transformer les meubles ordinaires et les sièges, par association d'idées et de matériaux pour en faire des objets moins ordinaires. C'est une de ces idées dont je vais vous parler et qui touche la 4^{ème} obligation : sensibiliser le public au réemploi des déchets.

Le «Pnouf» est un pneu usé qui exprime à la fois une utilité ordinaire, un siège, un pneu qui devient pouf, et un rapport social : des relations de don et de coopération. Vous connaissez le mouvement *up-cycling*. Avec la Collecterie, on est dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Recycler comme nous le

faisons permet de retrouver le goût de la fabrication. Le goût d'inventer, le goût de recréer, bref le goût d'avoir du goût.

Le «Pnouf» est une hybridation. C'est une proposition relationnelle et transitionnelle. Transitionnel s'entend à la manière dont Donald WINNICOTT avait théorisé les peluches comme objets transitionnels. Quelque chose de la mère se prolonge en son absence et permet au bébé de gagner en autonomie, en même temps qu'il tombe dans la dépendance au doudou. En jetant un rapide coup d'œil à l'assistance, j'observe que personne n'arbore de doudou.

Vous avez donc échappé à cette dépendance. Bravo ! Vous l'avez probablement remplacée par une addiction au chocolat, à la cigarette ou au whisky. Plus sérieusement, pour comprendre ce que je veux évoquer, je vous invite à un détour par ce que Platon appelle le Pharmakon.

Dans Phèdre, Socrate dialogue avec Lysias et pointe la double dimension de l'écriture. L'écriture est une technique et une technologie de l'esprit. C'est parfois un moyen d'enfermement et de contrôle des esprits. Bernard STIEGLER souligne cette dualité. Il nous appelle à élaborer au cas par cas une pharmacologie pour rendre à son état d'infini tout Pharmakon.

Toute technique possède un mauvais côté. De même qu'un dispositif psychoaffectif libère l'enfant de la présence de sa mère. De même, les dispositifs techniques que nous créons, sont susceptibles de nous enfermer vers leur mauvais côté, si l'on ne se les approprie pas.

C'est la question de la liberté d'agir dans le monde. C'est la question que pose Marx par une anticipation visionnaire dans les manuscrits de 1844. Il est au plus près de la révolution industrielle anglaise du XIX^e siècle. Il constate que la machine sera bientôt en mesure d'incorporer l'intelligence humaine cognitive et gestuelle. C'est ce qui se passe. La prolétarisation généralisée des conditions et des esprits ou la déprolétarisation. C'est l'enjeu civilisationnel.

Avec le «Pnouf», quelque chose de l'industrie se prolonge dans un objet hybride. Un déchet industriel se retrouve modifié, par un geste artisanal. Ce geste est facteur de déprolétarisation. Il permet de recréer à l'infini une combinatoire de matières et de motifs picturaux qui font de chaque « Pnouf » un modèle unique alors même que le support du « Pnouf » est un pneu usagé, un déchet qui provient de l'industrie.

Par ailleurs, le «Pnouf» est un phénomène générationnel et suscite l'enthousiasme des adolescents qui entrevoient une manière de se détacher du mobilier de leurs parents.

Le «Pnouf» renferme donc une idée qui suggère une transition, un mouvement orienté vers un ailleurs. Une transition de l'industrie productiviste vers une attitude plus écologique. Transition porteuse de nouvelles relations, le « Pnouf » est un objet familier qui a une utilité. Il est l'objectivation de l'idée qu'un autre monde est possible, sous condition de contributions multiples.

À Montreuil, c'est la régie de la ville qui donne. On pourrait imaginer que ce soit Michelin.

Sous condition d'animation par les bénévoles et les salariés d'ateliers, à l'occasion d'initiatives festives, d'ateliers ou de journées portes-ouvertes.

Sous condition qu'un collectif soutienne ces initiatives et se reconnaisse dans son projet et ses réalisations.

Sous condition du soutien financier des collectivités territoriales et des fondations de grandes entreprises du secteur privé.

Comme vous le voyez, de nombreux présupposés sont nécessaires à la constitution de ce cercle vertueux.

Depuis près de deux ans, la Collecterie organise des ateliers « Pnouf » satisfaisant ainsi la quatrième obligation des ressourceries.

Pour conclure cette intervention, dont le caractère extra universitaire ne vous aura pas échappé, j'explore la piste politique du « Pnouf » avec une citation de Jean-Luc Godard en mai 2015 :

« Les gens n'ont pas le courage d'imaginer leur vie ».

Notre collectif cherche à imaginer sa vie dans l'autogestion de son organisation et des modalités pratiques de son travail. La Collecterie de Montreuil indique qu'il est possible d'établir de nouvelles relations d'associations, de productions, ici et maintenant. Nous avons choisi de développer le «Pnouf», parce qu'il nous permet de propager l'idée de la transformation à travers des ateliers pédagogiques et d'initiation à une écologie participative. L'hybridation possible et souhaitable, à partir d'une démarche qui commence par une projection dans l'imaginaire, participe à une institution imaginaire de la société telle que Cornelius CASTORIADIS l'a théorisée. Le «Pnouf» est propédeutique d'un déplacement. Il ouvre la voie à d'autres associations d'idées telles que des déchets, plus de nouveaux composants, donnent des objets utiles et possiblement beaux. De nouveaux nouages institutionnels en faveur d'une économie du commun sont possibles. L'exemple du «Pnouf» suggère qu'il est

possible d'échapper au cycle de la production et de la consommation dans des schémas qui supposent la séparation des producteurs et des consommateurs, et qui imposent des relations de travail misérables dans des modalités qui nous conduisent à la désespérance de vivre, à la misère symbolique et sociale, à la prolétarisation, à l'impuissance et au passage à l'acte qu'illustre si bien le film «La loi du marché».

La pérennité d'une économie qui ne soit ni industrielle-marchande, ni étatique est une des grandes questions ouvertes par le développement des technologies du numérique. De nouvelles entreprises privées prétendent se mettre sur le terrain de l'économie sociale et solidaire, elles ne visent pas le terrain de l'épanouissement au travail.

Une économie nouvelle portée par l'économie sociale et solidaire pourrait bientôt représenter un tiers des biens et des services produits par les économies plurielles du XXI^e siècle, pourvu que nous soyons assez nombreux pour demeurer fidèles à cette décision. C'est cette pluralité de l'économie qui est parfois soutenue par les pouvoirs publics sous la forme des contrats aidés.

Renoncer aux contrats aidés constituera le signe le plus probant d'un renoncement à la pluralité de l'économie. L'économie sociale et solidaire obligeant les autres domaines de l'économie à une intégration réelle du coût des déchets et des nuisances qu'ils produisent. Coût humain, social et psychique, coût écologique.

Un léger mouvement vient de s'amorcer. Il nous appartient de contribuer à l'amplifier. La société dans laquelle nous sommes en train de vivre et où nous aimerions vivre pourrait commencer par une nouvelle poétique, celle du «Pnouf».

Éric FORTI

Coordinateur ● TR4 ● CRESS IDF

On est un peu en retard. Peut-être encore 5 minutes pour des questions ou des précisions.

Intervenant 1

Melaine CERVERA. Il y a de nouvelles économies sociales et solidaires. Ce sont parfois des idées venant de l'entrepreneuriat classique. Pour éviter cela, ne faudrait-il pas vérifier qu'il y ait une base citoyenne dans tous ces projets ?

Olivier SIGAUT

Orateur • TR4 • Université de Bordeaux Montaigne

Il y a un mélange d'expertise. On peut être dans une pensée théorique. La fille qui est à la tête de la Fabrik, c'est l'ancienne directrice de la CRESS... C'est une entreprise d'insertion autour de l'environnement. Mais ce sont des gens grotesques et catastrophiques. Éric GALLIBOUR s'est pris au jeu de l'observation participante. Il s'est rendu à la CRESS. Il me dit que ça ne concernait que des gens de milieux aisés. Je parle bien sûr de la CRESS-Aquitaine. C'est dirigé par l'ancienne patronne d'Endemol, le bras droit d'Alain Juppé. Certains avancent masqués et instrumentalisent les jeunes. Aujourd'hui, on est stigmatisés et minoritaires. Mais le système est amorcé depuis des années. Il faut faire un travail de reconstruction. Il y a un grand mouvement historique après l'accumulation du capital. Aujourd'hui, c'est la disruption. Et l'on ne sait pas comment réagir... Les gens ne savent pas quoi penser. J'ai croisé le conseiller numérique de François Hollande, Vincent Feltesse. C'était un mec brillant, mais on se demande ce qu'il a pu faire en tant que conseiller numérique de François Hollande. On parlait du recyclage du pneu. Le principe d'entropie, c'est la transformation d'un solide en gaz. Bernard Stiegler veut faire de l'entropie pour réorganiser la matière. Il ne faut pas donner la puissance que l'économie sociale et solidaire ne peut pas avoir. Il faut aussi la faire évoluer.

Intervenant 1

Melaine CERVERA. Je parlais de la notion citoyenne. Cela prend appui sur des besoins locaux.

Éric FORTI
Coordinateur • TR4 • CRESS IDF

C'est l'heure de la conclusion.

Hervé DEFALVARD
Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Une remarque sur vos deux interventions. Mais avant je veux dire que le « Pnouf » a tout à fait sa place dans les cours à l'université. L'année prochaine, je l'utiliserai pour étudier les rapports sociaux. C'est intéressant pour l'économie des communs.

Et une remarque sur vos interventions. D'un côté, on a un espace numérique qui met en relation virtuellement, sans l'échange d'objets. D'un autre côté, il y a une société basée sur la performance de l'économie de luxe. Une société inégalitaire à l'extrême. Comment concilier le fait que l'on a l'impression d'avoir une économie numérique sans objet et d'un autre côté, une société qui se manifeste avec des objets de luxe ? Il y a là une forme de contradiction.

Olivier SIGAUT
Orateur • TR4 • Université de Bordeaux Montaigne

Mardi prochain je fais un colloque à Bordeaux. Sur ces thématiques, il existe aussi le comité invisible. Le dernier livre s'appelle « Maintenant ». Il y a une critique du *coworking* hallucinante.

Intervenant 1

Melaine CERVERA. Ce n'est absolument pas nouveau. Le comité invisible et d'autres mouvements anarcho-autonomes le montrent bien.

Olivier SIGAUT
Orateur TR4 • Université de Bordeaux Montaigne

Le comité invisible, ce sont les enfants des personnes qui nous gouvernent. Il faut arrêter la farce. Ce sont de petits bourgeois déclassés. Le pauvre veut imiter le riche par mimétisme et il participe à son autodestruction. Il y a une attirance pour le côté satanique de la consommation. C'est ce que développe Frédéric Lordon dans son travail autour de Spinoza. Il faut savoir que le commun créait une émancipation. C'est là que réside tout l'enjeu.

Hervé DEFALVARD
Université Paris-Est Marne-la-Vallée

En conclusion, je voudrais remercier tous les participants. Il y aura une suite sur notre site Internet. Il y aura les différents PowerPoints et l'on verra s'il y aura la production d'un cahier pour rendre publics nos échanges. Le 29 septembre, il y aura le festival Alternative solidaire. Merci à tous.

Éric FORTI
Coordinateur • TR4 • CRESS IDF

Le 25 juin aux Grands Voisins, assemblée générale de la CRESS Île-de-France.

